



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe de géographie

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Lionel Laslaz
Président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE
Session 2020**

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	3
1.1 Commentaires et observations du président	3
1.2 Statistiques relatives aux épreuves	5
2. Épreuves écrites d'admissibilité	9
2.1 Composition de géographie thématique	9
2.2 Composition de géographie des territoires	16
2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie	23
2.3.1 OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »	25
2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »	33
2.3.3 OPTION C : « Aménagement »	39
2.4 Composition d'histoire	46



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

1. Présentation du concours

1.1 Commentaires et observations du président

Cette session 2020 du concours a été, et espérons qu'elle le restera, unique en son genre. Elle a mis à rude épreuve les candidats et obligé le jury à une adaptation continue. Singulière parce que privée des oraux, juges de paix d'une agrégation, et dont la suppression ne satisfait personne. Difficile parce que marquée d'incertitudes, du report des écrits décidé quelques jours avant jusqu'à leur nouvelle planification et même leur tenue. Exigeante enfin, car le jury n'a pas renoncé au niveau qui doit être celui d'une agrégation, bien au contraire. Les candidats et la géographie le méritaient.

Les pages qui suivent sont volontairement plus étoffées que les autres années. En l'absence d'épreuves orales, et donc de rapport les concernant, le jury invite les candidats de la session 2021 à se reporter au rapport de la session 2019 (et à ceux qui l'ont précédé). Il a fait le choix d'un rapport très développé sur les épreuves écrites, afin d'aider au mieux les candidats dans leur préparation.

Le 27 mars, un premier report des concours à partir de la fin mai a été annoncé, mais le jury a finalisé les sujets des épreuves orales, travail engagé depuis janvier, avant d'apprendre le 15 avril la suppression des oraux. Afin de faire face à un temps réduit de correction, le jury a été étoffé. Le directoire tient à remercier sincèrement les collègues qui ont accepté, en mai, de rejoindre le jury pour participer à cette session exceptionnelle et aider à la correction des copies dans un temps qui a été beaucoup plus limité que les années précédentes.

Le jury a donc travaillé à l'automne et durant l'hiver pour la préparation de l'ensemble du concours. Le jury remercie aussi Madame Lydie Goeldner (directrice de l'UFR de géographie de l'Université Paris 1). Comme les autres années, les services informatiques de l'université Paris 1 ont été disponibles pour établir la convention dans l'optique des oraux. Suite au départ de Madame Creppy, il remercie Madame Jeanson qui lui a succédé (conservatrice de la bibliothèque de géographie) et Madame Eychenne (conservatrice adjointe), ainsi que toute leur équipe pour la préparation en amont de ces épreuves orales ainsi que les appariteurs qui avaient accepté de prendre part aux oraux. La BIS (Madame Bobis, Monsieur Sauneron, Madame Breux-Delmas, Madame Grignoux) avait également permis la préparation sereine des oraux. Comme chaque année, le jury exprime sa gratitude au SIEC (Monsieur Cavaillé, Madame Touitou), à l'université Paris 1 (Monsieur Guyot, Monsieur Hudry, Monsieur Hennebicq, Monsieur de Félice) et à la bibliothèque Lavisser pour la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours.

Le jury tient à remercier l'équipe de la société *Exatech* et en particulier Monsieur Burk pour leur disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées.

Enfin, le directoire remercie la DGRH, notamment Madame Machulka (gestionnaire du concours). Il a pu aussi échanger durant cette période d'incertitude avec Madame Millon et Monsieur Potau qui dirige le bureau dont dépend le concours. Monsieur Pierre, puis Madame Colineau, à la sous-direction du recrutement, ont également été des soutiens de poids à la bonne marche du concours.

Pour faire face à cette situation inédite de suppression des oraux, épreuves qui s'avèrent souvent décisives pour les candidats, et permettent de déceler d'éventuels accidents à l'issue des écrits, le directoire a décidé d'affiner le cadrage de la correction des écrits et de réduire les écarts possibles entre binômes de correcteurs. La moyenne que devait atteindre chaque binôme a été fixée à 8/20, avec une marge de seulement + ou - 0,2, et un écart-type de 4, avec une marge elle aussi réduite à + ou - 0,2. Ce cadre a permis d'aboutir respectivement sur les quatre épreuves à une moyenne de 8,05 et un écart-type de 4,05 en géographie thématique, de 7,94 et 4,03 en géographie des territoires, de 8,13 et 4,02 en épreuve sur dossier et de 8,03 et 3,96 en histoire. Cela a facilité une harmonisation au plus près et évité tout écart qui favoriserait ou défavoriserait des candidats. Sur les 28 lauréats, seules 11 notes parmi les 112 notes attribuées aux candidats sont inférieures à 10 et aucune de celles-ci n'est en-dessous de 7/20. Les 14 premiers admis n'ont aucune note en-dessous de la moyenne, et seuls 9 candidats sont concernés par une ou deux notes sous la moyenne. Le recrutement a donc été rigoureux et sûr.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Incontestablement, les rapports des sessions précédentes portent leurs fruits, plusieurs comptes-rendus d'épreuves qui suivent en font état. Cette année, comme lors des autres sessions, les faiblesses méthodologiques (construction d'une composition ou d'un commentaire de documents), organisationnelles (gestion du temps) ou en terme de compétences (maîtrise de l'exercice du croquis ou de la problématisation en géographie) n'ont pas pardonné. Cela permet de rappeler que l'agrégation externe de géographie ne se prépare pas incidemment ou par opportunité. Elle sanctionne une maturité géographique acquise sur un temps long de cinq années (ou davantage) d'études, repose sur une culture disciplinaire solide qui ne peut être acquise durant la seule année de préparation au concours. On ne peut que féliciter les candidats et leurs préparateurs qui, dans le contexte actuel de raréfaction des moyens alloués aux concours et aux petites préparations, continuent chaque année de s'engager fortement dans une préparation exigeante et chronophage.

La fermeture des préparations à l'agrégation externe de géographie de nombreuses universités de taille moyenne au cours des deux dernières décennies a conduit au résultat suivant : les deux premières agglomérations, Paris et Lyon, concentrent 50 % des présents et 75 % des admis. Il est d'autant plus méritoire que les autres centres universitaires, non encore gagnés par les contingences budgétaires exclusives, tirent leur épingle du jeu dans ce contexte. Ils permettent à des candidats de préparer l'agrégation, y compris lorsque ceux-ci sont enseignants dans le secondaire, titulaires ou non (près de la moitié des présents lors de cette session 2020, pour seulement 6 admis). Cela comprend à la fois des lauréats du CAPES qui sont en stage parce qu'ils ont déjà utilisé leurs reports et des collègues plus anciens dans le métier qui tentent le concours en externe. Le maintien d'un maillage territorial suffisant des préparations permettra seul de garantir l'équité territoriale et sociale d'accès aux concours de l'enseignement.

Dans ce contexte de fortes contraintes pour les candidats qui préparent le concours, notamment en terme d'accès aux préparations, le jury poursuivra la concertation avec les directoires des jurys du CAPES d'histoire-géographie et de l'agrégation externe d'histoire pour proposer des questions communes qui restent au moins deux ans au programme. C'est le cas pour la session 2021 où le choix a été fait de conserver la moitié des questions au programme (changement de deux questions d'histoire et d'une question commune de géographie thématique) pour ne pas imposer trop de changements aux candidats appelés à préparer à nouveau le concours, et nous les y encourageons.

Je remercie tout particulièrement le jury, pour sa disponibilité à l'égard du concours, son esprit de solidarité et son exigence collective. Tous ses membres ont su faire preuve du sens de l'État et de l'intérêt général dans un contexte difficile. Je remercie tout particulièrement le directoire, qui a travaillé à un rythme très soutenu de m-mars à mi-juillet. Guidé par un objectif commun tout en tentant de combiner l'inédit avec l'ordinarité des tâches collectives qui lui incombent, au sein du jury comme en dehors, il a permis le bon déroulement de cette session. Enfin, je félicite les candidats de cette session, qui sont lauréats d'un concours resté exigeant : recrutés sur la rigueur et le contenu de leurs copies, ils affichent plus de 13/20 de moyenne aux 4 épreuves. Gageons que leur métier, profondément basé sur l'oralité, l'échange et la transmission, leur permette de rapidement compenser cette session sans épreuve d'admissibilité. Qu'ils confirment, au cours de leur année de stage, les promesses que contenaient leurs copies et expriment pleinement leur talent de géographe (et d'historien) manifesté lors de ces écrits, au service de la culture générale et de la formation des collégiens et lycéens, au service aussi de l'appréhension du monde complexe auquel ils seront confrontés, la pandémie que nous avons connue étant là pour le rappeler.

Le jury donne rendez-vous aux candidats de la session 2021 pour les épreuves orales. Il aura à nouveau plaisir à écouter celles et ceux qui feront la géographie de demain.

Lionel LASLAZ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

1.2 Statistiques relatives aux épreuves

1.3.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2020, 416 candidats s'étaient inscrits (459 en 2019) ; 159 ont composé en géo thématique (173 en 2019), 156 en géographie des territoires (172), 153 en épreuve sur dossier (169) et 147 en histoire (164). Les effectifs se sont un peu plus érodés au fil des épreuves que les autres années, sans doute parce que des candidats peu préparés se sont davantage découragés. La part de candidats non éliminés est de 35,33 % des inscrits. 28 candidats ont été admis (le nombre de postes), soit 19.04 % des candidats non éliminés et la barre d'admission a été fixée par le jury à 45 points, soit 11.25/20. L'an dernier, la barre d'admissibilité était à 40 points ; elle n'a donc été rehaussée que de 5 points en devenant barre d'admission cette année. Si on poursuit le classement des présents aux épreuves, la liste présente 41 candidats au-delà de 40 points, et si les épreuves d'admissibilité avaient eu lieu cette année avec le même nombre d'admissibles (58) qu'en 2019, la barre aurait été arrêtée à 35 points. Cette situation s'explique pour les raisons évoquées en point 1.2. Les moyennes des quatre épreuves se tiennent en 0.19 point, contre 0.84 en 2019. La moyenne des admis (12,14 en 2019) gagne plus d'un point à 13.38/20.

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Moyenne des admis lors de la session 2020
Géographie thématique	159	8.04 (8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015, 7,8 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,1 en 2018 ; 8,01 en 2019)	(10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015, 11,4 en 2016, 9,91 en 2017 ; 12,47 en 2018 ; 13,16 en 2019)	14.02
Géographie des territoires	156	7.94 (7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015, 7,38 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,11 en 2018 ; 8,08 en 2019)	(11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015, 10,38 en 2016, 10,21 en 2017 ; 12 en 2018 ; 12,65 en 2019)	13.39
Épreuve sur dossier	153	8.13 (7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015, 7,7 en 2016, 8,34 en 2017 ; 8,41 en 2018 ; 8,43 en 2019)	(10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015, 10,81 en 2016, 10,94 en 2017 ; 12,05 en 2018 ; 11,91 en 2019)	12.98
Histoire	147	8.03 (9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015, 7 en 2016, 8,04 en 2017 ; 7,96 en 2018 ; 7,59 en 2019)	(10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015, 12,1 en 2016, 10,8 en 2017 ; 11,71 en 2018 ; 11,65 en 2019)	13.13

Parmi les présents, on compte successivement, dans les quatre épreuves : 2, 3, 2 et une copie blanche.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

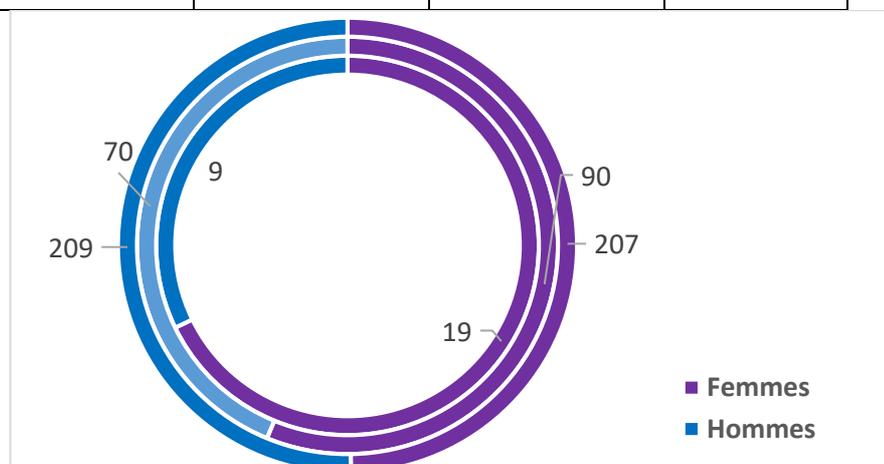
1.3.2 Les épreuves d'admission

Annulées cette session en raison de la crise de la Covid-19.

1.3.3 Le profil des candidats

Par sexe

	inscrits	présents	admis
Femmes	207	90	19
Hommes	209	70	9



De l'extérieur vers l'intérieur du cercle, les inscrits, les présents, les admis.

Par âge

Année de naissance	Présents	Admis
Entre 1960 et 1980	20	0
1981-1989	34	5
1990-1991	13	0
1992-1998	93	23

Par académie (rappel des trois dernières sessions)

Académie	2017		2018		2019	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	-	-	1	1	1	-
Amiens	5	3	2	-	1	1
Besançon	1	1	-	-	-	-
Bordeaux	-	-	1	-	-	-
Caen	-	-	-	-	1	-
Clermont-Ferrand	-	-	-	-	1	1
Dijon			2	1	-	-
Grenoble	2	1	2	1	2	1
Guyane	1	1	-	-	-	-
Lille	1	1	1	-	3	1



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon	18	8	20	14	17	12
Martinique	1	-	1	-	-	-
Montpellier	3	2	-	-	-	-
Nancy-Metz	-	-	-	-	-	-
Nice	2	-	1	-	-	-
Orléans-Tours	3	2	1	1	1	-
Paris-Créteil- Versailles	23	12	18	8	25	10
Poitiers	1	-	1	-	1	-
Rennes	1	-	3	1	2	-
Réunion	1	-	1	-	-	-
Rouen	1	-	-	-	2	2
Strasbourg	1	-	2	1	-	-
Toulouse	5	3	1	-	-	-

Par académie (session 2020)

Académie	inscrits	présents	admis
Aix-Marseille	16	5	0
Amiens	8	0	0
Besançon	7	5	1
Bordeaux	15	5	1
Caen	4	1	0
Clermont-Ferrand	2	0	0
Corse	3	2	1
Dijon	3	0	0
Grenoble	15	4	1
Guadeloupe	3	0	0
Guyane	7	2	0
Lille	33	8	1
Limoges	2	2	0
Lyon	34	18	6
Martinique	5	2	0
Mayotte	1	0	0
Montpellier	18	5	0
Nancy-Metz	6	5	0
Nantes	4	2	0
Nice	7	2	0
Nouvelle Calédonie	2	1	0
Orléans-Tours	16	4	0



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris - Versailles - Créteil	130	60	15
Poitiers	7	3	0
Polynésie française	5	0	0
Reims	4	3	0
Rennes	18	8	1
Réunion	13	7	1
Rouen	6	4	0
Strasbourg	6	1	0
Toulouse	16	1	0

Répartition par statut ou profession

Statut ou profession	inscrits	présents	admis
Étudiant	74	46	13
Élève d'une ENS	15	14	9
Enseignant-CPE-COP stagiaire	14	6	0
Enseignant titulaire MEN	172	55	6
Non enseignant titulaire MEN	2	0	0
Agent non titulaire du MEN	55	15	0
Enseignant de l'enseignement privé	3	0	0
Agent de la fonction publique d'Etat dans les autres ministères	11	7	0
Agent fonction publique territoriale	2	1	0
Hors fonction publique/sans emploi	68	16	0



2. Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

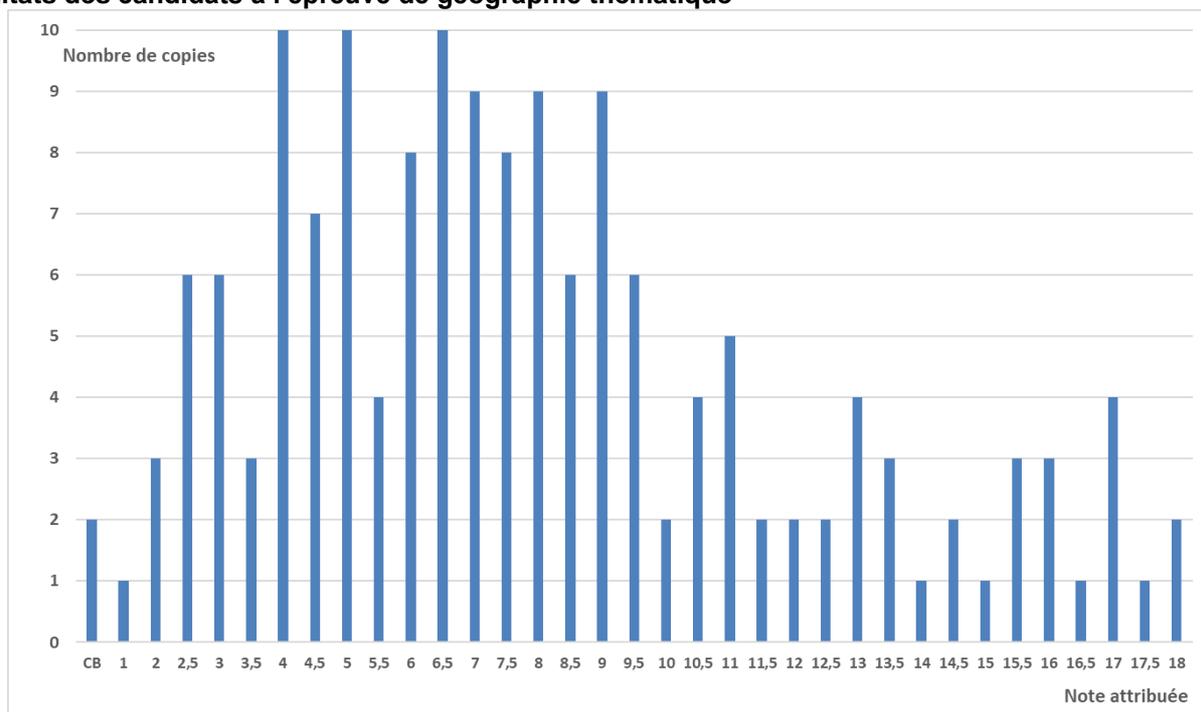
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : Tourisme, loisirs et nature

Malgré les conditions exceptionnelles de cette année, ni le contexte, ni le sujet n'ont semblé déstabiliser les candidats et le niveau de l'épreuve a été plutôt satisfaisant, comme dans les autres épreuves du concours. Le jury n'a lu que très peu de copies indigentes, seules quelques copies courtes ou abrégées résultant d'une mauvaise gestion du temps. Les notes ont été globalement satisfaisantes avec une moyenne de 8 et quinze copies obtiennent 15 et plus.

Résultats des candidats à l'épreuve de géographie thématique



1. Le cadrage du sujet en lien avec les questions de programme

Le sujet articulait les deux questions au programme en géographie thématique, « La nature, objet géographique » et « Les espaces du tourisme et des loisirs ». Ce programme invitait les candidats à repenser ce que recouvre la nature, la dimension géographique de cet objet, notamment à l'aune des débats sur l'urgence écologique. Il s'agissait d'aborder la nature comme une clef de la compréhension des territoires, mais aussi sa place dans la construction territoriale, l'utilisation qui en est faite par les sociétés, de questionner la notion de protection ou encore sa possible instrumentalisation politique et/ou commerciale. Ces approches devaient s'effectuer à l'aune des activités de tourisme et de loisirs.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

La difficulté du sujet proposé en cette session 2020 « **Tourisme, loisirs et nature** » ne reposait pas sur la définition des termes du sujet, puisqu'il s'agissait de ceux des intitulés des questions au programme, mais le jury s'est tout de même étonné que ces définitions soient parfois mal maîtrisées, imprécises, restrictives et fassent dévier le candidat vers une problématisation qui se limite à un passage obligé. Plutôt que d'ajouter trois définitions apprises par cœur, le jury attendait des candidats qu'ils soient capables de définir ces notions en interrogeant leurs liens, qu'ils distinguent nature et environnement et ne délaissent pas les loisirs au profit du tourisme.

2. Le sujet et ses enjeux scientifiques

La convocation de multiples champs de la discipline

Le sujet abordait de multiples champs de la discipline : géographie économique, culturelle, sociale, urbaine et permettait également d'évoquer quelques aspects de géomorphologie et/ou de topographie, afin de mobiliser au mieux la pertinence de certains exemples. Ainsi, le mont Uluru, au-delà d'être une éminence sacrée, est un inselberg. L'évocation du bassin d'Arcachon prend un vrai relief dès lors que les termes de base de l'étude de ce wadden atlantique méridional sont employés à bon escient (slikke, esteys...). L'une des difficultés était de dépasser la seule analyse par l'entrée écosystémique et d'adjoindre les dimensions sensibles, culturelles, voire philosophiques.

Le positionnement du candidat sur les notions de tourisme et de loisirs était attendu par le jury. Si ces deux notions sont connexes et ont de plus en plus tendance à s'hybrider, elles relèvent cependant de temps et d'espaces différents, basés essentiellement sur la distinction de la pratique d'un environnement habituel ou non. Les candidats ont bien su restituer cette dualisation en s'appuyant largement sur les travaux de Rémi Knafou et Mathis Stock qui posent les bornes des loisirs, « *un déplacement dans le temps et l'espace du quotidien* » alors que le tourisme serait celui d'un « *déplacement hors du quotidien temporel et spatial* ». L'idée d'un déplacement vers l'ailleurs, d'une expérience personnelle sur une durée qui induit l'obligation d'un « habiter » hors de la sphère du quotidien sert de pivot à la distinction entre tourisme et loisirs, même si cette limite est mince et tend à devenir poreuse avec la multiplication des séjours courts, l'éclatement temporel des pratiques récréatives et la valorisation d'un dépaysement aux portes de chez soi. Aussi, une réflexion sur la manière dont les sociétés insèrent la nature dans les temps du quotidien et du hors-quotidien était bienvenue. Temporalités et échelles sont au cœur des notions de tourisme et de loisirs, en distinguant le quotidien de l'exceptionnalité ou désormais de la multiplication des quotidiens qu'accompagne la bi-résidentialité. Cette mise en perspective temporelle permettait d'apporter un certain recul à la réflexion et les très bonnes copies l'ont mobilisée avec dextérité, soulignant fort judicieusement la frontière de plus en plus ténue entre tourisme et loisirs.

Les candidats devaient réfléchir aux articulations possibles entre tous ces champs disciplinaires et traiter le sujet revenait à résoudre une équation relationnelle à trois variables : nature, tourisme, loisirs. La combinaison de ces définitions permettait de souligner progressivement les enjeux du sujet et participait de fait à la construction de la problématique.

L'interaction « tourisme, loisirs et nature » au cœur de la problématique

La nature, adossée au tourisme et aux loisirs renvoie à la question ambivalente d'une **nature-ressource**, mais aussi d'une nature en danger, en voie de destruction. La dénaturation des écosystèmes se place au cœur des interrogations sur la mise en tourisme, la « sur-fréquentation » et la surexploitation qui parfois mettent en péril de manière irréversible des espaces naturels protégés, voire exposent les touristes eux-mêmes aux risques naturels.

Cependant, l'interaction attendue entre tourisme, loisirs et nature n'a pas toujours été analysée par les candidats et l'une des erreurs fréquemment relevées a consisté à restreindre cette relation à la **seule analyse de l'impact du tourisme sur la nature par le biais de la « sur-fréquentation » et de la dénaturation**, des incidences des aménagements et plus généralement de la pression anthropique sur les écosystèmes et les paysages.

À la croisée des trois termes du libellé, les dimensions sociales et politiques du sujet permettaient de mettre en lumière, entre autres, l'**instrumentalisation de la nature dans le développement d'activités de tourisme et de loisirs** présentées comme « durables » ; le *green washing*, la question des labélisations, les représentations



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

et constructions des paysages dits de « nature », l'utilisation de la nature comme outil marketing, pouvaient amener les candidats à mobiliser une grande diversité d'approches pour traiter ce sujet.

Dans ces différentes perspectives, il était important de nommer clairement les **divers types d'acteurs concernés** (touristes, opérateurs et prestataires touristiques, collectivités, États, organisations internationales de labellisation...) et d'apporter des précisions sur leurs place et rôle au sein du développement des exemples mobilisés. Mais le traitement des acteurs est souvent resté assez imprécis dans les développements. L'analyse du jeu d'acteurs aux intérêts divergents pouvait notamment être menée dans le cadre des changements d'échelles spatiales ou temporelles. Cette réflexion sur les effets spatiaux des cycles du tourisme et des loisirs n'a été que rarement abordée, laissant plutôt place à de longs passages de « récitation » sur le développement du tourisme, pas forcément en lien avec la nature.

Si un cadrage historique pouvait s'avérer fort utile pour repositionner l'évolution des relations entre nature et activités de tourisme et de loisirs, il convenait d'effectuer des choix pour servir la logique de la démonstration, répondre efficacement à la problématique, et éviter de « plaquer » des connaissances pas toujours en rapport avec le sujet. Si convoquer la fabrique des parcs nationaux américains avait du sens et apportait des éléments sur l'évolution des interactions entre tourisme, loisirs et nature, de longs développements sur l'histoire du *Grand Tour* avaient bien moins d'intérêt et pouvaient éloigner le candidat du cœur du sujet.

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des rapports entre tourisme, loisirs et nature, étaient également attendus des éléments sur l'écotourisme, le tourisme durable ou encore le développement de « l'itinérance douce », en veillant tout particulièrement à identifier et distinguer clairement ces différentes formes de tourisme, tout en questionnant leur relation intime avec la nature et les valeurs environnementales. À cet égard, les meilleures copies ont su mobiliser des exemples diversifiés, à différentes échelles, comme notamment l'évocation des loisirs liés à la marche et à la randonnée.

Le couple nature/culture, reposant sur la première, objet géographique évoluant sous l'action des sociétés, telle que l'a pensée Augustin Berque, pouvait ici être mobilisé. Tourisme et loisirs deviennent dès lors des moteurs de ces transformations avec l'utilisation de la nature à la fois comme territoire-ressource, espace où l'individu s'épanouit et se recrée. S'interroger sur le paysage revenait à poser la question de sa représentation et de son appropriation, qui peuvent différer selon les groupes humains. Qu'il soit naturel ou façonné par les sociétés, le paysage est un construit culturel. La dimension symbolique forge le rapport de l'homme au paysage et à la nature. Aussi, les valeurs portées sur les structures paysagères et les pratiques touristiques qui en découlent peuvent être très différentes selon les communautés. Les exemples du tourisme de masse d'observation paysagère des collines de Guilin en Chine ou de la perception différenciée des aménités des plages vietnamiennes entre touristes asiatiques et européens ont été, dans quelques copies, utilisés fort à propos.

Si cette idéalisation d'un rapprochement avec la nature n'est pas récente (courants transcendantaliste et rousseauiste), la recherche d'une relation plus symbiotique émerge nettement dans les sociétés occidentales à la fin du XX^e siècle. L'idéal d'une vie proche de la nature, voire d'un retour à la « *mère-nature* », n'est plus une posture marginale et influence l'orientation de la pratique des loisirs mais aussi les choix touristiques d'activités et de destinations, en repoussant notamment les limites de l'œkoumène touristique. À cet égard, la mobilisation d'exemples sur le développement du tourisme dans les hautes latitudes avec la multiplication des croisières arctiques ou patagoniennes, a donné lieu à de bons développements.

Les aménagements touristiques et de loisirs intègrent aujourd'hui ce désir de nature et des actions de renaturation s'inscrivent dans les espaces ruraux, périurbains et urbains. La dimension urbaine a néanmoins été largement sous-appréciée dans bon nombre de copies. La nature urbaine interstitielle et ordinaire pouvait tout autant être traitée dans le sujet, notamment sous l'angle des loisirs, que la nature grandiose, exceptionnelle et protégée. La place de la nature en ville est redessinée par l'instauration de jardins urbains partagés ; dans ce cadre, la mobilisation des travaux de K.-E. Demailly sur la région parisienne ou de C. Hochedez sur la Suède pouvaient être d'excellents exemples, tout comme le réaménagement de friches du bassin minier, le développement de parcs multifonctionnels dans la périphérie de Göteborg, les coulées vertes (*High Line* new-yorkaise, coulée verte René Dumont à Paris), la renaturation des rives et des cours d'eau (promenades, sports



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

d'eau, pistes cyclables, etc.). Ces renaturations planifiées répondent aux attentes et aux pratiques de loisirs des citoyens qui se multiplient et se diversifient mais qui ont été bien trop peu commentées.

Ce glissement des pratiques, qui modifie le rapport au temps, serait une nouvelle étape dans l'évolution du tourisme, vers un « *post-tourisme* » ou une « *troisième révolution touristique* » basée sur de nouvelles quêtes : l'authenticité, la redécouverte de la proximité, le rejet des lieux normés et aseptisés. Au cœur de ces évolutions, un rapport plus étroit avec la nature émerge et avec lui, l'écotourisme et le tourisme durable. Un rapide cadrage historique sur le développement somme toute récent de l'activité touristique permettait de repositionner les évolutions du couple nature/tourisme et nature/loisirs, mais aussi d'introduire les différentes trajectoires de diffusions et de pratiques à l'échelle du globe. Né à la fin du XVIII^e siècle en Europe, le tourisme se diffuse progressivement au sein des différentes classes sociales et sur les différents continents, faisant apparaître des temporalités décalées dans les pratiques et les aménagements au sein de différents bassins. Ainsi, les candidats pouvaient distinguer les espaces touristiques matures, notamment en Europe et Amérique du Nord, qui passent progressivement d'une pratique de masse à la recherche d'une pratique différente plus intégratrice de valeurs environnementales, et les espaces touristiques émergents, pourvoyeurs aujourd'hui d'un tourisme de masse puisant son vivier parmi les nouvelles classes moyennes indiennes ou chinoises, entre autres. Cette diffusion de l'activité touristique et récréative pèse de plus en plus sur les espaces naturels.

Enfin, le sujet appelait à un cadrage quantitatif minimal sur la place des loisirs et du tourisme dans l'économie mondiale. Cet aspect largement souligné par la pandémie actuelle et le coup d'arrêt brutal porté au tourisme (mais à l'inverse les loisirs de nature de proximité ont connu une fréquentation accrue) a été curieusement le grand absent des copies.

3. Un possible traitement du sujet

De multiples approches débouchant sur une grande variété de types de plan étaient envisageables, à condition qu'elles soient cohérentes ; le plan proposé devait s'appuyer sur une véritable réflexion géographique et des connaissances satisfaisantes.

Problématique(s)

Les problématiques pour un tel sujet pouvaient interroger les formes de nature comme un construit culturel au regard du tourisme et des loisirs, questionner la dimension sociale et sélective du tourisme de nature, ou encore les finalités politiques de l'utilisation de la nature par le tourisme et les loisirs. On évitait ainsi l'écueil d'un propos plat, descriptif, sans mise en relief d'une géographie sociale, économique et politique.

Face à un sujet aussi large, l'efficacité de la démonstration dépendait de la pertinence et de la finesse de la problématique. Un des choix récurrents des candidats s'est porté sur le paradoxe entre le couple tourisme et loisirs et la mise en valeur de la nature, paradoxe qui peut conduire à la dégradation de cette dernière. Si tant est que le propos ne verse pas ensuite dans la linéarité (i.e. le tourisme détruit forcément la nature) et dans le déterminisme, elle pouvait constituer une base de réflexion intéressante.

Le niveau général des problématiques est plutôt correct dans l'ensemble. En tout cas, les membres du jury ont relevé une volonté de réflexion des candidats, comme l'illustrent quelques-unes des problématiques lues dans les copies :

« Dans quelle mesure la nature, objet et support de pratiques touristico-ludiques qui la dénaturent en partie, est-elle dans le même temps co-construite matériellement et discursivement par le tourisme et les loisirs ? »

« Dans quelle mesure le tourisme et les loisirs produisent-ils et consomment-ils une nature profondément culturelle, complexe, contradictoire et objets de divergences ? »

« Dans quelle mesure l'extension continue du système touristico-ludique assure-t-elle un accès élargi aux espaces de nature permettant la récréation des individus par la pratique d'espaces fondamentalement « autres », au risque cependant de remettre en cause la stabilité des systèmes socio-écologiques et, de ce fait, la pérennité même des pratiques touristico-ludiques de nature ? »



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Développements

Des développements très intéressants ont parfois découlé de ces mises en perspective entre tourisme, loisirs et nature et les rapports de co-construction évolutifs du couple nature/culture. Le plan pouvait, par exemple, être structuré de la façon suivante :

I. Tourisme, loisirs et nature, des objets géographiques co-construits

Cette première partie aborde l'introduction progressive de la nature, par le renversement des représentations de cette dernière, dans la construction des lieux de tourisme et de loisirs. Cette structuration progressive des lieux de tourisme et de loisirs, portée par des acteurs variés et des temporalités différentes selon les sociétés, s'exprime spatialement de manières hétérogènes. L'exemple de la création des parcs naturels nord-américains peut judicieusement souligner cette mise en tourisme de la *wilderness*, une nature sauvage iconique offerte aux visiteurs. Cette co-construction varie aussi selon les sociétés et leurs représentations idéelles de la nature comme l'indique l'analyse des pratiques balnéaires très différentes des plages vietnamiennes entre touristes occidentaux et asiatiques. Ces pratiques ludo-touristiques insérant la nature par le paysage et les activités qu'elles offrent est en proie à de nombreux défis.

II. Enjeux et défis de ces co-constructions face aux impacts du tourisme et des loisirs sur la nature

Les interrelations entre tourisme, loisirs et nature révèlent de nombreux défis, comme des atteintes croissantes sur les espaces de nature (dégradation de la Grande Barrière de Corail australienne), ou des formes de protection de la nature qui se multiplient face à cette pression avec des postulats différents (exemple de mise en protection très dissemblable entre les parcs ou les réserves naturels selon les pays) mais qui peuvent aussi être le témoin des asymétries dans le rapport nature/culture.

III. Intentionnalité du déplacement de tourisme ou de loisirs dans des lieux de nature et identification du degré de nature de ces derniers

Une typologie était possible, même si peu de candidats en ont proposé une. Rappelons qu'elle n'est pas un passage obligé, d'autant qu'elle implique de proposer des critères de classification pertinents et scientifiquement maîtrisés. Il est difficile de proposer des hiérarchisations et classifications spatiales fondées sur des propos sans rigueur et ne renvoyant à aucun concept fondamental de la géographie – à l'image d'une copie cherchant à poser une typologie établie sur les critères suivants de classification : « une nature à l'agonie », une « nature semi-naturelle ». Les typologies n'ont pas toutes été d'un apport indispensable.

Quatre types d'espaces pouvaient alors se dégager en fonction de l'importance des faits touristiques et récréatifs multiformes et de la place que la nature revêt en leur sein : les espaces à forte intentionnalité et où la nature est clairement identifiable, des espaces qui repoussent la limite de l'œkoumène touristique par des pratiques nouvelles comme le développement du tourisme au Nunavut ou dans le grand nord canadien, ou encore en Terre de feu dans le Sud de la Patagonie ; des espaces à forte intentionnalité mais où la nature est plus difficilement identifiable, telles les grandes destinations écotouristiques, le Costa-Rica ou le Mozambique ; les espaces où l'intentionnalité est secondaire, mais la nature encore identifiable, à l'exemple des « villages-vacances » présentant une nature recomposée et enfin des espaces où l'intentionnalité est faible et la nature peu identifiable, comme dans le cas des pratiques touristiques urbaines.

Les conclusions ont été assez mal menées, souvent trop rapidement abordées et mal reliées à la problématique proposée ; entre autres, elles n'ont pas suffisamment mis en valeur la globalisation des activités ludo-touristiques. La révolution des mobilités, la multiplication des acteurs et des pratiques s'accompagnent d'offres sans cesse renouvelées, repoussant les limites de l'œkoumène touristique. La question de cette limite spatiale tout comme la limite même du système ludo-touristique auraient pu amener des ouvertures intéressantes aux travaux des candidats.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

4. Quelques remarques méthodologiques

Pour clore ce rapport, le jury souhaite rappeler quelques conseils méthodologiques généraux :

Quelques éléments de forme pénalisent certaines copies. Un minimum de **soin doit être apporté à l'écriture**, qui est parfois presque indéchiffrable dans certaines copies. **L'orthographe doit être maîtrisée** et le jury a retiré des points aux copies dans lesquelles celle-ci était défaillante. L'orthographe des noms propres laisse parfois à désirer : certains auteurs changent de genre dans plusieurs copies (Emmanuel Peyvel, *sic*), les noms de lieux sont malmenés, Gavarnie n'a plus son « e » final et Porto Vecchio perd un « c » au fil de l'écriture. Il faut proscrire les devoirs écrits à la première personne (« je veux... », « j'insiste... », etc.), soigner davantage la structure et l'organisation de la composition (sauts de ligne, alinéa, organisation des parties en paragraphes...).

L'introduction reste encore trop souvent un point faible de nombreuses copies et pourtant, elle est une étape décisive du devoir. Les amorces choisies s'avèrent parfois par trop imprécises, les définitions des termes du sujet allusives, la problématique purement formelle. A l'occasion, elles se bornent à reprendre le sujet sous une forme simplement interrogative. Par ailleurs, les annonces de plan manquent d'armature conceptuelle pour étayer le développement à venir.

Une bonne introduction doit articuler :

- Une accroche non transposable à tout sujet, et qui mette en évidence son lien avec le sujet. Le récent retrait du bus filmé dans *Into the wild* par les autorités de l'État de l'Alaska pour éviter les accidents de randonneurs partis à sa recherche, a ainsi été habilement exploité par plusieurs copies.

- Une ou plusieurs définitions (sans verser dans l'excès) de chaque terme du sujet, en montrant les liens qui existent entre ces termes (ce qui fut bien fait dans le cadre de tourisme et loisirs, moins avec la nature) et en proposant des définitions qui fassent écho à ce sujet, et non dans l'absolu. En revanche, il n'est pas utile dans ce sujet de faire appel dès l'introduction, et de façon très détaillée, aux quatre ontologies de la nature proposées par Philippe Descola, même si dans le cours du développement ses réflexions sur le naturalisme pouvaient être mises en regard du développement touristique dans le monde occidental.

Les candidats pouvaient alors rappeler l'importance du tourisme et du fait récréatif dans le monde tout en interrogeant la place de la nature en leur sein.

- Une problématique et l'annonce du plan qui doit être entièrement rédigée en l'articulant efficacement au questionnement pour bien souligner la logique de l'argumentation (quelques copies se sont contentées d'annoncer les parties avec des tirets).

La progression de la démonstration doit être fluide : en cela, les transitions, introductions et conclusions de parties doivent être soignées, et les parties équilibrées. Il est judicieux de rédiger la conclusion en amont du développement afin de ne pas se limiter à quelques éléments hâtivement couchés sur la copie, résumant maladroitement le travail, sans fournir ni perspective ni ouverture.

- Les exemples et les croquis sont des éléments cruciaux. Ils doivent être précis (ordres de grandeur, auteurs, lien avec l'argument à expliquer, renvoi éventuel vers un croquis, mobilisation des concepts géographiques...), bien reliés à la démonstration et diversifiés tant par leur couverture spatiale que par la diversité des échelles concernées. En géographie thématique, la surreprésentation d'un territoire est à proscrire. Ainsi, nombre de copies prennent leurs exemples uniquement dans les questions de géographie des territoires au programme. Le jury a donc sanctionné le recyclage exclusif d'exemples sur l'Asie du Sud-est (Thaïlande et Viet Nam très présents) et sur la France, une copie annonçant même dès l'introduction qu'elle ne traitera le sujet que pour la France. L'équilibre entre des exemples en Asie (hors question de programme : Khumbu, Bhoutan...), en Afrique (hors question de programme des deux sessions écoulées : Afrique du Sud, Ouganda, Mozambique...), en Amérique (Costa Rica...) et en Europe (hors France) fait ainsi partie des critères d'évaluation du jury. Le jury a relevé quelques exemples originaux et pertinents dans certaines copies, comme celui de la tribu Khasi (État du Meghalaya, Inde) qui façonne un réseau de ponts à partir des racines des arbres ou encore l'exemple des *shinrin-yoku* (« bains de forêts » pratiqués dans 62 sites) au Japon.

- Un devoir de géographie à l'agrégation ne peut se concevoir sans croquis ; dans ce cas, il sera difficile à son auteur d'atteindre la moyenne. Les bonnes copies comportent entre deux et quatre croquis, avec une légende



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

structurée et adaptée à l'argument illustré, une source et une échelle. Des organigrammes peuvent se justifier, de manière raisonnable, mais ils ne remplacent en aucun cas un croquis spatialisé. Cependant, soulignons certaines réussites à la fois remarquablement didactiques et précises grâce, par exemple, à l'intégration (et non pas au simple placage) d'organigrammes dans la réflexion proposée.

Replacer systématiquement le croquis sommaire des trois cercles du développement durable, même revisité, n'apporte rien au traitement du sujet. De même, il est inutile de proposer huit croquis si trois sont hors-sujet et deux ne servent pas la démonstration et ne sont pas appelés, ni développés et expliqués dans le texte. En effet, on attend des candidats qu'ils commentent un minimum leurs productions graphiques et qu'elles servent leur réflexion.

Certains apports graphiques ont impressionné le jury par leur qualité formelle et leur construction d'une rare précision. Le jury tient ainsi à souligner la grande pertinence de plusieurs croquis, comme certains sur Yellowstone, Mui Ne, Bora Bora, Rimini, le Nunavut, les Galápagos, le Mont Tremblant... D'autre part, mentionner la source du croquis est également une preuve appréciable de rigueur intellectuelle.

- Enfin, il s'agit d'éviter les lieux communs, les erreurs factuelles et l'énumération abusive d'auteurs.

Les candidats doivent veiller à maîtriser les citations et les références bibliographiques proposées dans le corps des devoirs. Certaines copies deviennent une nomenclature de titres d'articles et d'ouvrages qui, enchaînés, sont censés faire œuvre de raisonnement. Cela ne saurait être le cas. Citer les travaux de Philippe Descola ou faire référence au philosophe René Descartes n'a de sens que si les textes évoqués ont été lus, compris et intégrés dans un raisonnement géographique. Il en est de même pour certaines références géographiques, à l'exemple des travaux d'Augustin Berque, très souvent mentionnés, mais rarement utilisés à bon escient.

Par ailleurs, il faut faire attention aux confusions entre les auteurs. Samuel Depraz, Laurent Lespez et Lionel Laslaz sont allègrement confondus et mélangés. Confondre Jean Demangeot et Albert Demangeon est fâcheux.

Parmi les erreurs factuelles à éviter, on peut relever « la réintroduction du loup dans les Alpes » (il n'a pas été réintroduit, contrairement aux ours dans les Pyrénées, mais est revenu spontanément depuis les Apennins à partir de 1992 dans les Alpes françaises) ou les *honey pots* (et non *spots*) du Parc national de Yellowstone.

Le terme de *wilderness* a souvent été utilisé sans précaution hors contexte nord-américain : il convient de le replacer dans un contexte socio-culturel et politique donné, avant d'interroger la pertinence de sa transposition, tout comme la notion de « capacité de charge », issue de la socio-biologie. De même, la notion de « surtourisme » (Erik Cohen), abondamment mobilisée par les candidats en appui de l'analyse du film *The beach* (Koh Phi Phi, Thaïlande), devait être déconstruite. Ces notions ont notamment été mobilisées à travers l'exemple de l'Everest qui est revenu à plusieurs reprises, sans que les travaux d'Etienne Jacquemet ne soient mobilisés, ce qui aurait permis de sortir de certains lieux communs.

La notion d'altérité est souvent employée à mauvais escient, notamment pour qualifier l'ailleurs. Certains candidats s'égarent dans des formulations alambiquées qui deviennent incompréhensibles : « *la nature est plus une ressource matérielle et conceptuelle exploitable en terme d'altérité* ».

De même, contrairement à ce qu'on peut lire dans une copie, toutes les montagnes du globe et de France ne sont pas gagnées par la pratique des sports d'hiver.

Au-delà de ces coquilles et erreurs qui se doivent aussi d'être soulignées par le rapport, de nombreuses copies se sont emparées intelligemment du sujet et ont offert aux correcteurs, des réflexions très pertinentes et bien menées.

**Clarisse DIDELON-LOISEAU, Stéphane DUBOIS (responsable d'épreuve), Guillaume JACONO,
Lionel LASLAZ, Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, Maude SAINTEVILLE**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

2.2. Composition de géographie des territoires

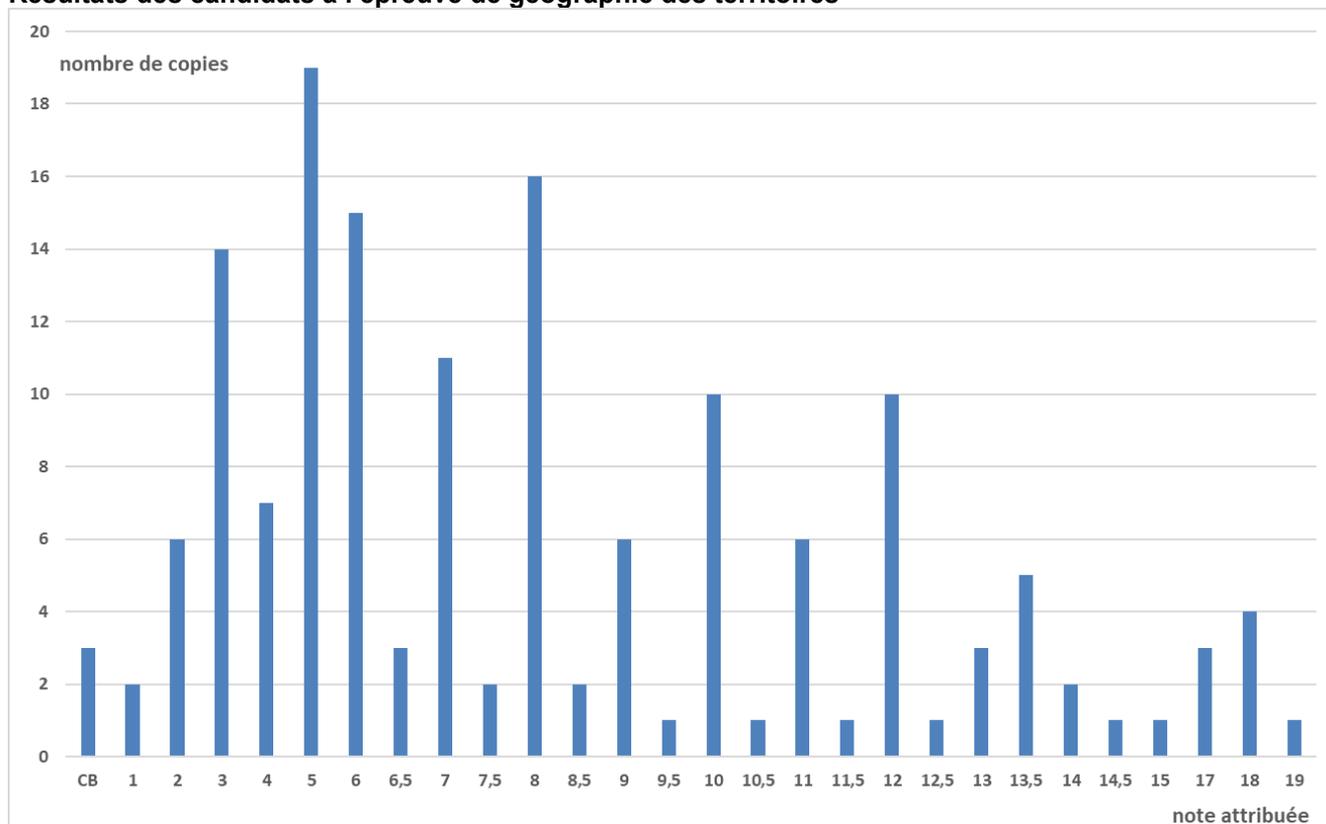
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : Mutations de l'agriculture et dynamiques des espaces ruraux en France

156 candidats ont remis une copie pour l'épreuve de géographie des territoires en 2020. La moyenne de l'épreuve est de 7,94 pour l'ensemble des candidats et de 13,39 pour les admis. Les notes s'échelonnent de 1 à 19/20. 43 % des copies ont entre 5 et 8 (67 copies) tandis que 31 % des copies obtiennent 10 ou plus (49 copies). L'écart entre les copies s'est donc resserré par rapport à la session dernière (29 copies ont moins de 5, contre 39 l'année dernière). En comparaison avec la session précédente, la moyenne de l'épreuve est légèrement plus basse (8,08).

Résultats des candidats à l'épreuve de géographie des territoires



Sur la forme, le jury rappelle qu'un temps de relecture est nécessaire pour limiter les fautes de grammaire et d'orthographe : si des fautes ponctuelles d'inattention sont tolérées, les erreurs récurrentes concernant les conjugaisons, les participes passés ou les pluriels sont inquiétantes, car elles laissent penser que les règles ne sont pas maîtrisées. Il est également problématique, qui plus est pour l'épreuve de géographie des territoires et pour un sujet portant sur la France, que l'orthographe des toponymes soit approximative. Enfin, le soin donné à l'écriture et la présentation font partie intégrante de la notation, dans le sens où il participe à la compréhension du propos et où il dénote de compétences pédagogiques à se faire comprendre, nécessaires pour de futurs enseignants.

Le sujet « Mutations de l'agriculture et dynamiques des espaces ruraux en France » invitait les candidats à interroger les relations entre une activité et un type d'espace, appréhendés chacun à travers leurs évolutions. Il a été traité d'une manière très inégale.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'une des **principales difficultés du sujet** était de bien analyser ces évolutions dans le cadre d'une approche géographique - et non historique -, en analysant les **changements les plus récents**, postérieurs aux années 1990-2000. En effet, les mutations agricoles du XX^e siècle (mécanisation, mise en place du productivisme...) constituaient des éléments qui étaient non pas au cœur du sujet, mais des héritages qui ne devaient être évoqués que pour analyser les changements actuels (crise du productivisme, diversification des fonctions agricoles, reterritorialisation de l'agriculture en lien avec l'évolution des modes de consommation, etc.). Dans le même ordre d'idée, les **dynamiques démographiques** des espaces ruraux à étudier n'étaient pas l'exode rural du XIX^e et du début du XX^e siècles ou l'arrivée des premiers néoruraux dans les années 1960, mais bien les trajectoires actuelles contrastées des espaces ruraux entre périurbanisation, « retour » au rural et maintien de dynamiques de déprise, dont les articulations aux activités agricoles étaient à interroger.

Dans cette perspective, une autre difficulté du sujet était de **parvenir à croiser**, tout au long de la copie, les **mutations agricoles en cours avec les changements à l'œuvre** dans les espaces ruraux sur les plans démographique, social, économique ou encore culturel. Les meilleures copies ont su faire ressortir les liens entre mutations agricoles et nouvelles ruralités, en reliant la multifonctionnalité des espaces ruraux (fonctions productive, résidentielle, touristique, environnementale...) à la diversification des fonctions de l'agriculture : en effet, au-delà de la seule fonction alimentaire, à laquelle se sont cantonnées beaucoup trop de copies, il s'agissait également d'évoquer les nouveaux débouchés qui s'affirment de plus en plus pour l'agriculture dans les domaines de l'énergie (agro-carburants, méthanisation, etc.), des industries chimiques (usage des fibres végétales pour remplacer les matières plastiques, de produits issus de l'agriculture pour les industries pharmaceutiques ou cosmétiques, etc.), du tourisme (agritourisme, produits du terroir, etc.), ou de l'environnement (pratiques agro-écologiques, pollutions, enjeux de protection, etc.). Les meilleures copies ont su démontrer la complexité de l'articulation entre mutations agricoles et dynamiques rurales, tout en interrogeant également des formes d'instrumentalisation de l'agriculture (pour lutter contre l'étalement urbain, pour résister aux opérations de protection de l'environnement, etc.). Ces copies ont également su analyser les **jeux et stratégies d'acteurs** de l'échelle locale (agriculteurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs, élus, etc.) aux échelles nationale (syndicats agricoles, État) et européenne (avec la PAC, dont il s'agissait d'évoquer là aussi les mutations les plus récentes, et non ses caractéristiques lors de sa mise en place dans les années 1960).

Les candidats ont généralement fait l'effort de définir les **termes du sujet** en introduction. Les notions d'espace rural et d'agriculture étaient globalement maîtrisées, même si l'agriculture s'est vue trop souvent limitée à la seule fonction alimentaire. Rappelons que, selon R. Chapuis (2004), trois critères définissent l'espace rural de manière qualitative : une faible densité, des paysages marqués par la prédominance du végétal et des activités agricoles occupant une place importante, au moins en termes de surfaces occupées et de décalage des paysages ruraux. L'agriculture (qui englobe l'élevage, comme l'ont noté la quasi-totalité des copies) est donc une composante forte de la ruralité, même si son importance socio-économique est souvent très secondaire par rapport aux autres activités rurales. Si les deux notions de mutations et de dynamiques sont proches, on pouvait attendre des candidats qu'ils cherchent à les différencier. La mutation est synonyme de changement radical, d'évolution entraînant un changement de structure. Étudier les mutations de l'agriculture invitait donc à se focaliser sur les changements récents, profonds et structurels de cette activité, en lien avec des modes de production et de consommation (alimentaire et non alimentaire) eux-mêmes en évolution. La notion de dynamique se rapporte, quant à elle, à un changement issu d'un jeu de forces. La notion peut être positive (croissance, développement, etc.) ou négative (déprise, déclin, etc.). L'analyse des dynamiques des espaces ruraux impliquait dès lors de rendre compte des changements, positifs ou négatifs, relatifs aux populations, activités, fonctions, équipements des espaces ruraux et à leur organisation dans l'espace.

Ce sujet invitait les candidats à **interroger des degrés, des modalités, des rythmes ou des rapidités de changements différenciés selon les espaces**, en mobilisant éventuellement d'autres notions telles que celles de crises, de transitions, de changements structurels ou conjoncturels, ce que sont parvenues à faire les meilleures copies. Dans ce cadre, il était essentiel de nuancer et de différencier les analyses, en montrant la grande diversité des agricultures et des espaces ruraux en France, au regard de leurs transformations. Certaines copies ont ainsi été pénalisées car elles tendaient à généraliser et à donner une vision beaucoup trop homogène de « l'agriculture française » ou de « la » ruralité. Si une différenciation régionale était possible, elle n'était pas pour autant une nécessité ; surtout, il ne s'agissait pas de plaquer une typologie des espaces



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

agricoles ou des campagnes françaises en évacuant la dimension processuelle du sujet et les interrelations entre les termes du sujet. Il s'agissait également de ne pas se limiter au seul territoire métropolitain, comme l'ont noté la majorité des copies, même si les espaces ultra-marins y étaient souvent évoqués trop rapidement, parfois de manière quelque peu artificielle et peu maîtrisée.

Les **illustrations possibles** pour ce sujet étaient nombreuses et de différents types. Aucun fond de carte n'était proposé pour ne pas encourager les candidats à proposer nécessairement une carte à l'échelle nationale. Certains candidats sont malgré tout parvenus à proposer une carte de synthèse pertinente, en ayant appris à dessiner de façon convaincante les contours de la France et en faisant l'effort de croiser les termes du sujet dans la construction de la légende de la carte. Il faut toutefois que les candidats évitent absolument de proposer une carte de synthèse s'ils ne maîtrisent pas le dessin des contours du territoire français. Des cartes de synthèse aux contours totalement fantaisistes et présentant de grosses erreurs de localisation ont ainsi été pénalisées. Les meilleures illustrations ont souvent été des croquis régionaux ou locaux, même si certains se sont avérés assez récurrents (sur la Balagne, la Bretagne, la Martinique, la Réunion ou Marie Galante). De très bons croquis ont été proposés pour illustrer les cas de ceintures maraîchères, entre développement des circuits courts et affirmation des concurrences pour l'usage du sol et du foncier (autour d'Avignon, de Nantes ou aux marges de l'agglomération parisienne) ou les articulations complexes entre agritourisme, valorisation des produits du terroir et risques de gentrification (en Drôme Provençale, dans le Périgord ou dans le Luberon). Certains schémas ont parfois été proposés également : schémas d'acteurs représentant les coopérations et conflits à l'œuvre dans un exemple de projet agro-écologique ou agro-énergétique ; schéma illustrant les logiques d'implantation et de distribution d'un groupe comme *Bonduelle* et ses répercussions sur les espaces ruraux.

Certaines copies sont parvenues à intégrer des **références à des travaux de recherche et à des auteurs**, mais parfois trop éloignés du sujet ou trop anciens. Certes, les travaux de Henri Mendras, Roger Béteille ou Bernard Kayser méritaient d'être cités, mais il s'agissait de replacer ces travaux dans leurs contextes temporel et spatial, sans anachronisme et sans plaquer ces travaux de manière artificielle pour appréhender les espaces ruraux français dans leur ensemble. Il était important de mobiliser des travaux plus récents, portant sur les relations entre transformations agricoles et évolutions des campagnes à l'heure actuelle. Les références mobilisables étaient nombreuses et l'on peut ici notamment renvoyer, sans prétendre à l'exhaustivité, aux travaux de Claire Delfosse, Olivier Etcheverria, Valérie Jousseume, Yvon Le Caro, François Legouy, Sophie Lignon-Darmaillac, Christine Margetic, Johan Milian, Philippe Madeline, Geneviève Pierre, Monique Poulot, Mickaël Pouzenc, Laurent Rieutort, Éric Rouvellac, Nicolas Rouget, Raphaël Schirmer, Thierry Simon ou encore Moïse Tsayem-Demaze. Quelques thèses récentes ont parfois été évoquées dans les meilleures copies, telles que celles d'Adrien Baysse-Lainé, de Pierre-Emmanuel Jasnot ou l'HdR de Valérie Jousseume. Dans tous les cas, il ne s'agissait pas de citer un nom mais de développer clairement les apports de sa réflexion pour traiter le sujet et/ou de développer les exemples qu'il a analysés.

L'**actualité du sujet** pouvait être illustrée en introduction, par la mention des travaux de certains de ces auteurs, ou par l'évocation du colloque de la commission de géographie rurale du CNFG sur le thème « Les relations villes – campagnes et l'enjeu alimentaire » (colloque initialement prévu en mars 2020, décalé en mars 2021 en raison de la crise sanitaire). Plusieurs copies sont parties de l'actualité cinématographique et beaucoup, parmi elles, ont cité le film *Au nom de la terre*, ce qui pouvait être une entrée intéressante pour interroger l'idée de crise de l'agriculture. Enfin, plusieurs copies ont été inspirées par l'actualité sanitaire et ses conséquences sur les plans agricole et agro-alimentaire : évolution des modes de consommation (rôle des circuits courts, valorisation de l'agriculture de proximité, hausse des inégalités ; agriculteurs en demande de main d'œuvre, etc.). Cette entrée dans le sujet était possible mais non nécessairement attendue néanmoins, au regard du manque de recul temporel et d'analyses scientifiques sur le sujet au moment de la rédaction des copies.

Si les liens de causalité réciproque entre les processus étudiés (les mutations agricoles, vectrices de dynamiques rurales contrastées ; les changements dans les espaces ruraux comme facteurs d'évolution de l'activité agricole) étaient à interroger, ils ont trop souvent été pris comme seule clef de **problématisation** du sujet, de manière un peu trop binaire et descriptive. La problématique devait spécifier les mutations et dynamiques à l'œuvre pour faire ressortir un vrai questionnement de fond. Il était possible, par exemple, en



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

reprenant la clef de lecture proposée par L. Rieutort (2009), de cibler les tensions à l'œuvre dans l'agriculture (entre déterritorialisation liée au productivisme et reterritorialisation liée à l'affirmation des filières de qualité et de proximité) en cherchant à les relier aux dynamiques rurales contrastées, entre spécialisation d'une part (grandes régions agricoles spécialisées), affirmation de la multifonctionnalité d'autre part (entre fonctions agricole, touristique, récréative, environnementale, etc.). La problématique pouvait être formulée de la façon suivante : dans quelle mesure les mutations agricoles contrastées, entre déterritorialisation et reterritorialisation de l'agriculture, contribuent-elles à renforcer la spécialisation des espaces ruraux ou au contraire leur multifonctionnalité ? D'autres entrées et d'autres questionnements étaient possibles, sous réserve de bien relier l'ensemble des termes du sujet.

Plusieurs types de **plans** étaient envisageables pour traiter ce sujet. On pouvait par exemple étudier, dans une première partie (I), les articulations entre logiques de territorialisation agricole et diversification des activités et des populations dans les espaces ruraux, avant d'analyser, dans une deuxième partie (II), les fragilités croissantes de l'agriculture comme source d'affirmation de difficultés et de conflits d'usages dans les espaces ruraux, et enfin terminer (III) par l'idée d'espaces ruraux différenciés dans leurs mutations au regard des dynamiques diversifiées de l'agriculture. Sur ce sujet, comme cela a été évoqué plus haut, une différenciation était possible, mais elle n'était pas nécessairement à intégrer dans une troisième partie typologique ; elle pouvait tout à fait être introduite dès la première partie ou au cours de la réflexion.

Un autre type de plan possible pouvait se centrer sur les types et degrés de mutations agricoles, plus ou moins rapides et (dé-/re-)structurantes pour les espaces ruraux valorisant d'abord (I) la rapidité des mutations agricoles comme vecteur de déstructuration pour les espaces ruraux (logiques concurrentielles et dépendance aux marchés, crises économiques ou sanitaires, etc.) en se centrant sur des grandes tendances à l'échelle nationale, avant d'analyser (II) des tendances plus profondes et structurelles, notamment localement (les logiques de terroir et les filières de qualité s'affirment certes de façon croissante, mais elles sont très anciennes). Enfin, à l'échelle régionale, il était possible de différencier les espaces ruraux français au regard de leurs fonctions et dynamiques d'ensemble, en les reliant au degré de mutations de leurs activités agricoles (III).

En reprenant cette proposition de plan, la **première partie** pouvait aborder « *la crise de l'agriculture* » (M. Poulot et F. Legouy, 2019), comme source de fragilisation pour les espaces ruraux.

Il était d'abord possible d'interroger la vulnérabilité socio-économique des espaces ruraux, dans le cadre d'une agriculture française devant faire face à de nombreuses crises. Le modèle agricole dominant est celui d'une agriculture commerciale et exportatrice, associée à une logique de filières (céréalière, sucrière, bovine, porcine...) déterritorialisées. Il est fondé sur un modèle productiviste mis en œuvre au lendemain de la seconde guerre mondiale, et largement subventionné par la PAC. Ce modèle s'est vu récemment largement fragilisé par des crises de la filière agro-alimentaire : ESB en 1996 et en 2001, fièvre aphteuse en 2001, grippe aviaire en 2005, etc. Des filières entières se sont vues déstabilisées avec la fin des quotas laitiers (2015) et sucriers (2017), synonymes d'ouverture croissante à la concurrence, de risques de surproduction et d'accroissement des inégalités. Les pollutions et dégradations de l'environnement pouvaient être évoquées également : élevage porcin et algues vertes en Bretagne ; engrais, produits phytosanitaires et pression sur l'eau dans la Beauce ; scandale du chlordécone aux Antilles ; débat récent sur l'usage du glyphosate ; etc. Les impacts du modèle agricole dominant et des crises associées sur les espaces ruraux sont multiples : homogénéisation et artificialisation des paysages ; fragilisation économique du fait de la dépendance à une activité dominante (comme dans le cas de l'agro-alimentaire en Bretagne) ; changements sociétaux (baisse croissante du nombre d'agriculteurs dans les sociétés rurales ; difficulté du travail et hausse des suicides chez les agriculteurs ; conflits d'usages autour de l'eau, des pollutions, etc.).

Toujours dans cette première partie, l'on pouvait également évoquer l'idée d'une agriculture de plus en plus concurrentielle, associée à une hausse des disparités dans les espaces ruraux. En termes de jeux d'acteurs, les crises de l'agriculture s'incarnent par le poids croissant des situations de dépendances et des inégalités. L'intégration aux marchés européen et mondial valorise les situations de dépendance des exploitants aux grands groupes agricoles et agro-alimentaires (tels que *Danone* ou *Lactalis* dans la filière laitière), de l'outre-mer à la métropole (pour l'expédition des productions agricoles). Le modèle productiviste dominant valorise aussi les exploitants les plus puissants, seuls capables de faire face à une concurrence croissante ; la PAC encourage et soutient aussi les grandes exploitations les plus productivistes (malgré des discours valorisant les filières extensives et de qualité dans les réformes les plus récentes).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En termes de débouchés, les filières agro-alimentaires sont centrales : elles sont marquées par une polarisation croissante autour de pôles de transformation/distribution, tels que les marchés d'intérêt national. La valorisation de débouchés non alimentaires se fait croissante, notamment dans le domaine des agro-ressources (végétaux qui fournissent des composés de base nécessaires à l'énergie, la chimie et les matériaux). De nombreux exemples pouvaient être évoqués : agro-carburants (éthanol dans les régions productrices de betterave ou de canne à sucre ; « bio-diesel » dans les régions productrices d'huile de colza, tournesol ou autre) ; textile (lin-chanvre ; utilisation de fibres végétales pour remplacer le plastique pour la fabrication d'automobiles, de chaussures de ski...). Ces mutations de l'agriculture entraînent une hausse des disparités dans les espaces ruraux, dans la mesure où seuls les espaces les plus productifs et les plus intégrés (en termes de transports, mais aussi de filières) sont à même de faire face à la concurrence et à la diversification en termes de débouchés, comme dans les régions Hauts-de-France et Grand Est pour la filière des agro-carburants. Dans le même ordre d'idée, seuls les producteurs plus importants peuvent s'affirmer dans le jeu des concurrences, tel que le Groupe *Listel-Salins du Midi* dans le sud de la France (double filière viticole et salicole).

Face à ce modèle agricole dominant, marqué par des crises multiples et source de renforcement des disparités dans les espaces ruraux, des contre-modèles agricoles se développent néanmoins ; on pouvait les étudier dans une **deuxième partie**. Ils s'inscrivent dans une certaine continuité avec des pratiques agricoles héritées valorisant le local, le terroir et la proximité, mais ils renouvellent également les approches agricoles en intégrant également de plus en plus des préoccupations environnementales. Ces mutations agricoles accompagnent l'attractivité croissante des espaces ruraux, incarnant la notion de « renaissance rurale » (B. Kayser, 1990). La deuxième partie pouvait dès lors montrer en quoi l'affirmation des logiques territoriales et de proximité en agriculture contribue à renforcer l'attractivité des espaces ruraux.

Tout d'abord, le développement de nouveaux modes de production agricole sont porteurs de nouvelles formes de ruralité. On pouvait commencer éventuellement par s'appuyer sur plusieurs éléments de cadrage théorique autour de cette « renaissance rurale », de celle de « terroir », éventuellement de celle de « système agroalimentaire localisé » (SYAL). Surtout la notion de « reterritorialisation de l'agriculture » (L. Rieutort, 2009) gagnait à être évoquée. Il s'agit d'un « processus profitant de l'engouement pour les produits de qualité liés aux terroirs, des soucis de protection de l'environnement, de la « mise en patrimoine » des campagnes et de leurs paysages, ainsi que des nouvelles « politiques de projet » des territoires institutionnels recomposés ». Ce processus s'accompagne d'une mutation des modes de consommation valorisant la qualité et la proximité. Les candidats pouvaient mobiliser un grand nombre d'exemples pour illustrer cela, tout en différenciant plusieurs « modèles » agricoles qui s'affirment de plus en plus, à l'encontre du productivisme : celui des appellations (AOC, puis AOP ; IGP), de l'agriculture raisonnée, de l'agro-écologie, de l'agriculture biologique, etc. En termes de processus, on pouvait analyser la logique de « conversion » au bio, qui implique une certaine temporalité (2 à 3 ans) pour passer d'un modèle à un autre en respectant un cahier des charges bien précis. Un exemple de filière non productiviste pour illustrer de grandes tendances pouvait être évoqué, comme la filière bio : sur le plan régional, l'Occitanie est la première région française en termes de surface bio. Sur le plan départemental, c'est la Drôme qui fait figure de territoire pionnier pour le bio (en nombre d'exploitations et en proportion de la SAU), même si le Gers arrive désormais en tête en nombre d'exploitations. La diffusion du bio se fait sur tout le territoire, mais reste concentrée principalement en Bretagne, et dans le Sud de la France (Occitanie, PACA, AURA).

On pouvait également montrer que les logiques territoriales et de proximité sont valorisées de plus en plus chez différents types d'acteurs (au moins en termes de discours...) : les petits et grands exploitants (grandes cultures en Ile-de-France, par exemple), les grands groupes agro-alimentaires (*Bonduelle* valorise les pratiques agro-écologiques, *Danone* soutient l'agriculture durable...) ou commerciaux (*Carrefour* ou *Leclerc* développent les rayons valorisant l'agriculture de proximité, le bio...) en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs (modèle des circuits-courts, valorisé durant la crise sanitaire liée au Coronavirus). Les pouvoirs publics également tiennent un discours de plus en plus tourné vers les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Union européenne avec l'objectif affiché dans la PAC d'une agriculture plus durable...). Les mutations agricoles à l'œuvre s'associent à l'idée de nouvelles ruralités. En termes de pratiques et d'acteurs, elles sont de plus en plus portées par des agriculteurs souvent jeunes, formés, parfois néoruraux (notamment pour le modèle du bio). En termes de représentations, ces mutations agricoles contribuent à valoriser l'image d'espaces ruraux incarnant un certain patrimoine (paysager, culinaire...), une qualité de vie, une attractivité retrouvée (idée de renaissance rurale). On pouvait nuancer la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« nouveauté » de ces pratiques agricoles, en rappelant qu'elles s'inscrivent dans une certaine continuité avec des pratiques anciennes, notamment pour le modèle des terroirs. Certains modèles anciens dits traditionnels étaient vus comme durables, comme les abattis en Guyane qui « *semblaient bien inféodés au milieu forestier tout en participant à la cohésion socioculturelle et en contribuant à la subsistance des communautés locales* » (M. Tsayem-Demaze, 2008), avant de connaître des mutations les rendant de moins en moins durables : « *augmentation des surfaces défrichées, réduction de la durée des jachères, remplacement des abattis par des vergers, etc.* » (*ibid.*).

Enfin, on pouvait évoquer le développement croissant de nouvelles fonctions locales pour l'agriculture, sources et reflets de transformations de l'économie et des sociétés rurales. En effet, au-delà des mutations des pratiques agricoles en tant que telles, l'agriculture connaît également une mutation de ses fonctions, qui relèvent de plus en plus d'autres secteurs d'activités. On pouvait ici évoquer les enjeux environnementaux et énergétiques locaux (méthanisation pour la production d'électricité et de chaleur sur l'exploitation), le développement de l'agritourisme autour de produits du terroir (œnotourisme dans la majorité des régions viticoles, foie gras dans le Périgord, rhum - AOC - en Martinique et en Guadeloupe, etc.), la croissance de la pluriactivité dans les ménages agricoles, etc. Les mutations à l'œuvre sont susceptibles à la fois d'apporter de la croissance dans les espaces ruraux (emplois directs / indirects) liés aux filières agro-énergétiques ou agro-touristiques, mais aussi de renforcer des inégalités au sein des populations rurales : les logiques de gentrification rurale (voir les travaux de P. Pistre, G. Tommasi ou F. Richard), portées par les néo-agriculteurs d'origine citadine ont ainsi souvent été évoquées dans les copies, comme les disparités entre anciens et nouveaux agriculteurs.

Des modèles agricoles alternatifs au productivisme tendent ainsi à se développer et à accompagner les dynamiques plus larges d'espaces ruraux de plus en plus multifonctionnels. Mais ces dynamiques sont loin d'être homogènes et il est dès lors possible de différencier des types d'espaces ruraux, au regard de leurs grandes évolutions et des mutations agricoles à l'œuvre. La typologie ici proposée en **troisième partie** n'était pas nécessairement attendue dans une partie entière, comme cela est indiqué plus haut. Il était en tout cas important de montrer que les dynamiques évoquées ne sont pas homogènes sur le territoire français, outre-mer inclus. Si les candidats proposent une typologie afin de montrer que les espaces ruraux français sont différenciés dans leurs dynamiques au regard des mutations contrastées de l'agriculture, il est nécessaire de proposer des critères répondant à l'ensemble du sujet (afin de ne pas limiter la typologie aux seuls régions agricoles ou à la typologie des campagnes de la DATAR, parfois plaquée sans aucune réflexion sur le sujet). Ces critères peuvent être le degré de spécialisation agricole (les campagnes françaises étant plus ou moins multifonctionnelles), les interactions entre la fonction agricole et avec les autres usages et activités, le degré et la rapidité des mutations agricoles, la croissance ou déprise des espaces ruraux.

Le modèle agricole des campagnes productivistes s'est mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; il n'incarne donc pas une mutation récente et actuelle de l'agriculture. Les mutations à l'œuvre concernent surtout la diversification des débouchés vers les productions non alimentaires (agro-énergies). Le poids des campagnes productivistes sur le territoire français et dans l'économie nationale ne l'empêche pas de connaître des crises ponctuelles contribuant à le fragiliser face à d'autres modèles agricoles plus territorialisés et marqués par des logiques de proximité. Il s'agit d'un modèle établi, résistant et soutenu par les politiques publiques nationales et européennes, même si, dans les discours, les limites en sont de plus en plus dénoncées. L'idée d'une agriculture productiviste doit évidemment être fortement nuancée et il s'agit de distinguer différents modèles agricoles, associés à une spécialisation régionale des espaces ruraux concernés. On pouvait ici différencier, parmi les espaces à forte productivité : les systèmes de grandes cultures intensives (ex. grand Bassin parisien), d'élevage intensif (Bretagne), de plantations (banane et canne à sucre aux Antilles, canne à sucre à la Réunion), de viticulture (Languedoc-Roussillon) ou encore de huerta (Roussillon, Comtat). Ces modèles agricoles s'associent globalement à une certaine monoculture liée à la spécialisation régionale, et à des pratiques intensives sources de dégradations paysagères (artificialisation avec le hors-sol, pressions sur les sols ou l'eau, etc.). Les espaces ruraux concernés sont marqués par cette activité agricole aussi bien sur le plan paysager qu'en termes de ressources économiques (le poids des activités agricoles y est plus important que dans d'autres types de campagnes). Il s'agit d'espaces ruraux vulnérables, en raison d'une part de leur spécialisation agricole et de leur exposition aux crises du secteur, mais aussi, d'autre part, en raison de leur image qui tend à les associer parfois à une ruralité quelque peu dégradée en raison des pollutions liées aux intrants, à l'homogénéisation des paysages liés à la monoculture ou encore au poids des grands exploitants et des grands groupes dominant le secteur. On pouvait terminer en évoquant le fait que les campagnes agricoles



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

spécialisées ne sont pas nécessairement tournées vers le productivisme et sources de pollution ou dégradations environnementales, comme dans les régions spécialisées dans l'élevage extensif (Charolais, Causses du massif central, Pyrénées, Jura, Alpes, etc.). Pour ce dernier massif, la dimension résidentielle et touristique est forte, ce qui permettait de faire la transition avec le deuxième type.

Un autre type de campagnes se caractérise par une moindre spécialisation agricole et par une plus grande diversité de fonctions (agricole, résidentielle, environnementale, touristique, etc.). Ces campagnes sont marquées par leur attractivité, par une ruralité souvent valorisée, face à la ville ou pour le tourisme rural (et l'agrotourisme notamment). Ces campagnes ont une fonction agricole plus secondaire que les campagnes agricoles productivistes mais l'agriculture y connaît de profondes mutations récentes : en lien avec l'attractivité de ces espaces ruraux et d'une valorisation croissante des logiques de terroir et de qualité des produits, se développent des filières de proximité (produits du terroir, circuits-courts). Les campagnes périurbaines voient ainsi se développer les cultures maraîchères, de plus en plus tournées vers le bio. L'agriculture et les espaces ouverts y sont de plus en plus valorisés localement comme des éléments de résistance à l'urbanisation et à l'étalement urbain dans les espaces ruraux (rôle des PLU et PLUi ou encore des Parcs Naturels Régionaux), ce qui n'est pas sans créer des conflits d'usages réguliers dans ces espaces ruraux aux marges des villes. Les campagnes touristiques correspondent quant à elle généralement à des espaces de polyculture (Sud-Ouest), à des zones d'élevage extensif (zones de montagnes), ou à des terroirs plus ponctuels spécialisés (AOP : lentille verte du Puy, olive noire de Nyons, rhum de Martinique...) ou à des productions emblématiques, parfois fragiles (ylang-ylang à Mayotte, vanille à la Réunion). L'agritourisme s'y développe de plus en plus : restauration et hébergement à la ferme, routes touristiques (des vins, de la lavande, de l'olive, des fromages, etc.). L'agriculture et les produits du terroir sont aussi de plus en plus valorisés comme des éléments de promotion territoriale et d'attractivité. Ils peuvent toutefois déboucher sur un décalage entre les destinataires (touristes, personnes extérieures au territoire) et les habitants et acteurs locaux, qui peuvent rester en dehors de la valorisation.

Enfin, les espaces ruraux marqués par la déprise connaissent une fragilisation à la fois agricole, mais aussi démographique, économique ou encore paysagère. En France métropolitaine, il s'agit des espaces de faibles densité marqués par la décroissance démographique (une partie de la Bourgogne, du Massif central, des Pyrénées, des Alpes du Sud, etc.). Dans l'outre-mer, la déprise s'incarne moins par la décroissance démographique que par la fragilité socio-économique, voire la pauvreté rurale (nord-est de la Martinique, espaces des abattis en Guyane, etc.). Dans tous les cas, l'agriculture, si elle s'y maintient, ne parvient pas à compenser les dynamiques de déprise, n'étant souvent pas assez productive ou rentable (difficulté d'entretien des terrasses agricoles - Cévennes - ou des logiques de transhumance ovine, etc.). Il faut toutefois nuancer une lecture trop négative de ces espaces, car ils peuvent recouper une partie des campagnes touristiques. La gentrification rurale peut aussi s'y manifester. Surtout, l'agriculture peut y être valorisée par des labels et des formes de patrimonialisation, même si elle reste très secondaire et fragile dans les économies locales (par exemple, les Causses et Cévennes sont inscrits depuis 2020 au patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen).

Pour terminer, le jury tient à souligner sa satisfaction à avoir lu des copies de qualité, témoignant d'une bonne préparation de la part des candidats, malgré les perturbations importantes liées au coronavirus.

**Solène GAUDIN, Emmanuelle PEYVEL (responsable d'épreuve), Christophe QUEVA,
Guillaume SALIEGE, Jean-Fabien STECK, Céline VACCHIANI-MARCUZZO**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2.3. Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le jury formule, comme c'est le cas depuis 2018, quelques recommandations générales inchangées sur cette épreuve.

D'une manière générale, l'écrit de l'épreuve sur dossier nécessite une grande maîtrise technique afin de savoir composer entre, d'une part, une exploitation approfondie des documents et, d'autre part, une prise de recul et une démonstration de connaissances personnelles sur le sujet. Il s'agit donc d'articuler entre eux les arguments présents dans les sources en sachant, à la lumière de sa maîtrise du champ géographique, hiérarchiser et organiser les faits. L'ajout d'exemples ponctuels extérieurs au dossier n'est jamais interdit, tant qu'il ne se substitue pas à l'exploitation pleine et entière des documents.

Ainsi, un commentaire de qualité saura naviguer entre les deux écueils principaux que sont la *paraphrase* (absence de recul sur les sources, pas d'apport argumentatif de la part des candidats) et la *dissertation* (insuffisance, voire absence de références aux documents du dossier) tout en démontrant des qualités pédagogiques par la manière dont sont réorganisées les idées et dont sont hiérarchisés et illustrés les arguments.

Afin d'éviter de reprendre l'ensemble des remarques des rapports précédents, on peut ainsi rappeler les différents niveaux de traitement du dossier documentaire constatés dans les copies afin d'illustrer la progression à atteindre vers un commentaire abouti (« niveau 3 »).

Niveau 0 : paraphrase énumérative et/ ou digression	Les documents sont abordés l'un après l'autre pour répondre à chaque question (1.a, 1.b, 1.c, etc.), et l'on se contente de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser ; ou alors : oubli total ou partiel des documents, propos très général et vague.	Indices : les réponses suivent l'ordre des documents ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (« en premier lieu », « ensuite », « de plus », « enfin ») En cas de digression : impossibilité de relier les idées à un document du dossier
Niveau 1 : paraphrase thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. On se contente toujours de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (cf. niveau 0).
Niveau 2 : argumentation thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. Il y a apparition d'une prise de recul sur les sources avec une analyse des idées, voire quelques références externes.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; par contre, présence de mots de liaison à connexion logique (« mais », « cependant », « par conséquent »), témoignant d'un effort argumentatif personnel.
Niveau 3 : argumentation personnalisée	Les documents sont croisés et recomposés en fonction d'idées et de thèmes pertinents, proposés par le ou la candidat(e) et témoignant de sa maîtrise du sujet. Il y a prise de recul sur les sources avec une analyse des idées et quelques références externes.	Indices : chaque question s'ouvre par une analyse des termes du sujet et une explication de la logique personnelle qui sera suivie dans la réponse ; présence de mots de liaison à connexion logique (cf. niveau 2).

Une introduction générale au commentaire n'est pas interdite. Si cet élément d'appréciation n'est pas compris dans le barème, il permet toutefois de bonifier le résultat final, à condition d'être réussi. Ainsi, une introduction générale se doit, après l'utilisation éventuelle d'un exemple pertinent en amorce, de *définir les*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

termes-clefs du dossier, au besoin en les replaçant dans leur contexte épistémologique, afin d'introduire la *problématique générale* sous-jacente à l'ensemble des documents, en étant capable en particulier de faire émerger un concept explicatif ou une idée forte qui servira de fil directeur au traitement des questions. De tels thèmes ne sont pas non plus systématiquement les meilleurs et doivent, bien entendu, être adaptés au sujet.

Plus que tout, une introduction n'a pas vocation à lister l'un après l'autre l'ensemble des documents fournis : un tel exercice, qu'il soit écrit en toutes lettres ou résumé sous la forme d'un tableau, est essentiellement chronophage et apporte peu à l'argumentation. Une *présentation pertinente des documents* visera ainsi surtout, en *regroupant les sources* de manière originale, à montrer les traits les plus saillants du dossier, lorsqu'il y en a : par exemple, une prépondérance de documents anciens ; de sources non scientifiques ou de documents particulièrement biaisés ; un traitement spatialement déséquilibré du sujet, notamment lorsqu'il est centré sur certains continents ou certaines aires culturelles plutôt que d'autres ; la présence d'une controverse scientifique ou socio-économique de fond ; etc.

Enfin, l'excellence du résultat sera également conditionnée par quatre critères supplémentaires :

- une maîtrise irréprochable de l'expression et de l'orthographe, en particulier pour les toponymes, les noms d'auteurs et les concepts géographiques ;
- une capacité à citer des références épistémologiques appropriées (auteurs, courants) à l'appui de ses analyses, ainsi que des exemples connexes concis et pertinents ;
- une capacité à articuler les échelles entre elles : les questions géopolitiques sont ainsi à envisager tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale ; une politique d'aménagement fait jouer des acteurs à plusieurs niveaux, et penser à l'échelon européen dans une thématique locale sera bienvenu ; les questions environnementales supposent des enjeux locaux et globaux ; etc.
- enfin, une illustration graphique à la fois claire, informative et réellement imaginative par rapport au sujet. Un simple croquis sagittal résumant de vagues catégories d'acteurs, ou des schémas issus d'un enseignement général et plaqués sur le sujet, sans grand rapport avec les documents, ne peuvent ainsi convenir.

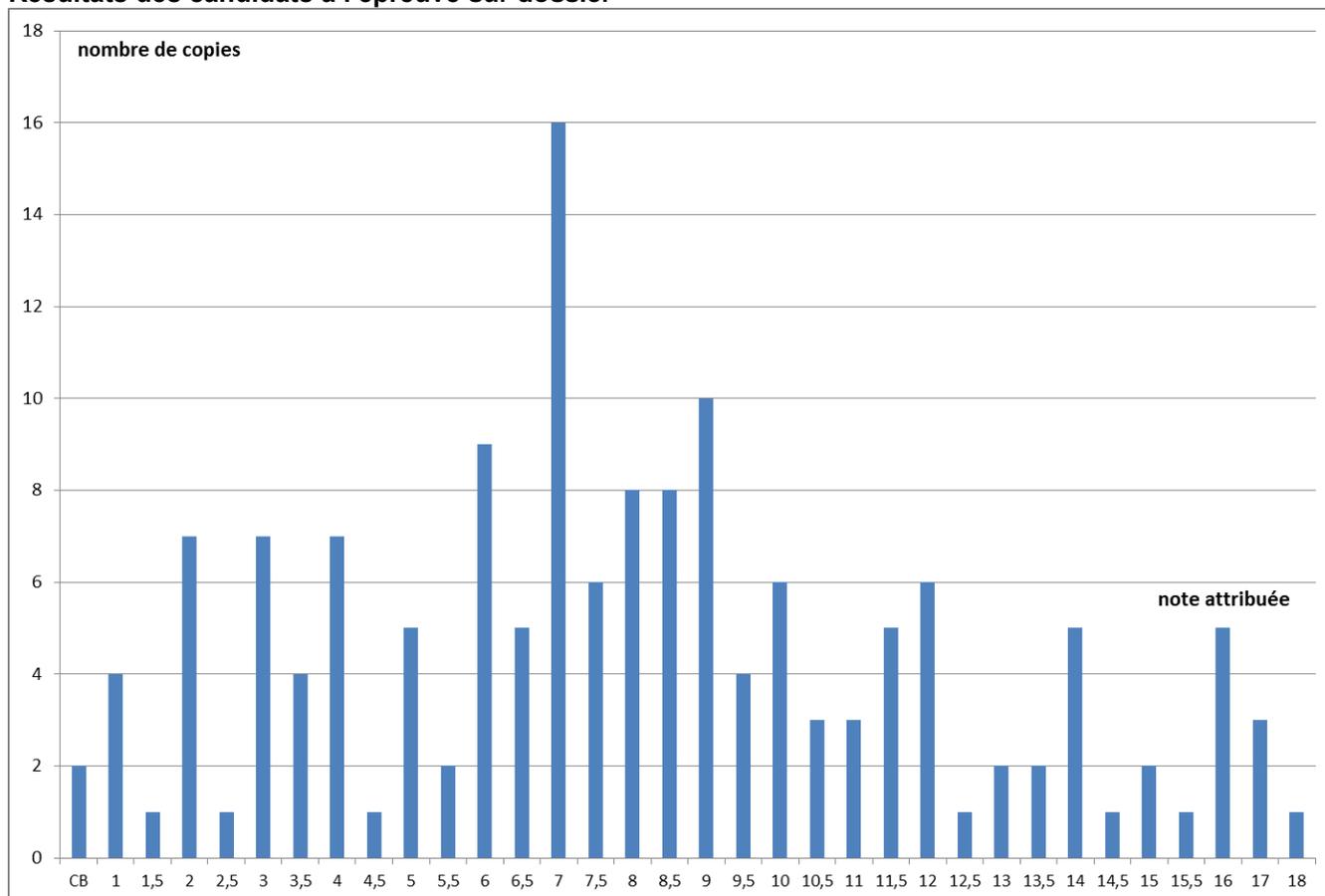
Inversement, les grosses erreurs de culture générale, un ou plusieurs contresens dans la compréhension des documents ou l'oubli pur et simple de certains documents dans le traitement des réponses constituent des éléments d'appréciation fortement négatifs.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Résultats des candidats à l'épreuve sur dossier



2.3.1 OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »

Sujet : Le lieu en géographie

Réflexions générales

Trente-cinq candidats ont choisi cette année l'option A, soit autour de 23 % des candidats ayant composé cette épreuve. Le sujet à connotation très épistémologique a peut-être surpris certains candidats au regard des options B et C aux thématiques plus classiques, mais les résultats sont tout à fait similaires aux autres options. La moyenne de l'épreuve est de 8,13, avec une note maximale de 17/20 et une note minimale de 1/20 ; 25 copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont 6 entre 1 et 4/20. Les notes supérieures ou égales à 15/20 concernent 2 copies.

Les attentes restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*).

Éléments positifs

Le jury tient tout particulièrement à féliciter les candidats dont la préparation et la motivation n'ont pas été affectées par le contexte très particulier de cette année. Il a apprécié que la plupart des candidats ait lu et respecté les conseils donnés dans les précédents rapports : les longues et inutiles introductions se contentant de lister les éléments du corpus disparaissent peu à peu ; les réponses aux questions sont globalement mieux ordonnées, argumentées et articulées les unes aux autres. Les meilleurs candidats ont su à la fois exploiter pleinement le corpus, en croisant les documents, et leur apporter une véritable analyse éclairée par des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

connaissances personnelles et parfois remarquables de la discipline, de ses courants, concepts et auteurs, ainsi que d'exemples riches et originaux.

Éléments négatifs

Les copies les plus décevantes en revanche continuent à ne pas organiser leur propos. La structuration de chaque réponse doit donner lieu à une brève introduction présentant le questionnement et les étapes de la réflexion. Plusieurs paragraphes doivent visuellement structurer le propos par un jeu d'alinéas, reflétant la progression du raisonnement. Des conclusions/transitions vers les questions suivantes sont absentes dans la plupart des copies, y compris dans les meilleures. Certaines copies ne proposent parfois même aucun alinéa dans la réponse à des questions pourtant souvent formulées de manière à appeler plusieurs étapes dont certaines sont négligées voire oubliées. La question 2 par exemple (« Qu'apportent les notions dont la liste figure dans la première question à l'analyse spatiale et territoriale ? Dans quels champs de la géographie s'inscrivent-elles ? ») exigeait, pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des points, de bien distinguer les différentes notions (lieu, haut-lieu, géosymbole, non-lieu, hyper-lieu), l'analyse spatiale de l'analyse territoriale (et partant, l'espace du territoire, concepts-clés de la géographie que certains candidats utilisent indifféremment), ainsi que les champs de la géographie, souvent malencontreusement confondus avec les courants et écoles historiques de la discipline déjà convoqués dans la question 1, ce qui montre que les questions sont aussi parfois mal comprises car insuffisamment analysées par les candidats. Certains candidats ne décryptent pas non plus les attendus méthodologiques sous-jacents à certaines questions : la question 3 par exemple (« Dans la pratique, quels usages socio-culturels, économiques, politiques, sont faits de ces lieux et quels acteurs engagent-ils ? ») aurait mérité un véritable effort de typologie croisée (types d'usages / types d'acteurs) et non deux simples listes ne mettant pas en évidence les conjonctions entre certains usages et certaines catégories d'acteurs. A l'échelle des documents, beaucoup de candidats manquent encore d'analyse critique. Les textes sont plus souvent cités qu'analysés, avec parfois de longs recopiations parfaitement inutiles ; les graphiques, cartes ou photographies sont décrits plus que resitués dans une perspective réflexive. Il faut également rappeler que tous les documents doivent être exploités au sein de la copie : aucun ne doit être ignoré.

Le jury tient également à rappeler que la correction de l'expression écrite est un critère essentiel dans l'évaluation de potentiels futurs enseignants. D'une part, trop de copies présentent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe ; certaines soulèvent des problèmes graves de vocabulaire sur des termes du corpus (« haut-lieu » et « géosymbole », « espace » et « territoire », etc.). Une bonne gestion du temps permettant une relecture attentive doit permettre de se corriger. D'autre part, l'opacité stylistique de certaines copies est très regrettable et constitue un véritable obstacle à la lecture et compréhension par les correcteurs.

La gestion du temps demeure, justement, un problème pour beaucoup de candidats. Il est dommageable de voir l'expression, voire parfois la calligraphie, se détériorer au fil du devoir, de même que la pertinence et la densité des réponses aux questions, les dernières étant souvent bâclées voire absentes. Chaque candidat, au fil des entraînements annuels, doit en fonction de ses points forts et faibles (vitesse de lecture, de rédaction), se forger son propre chronométrage de l'exercice afin que le rendu soit équilibré et homogène.

Production graphique

Concernant les illustrations graphiques, quelques copies, sans doute par manque de temps, continuent à les négliger voire à n'en présenter aucune, alors qu'elles font partie des exigences de l'épreuve (« Vous devrez élaborer au moins une construction graphique »). La plupart des candidats propose toutefois des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées (frises chronologiques, schémas et croquis inspirés ou non du corpus, etc.) : l'exemple de l'aéroport comme « non-lieu » ou « hyper-lieu » a donné lieu à quelques efforts graphiques valorisés. Mais on trouve aussi beaucoup de croquis se contentant de recopier de manière simplifiée un document du corpus (la carte de Lourdes notamment, doc. 13), ou réutilisant les questions traitées les années précédentes ou celles des programmes de l'année (le tourisme surtout), sans que cela soit toujours pertinent. Ces constructions graphiques doivent être articulées au raisonnement et apporter quelque chose à la démonstration. Les illustrations devraient s'accompagner systématiquement de commentaires appuyés (dépassant la simple phrase de présentation) éclairant la construction de celle-ci et de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

sa légende. Trop souvent, les croquis et schémas sont confus et le jury ne parvient pas toujours à saisir le message qui le candidat souhaite transmettre.

Éléments de reprise

Comme dit plus haut, si une introduction n'est ni attendue ni proprement barémée, un court paragraphe proposant une amorce d'actualité pertinente et une problématisation générale du dossier peut être valorisé. Cette année, les copies dotées d'une introduction étaient au nombre de 10 sur 35, un peu moins d'un tiers des copies (28,5 % précisément).

Quelques candidats ont ainsi pensé à utiliser l'actualité du printemps 2020 qui a vu, suite à l'assassinat de George Floyd à Minneapolis, et dans la vague du « *Black lives matter* », des manifestations, particulièrement dans des villes « hauts-lieux » du passé colonial, s'en prendre à des « géosymboles » comme des statues d'anciens esclavagistes très symboliquement déboulonnées (celle d'Edward Colston à Bristol, de Joséphine de Beauharnais à La Martinique...), comme dans une démarche de réappropriation de certains lieux publics longtemps représentés par et monopolisés pour une mémoire coloniale.

Le dossier documentaire invitait à montrer que l'étude des lieux en géographie, largement renouvelée dans ses concepts et approches depuis le tournant théorique et épistémologique des années 1970, permet de saisir l'un des principaux objets de la discipline (et le cœur de cette option !) à savoir les relations complexes à l'espace, aussi bien pratiques et matérielles que symboliques et identitaires, qu'entretiennent les individus et les sociétés qui s'approprient (ou non) les lieux de différentes manières, à différentes échelles et dans des temporalités diverses, pour en faire (ou non) des territoires.

Question 1 : Lieu, haut-lieu, géosymbole, non-lieu, hyper-lieu : définissez synthétiquement et mettez en relation ces notions, en les replaçant dans l'histoire de la géographie.

Le lieu est un concept géographique fondamental dont la définition n'est pourtant pas dénuée de complexité. Présent dans le lexique du géographe depuis les premières heures de la discipline (celle-ci s'étant longtemps présentée comme la « science des lieux », sur les traces de Paul Vidal de la Blache), les géographes ont tardé à en proposer une analyse sémantique et conceptuelle et préféraient parfois des termes voisins dans leurs écrits (document 1). Il faut ainsi attendre la fin du XX^e siècle pour voir apparaître les premiers textes maniant ce concept. Les dates de publication des documents composant le corpus s'étendent de 1987 à 2017 et révèlent ce tardif frémissement scientifique autour du lieu. Ainsi, étudier l'usage, le sens associé, et les déclinaisons du lieu par les géographes à travers le temps permet de lire les grands bouleversements dans l'histoire de la géographie. Le concept de lieu renferme les évolutions paradigmatiques de la science géographique. Cette question pouvait être (et l'a été par de nombreux candidats) illustrée par une frise chronologique replaçant les notions dans les courants successifs de l'histoire de la géographie, en y introduisant des auteurs extérieurs au corpus pour apporter une valeur ajoutée. Plus subtilement, un graphique pouvait aussi replacer les diverses notions dans un croisement de l'échelle de polarisation territoriale qu'elles suscitent (individuelle, sociétale, nationale, mondiale) et du degré de « condensation » des valeurs qu'elles produisent, en y reportant des exemples du corpus.

La première acception du lieu par les géographes est aussi celle relevant du sens commun, comme l'indique Pascal Clerc (document 1) : il s'agit d'une portion de l'espace déterminée à laquelle est associé un toponyme. Nommer un espace donne naissance au lieu et devient un acte géographique. La géographie classique n'accorda pas davantage d'importance à ce qui n'était pas encore construit comme concept. Il faut attendre le tournant géographique des années 1960-70 et la « rupture paradigmatique » associée pour voir émerger une réflexion conceptuelle et sémantique proposée par les géographes. Le lieu n'est plus seulement une notion mais devient un concept de plus en plus manipulé, dont le sens varie et reflète différentes approches géographiques. Pascal Clerc distingue deux acceptions (document 1). La première est celle mobilisée par le champ de l'analyse spatiale (Denise Pumain, Thérèse Saint Julien notamment) qui présente le lieu comme « *une unité spatiale élémentaire dont la position est (...) repérable dans un système de coordonnées* », son positionnement dans l'espace l'emportant alors sur son toponyme. Le lieu est un point dans l'espace, une « *unité spatiale élémentaire* » au sein de laquelle la distance euclidienne est abolie. L'analyse spatiale approche alors le lieu en termes de concentration, de polarisation, de réseaux, d'accessibilité, de distance, dans une démarche souvent systémique.

La seconde acception est associée à une nouvelle rupture paradigmatique, le tournant culturel ayant eu lieu au début des années 1980. À la suite des travaux anglo-saxons (Yi-Fu Tuan, J.N. Entrikin, R.D. Sack), cette



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

approche « humaniste », comme la désigne Pascal Clerc, déplace le centre d'intérêt de la discipline de l'espace au territoire. Le lieu prend alors une coloration subjective et sociale et se retrouve au cœur des recherches menées par la géographie sociale et culturelle. Si cette subjectivité du lieu a toujours fait partie intégrante de sa définition (baptiser un lieu est un acte d'appropriation, d'identification et donc de territorialisation), elle se retrouve au cœur des approches géographiques de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle et renforce la consistance géographique du concept. L'étude du lieu permet au géographe de saisir les processus d'identification, d'interaction sociale, d'appropriation, les pratiques et les représentations de l'espace vécu (A. Frémont).

À partir des années 1990, le lieu, comme concept géographique, se retrouve au cœur de nombreuses réflexions et productions, en géographie mais plus largement dans l'ensemble des sciences sociales, à la suite du *spatial turn*. Les études de cas se multiplient, centrant leurs approches sur les processus d'appropriation, de construction identitaire et symbolique, de projection spatiale, comme l'illustre le corpus documentaire (Times Square, le Vésuve, Tanna, les lieux des attentats de janvier 2015 à Paris, Londres et ses monuments, les monuments aux morts, Lourdes, Hollywood, le pont de Mostar, Uluru). Cette profusion stimule la réflexion géographique et engendre une déclinaison de notions associées au lieu, parfois complémentaires, parfois contradictoires. Le corpus documentaire en propose quatre qu'il convient de définir. Deux couples notionnels peuvent être dégagés : haut lieu/géosymbole ; non-lieu/hyperlieu.

Le géosymbole et le haut lieu sont deux notions proches associées à la géographie culturelle, la première étant à attribuer à Joël Bonnemaison (« Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique*, 1981, ainsi que de nombreux articles postérieurs cités dans les documents 3, 8 ou 11), la seconde à Bernard Debarbieux (1995) dont un extrait de texte figure dans le dossier (document 2), mais aussi à Augustin Berque, ou encore Guy Di Méo. Ces deux termes renvoient à une appropriation et une pratique collective, à distance de la pratique intimiste associée au lieu. Apparue dans les années 1980, le géosymbole est le reflet d'une construction territoriale, illustrant une « *relation culturelle* » entre une société et son territoire (document 3). Il participe à l'ancrage identitaire d'un peuple ou groupe ethnique, ce sont des « *lieux culturels porteurs d'identité et chargés de sens et de mémoire* » (*idem*). Il peut s'agir de paysages (à l'instar des paysages littoraux, composants de l'identité bretonne), de sites, de bâtiments ou encore d'évènements éphémères comme le fest-noz (document 3). Le haut lieu s'est construit dans les années 1990, présagé par la géographicités d'Eric Dardel en 1952 (*L'Homme et la terre*). Sa hauteur, qui peut être à la fois symbolique et topographique (la « Bonne mère » à Marseille, la colline d'Hollywood, mais aussi le Mont-Blanc -B. Debarbieux, *L'Espace Géographique*, 1993), reflète sa position dans une échelle des valeurs renvoyant au « sacré » ou à la « nation » (document 2). Le haut lieu condense des symboles et participe à la projection spatiale des valeurs d'une société à une échelle élargie. Il présente une dimension à la fois spirituelle et sociale. Il structure symboliquement un territoire, notamment par l'érection d'un marqueur spatial (les églises mentionnées dans le document 2) permettant d'articuler ce qui relève de l'invisible et du visible. Le haut lieu peut devenir synecdoque d'un territoire, un lieu attribut, et s'inscrit alors dans des logiques qui l'extravertissent, davantage que le géosymbole. La forte charge culturelle et identitaire associée à ces déclinaisons du lieu les érige en destinations touristiques privilégiées.

Le non-lieu et l'hyperlieu sont deux notions contradictoires, l'hyperlieu (M. Lussault, 2017) s'étant construit en réaction au non-lieu (M. Augé, 1994) interrogeant la nature de certains lieux, comme les aéroports, dans un contexte de mondialisation, d'hypermobilité, de polytopie des citadins (M. Stock). Le non-lieu, théorisé par l'anthropologue Marc Augé, illustre le *spatial turn* des sciences sociales dans les années 1990, dans un contexte post-moderne, voire surmoderne (M. Augé). A travers l'exemple notamment de l'aéroport, M. Augé tente de décrire ces espaces qui devraient être des lieux (ils sont nommés et localisés) mais qui ne présentent pas les propriétés essentielles d'un lieu selon lui : ils ne seraient ni identitaires, ni relationnels, ni historiques (M. Augé) ; ce sont des lieux que l'on n'« habite » pas. L'anonymat serait leur seule caractéristique et il n'y aurait alors plus d'approche subjective possible de ces « lieux ». Ces non-lieux, « *cathédrales de la post-modernité* » (R. Ferreira Freitas) seraient donc des emblèmes de la déterritorialisation. Le « non-lieu » de Marc Augé a suscité de nombreuses réactions et de multiples débats, entraînant une révision partielle par l'auteur lui-même de son approche. Michel Lussault s'oppose à la théorie du « non-lieu » avec ce qu'il nomme « l'hyperlieu ». Il s'agit de lieu de co-présence avec une forme d'hypermobilité. L'aéroport, *Times square* et les autres lieux au cœur de la mondialisation sont des lieux « *d'hyper-condensation* » offrant une transcalarité inédite et permettent d'observer les impacts de la mondialisation, du tourisme de masse, de l'ubiquité réticulaire et de l'hypermobilité à l'échelle de cette « *unité spatiale élémentaire* » (Lévy/Lussault).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Ces différentes déclinaisons du lieu, aux définitions complexes, croisées et discutées par les géographes, sont aujourd'hui mobilisées pour l'analyse spatiale et territoriale dans divers champs de la géographie.

Question 2 : Qu'apportent les notions dont la liste figure dans la première question à l'analyse spatiale et territoriale ? Dans quels champs de la géographie s'inscrivent-elles ?

Érigé comme concept géographique, le lieu devient un outil du géographe, susceptible de guider, d'orienter ses recherches, ses questionnements, ses angles d'observation et ses méthodes d'analyse. Il participe à construire et à renouveler les analyses spatiales et territoriales dans plusieurs champs de la géographie.

Au moment du tournant géographique des années 1970, le lieu permet au géographe de dépasser le paradigme vidalien articulé autour de la relation homme/milieu et de renouveler le cadre conceptuel autour de l'espace. Il apparaît comme un composant fondamental de l'analyse spatiale, qui, depuis les années 1970, cherche à mettre en évidence des structures et formes d'organisation spatiale récurrentes (*Hypergééo*), des lois d'organisation de l'espace, en utilisant des méthodes quantitatives. Pascal Clerc l'affirme : « *L'analyse spatiale étudie les arrangements spatiaux entre les lieux en tentant de trouver des logiques d'organisation* » (document 1). Elle se construit effectivement sur l'analyse conjointe de trois formes élémentaires : le point (correspondant au lieu), la ligne et la surface. Les processus étudiés par l'analyse spatiale, comme la polarisation, la centralité, ou encore la distance, évaluent la relation entre les lieux dans l'espace géographique par des systèmes de flux et de réseaux. L'approche systémique qui en découle s'appuie souvent sur une observation multiscalaire des processus, de l'échelon du lieu à l'échelon du système. La notion récente d'hyper-lieu de Michel Lussault (document 5) offre à l'analyse spatiale un terrain d'observation privilégié des télescopages multiscalaires au sein d'un même lieu, que ce soit à *Times Square* ou dans un aéroport où logiques hyperlocales et mondiales s'articulent et s'entrechoquent. La transcalarité de certains lieux permet aujourd'hui d'interroger et de renouveler les approches de l'analyse spatiale. Enfin, le traitement différencié en termes de patrimonialisation des géosymboles et des hauts lieux intéresse directement l'analyse spatiale et son approche des processus de marginalisation (documents 10 et 15).

Au moment du tournant culturel de la géographie, le lieu et la subjectivité qui lui est associée en raison de la co-présence qu'il autorise, sont devenus les supports et les produits de l'analyse territoriale, aux enjeux plus qualitatifs : le lieu est le terrain d'observation privilégié des spatialités et des territorialités. Par ailleurs, les différentes déclinaisons de celui-ci (géosymbole, haut lieu, non-lieu et hyperlieu) permettent de mettre en exergue une approche territoriale renouvelée : au-delà des processus d'ancrage identitaire et d'appropriation matériellement inscrits dans l'espace par les sociétés, les notions de géosymbole et de haut lieu permettent d'y associer l'invisible, relevant du religieux, du sacré, de la cosmogonie (document 2). Le géosymbole et le haut lieu deviennent les lieux de l'articulation du visible et de l'invisible. La manipulation de ces notions apporte un éclairage fondamental à l'approche territoriale, notamment à la compréhension de la société, et l'analyse du territoire de la société au Vanuatu (document 7) par J. Bonnemaïson le montre bien : la route qui relie les pierres errantes (pierres-lieux) ne peut se comprendre qu'au regard de la cosmogonie totémiste des Tanna. A travers ces notions, l'analyse territoriale se trouve également enrichie de nouveaux angles d'attaque pour analyser les territorialités : afin de saisir l'immatérialité, des vecteurs comme la carte postale (de Londres, de la plage) entrent dans le panel d'observation et d'analyse du géographe. Ces notions permettent aussi de comprendre le développement territorial de certains espaces à partir de la mise en valeur d'un lieu : M.-H. Chevrier (document 13) montre ainsi comment Lourdes a été aménagée et développée autour du site de la grotte de Massabielle, construit comme un haut-lieu de pèlerinage chrétien. Le développement urbain (chemin de fer, aéroport, hôtels, commerces...) y amène aujourd'hui plus de 6 millions de visiteurs par an.

Le lieu et ses déclinaisons s'inscrivent alors dans différents champs de la géographie, au sein desquels les territorialités, faites de matérialité et d'immatérialité, sont essentielles. La géographie culturelle (B. Debarbieux, J. Bonnemaïson), tout d'abord, privilégie l'étude des lieux et mobilise ces notions (document 1), comme cela a été souligné précédemment, et comme le font O. Goré (document 3) et B. Tratnjek (document 15) ; certains candidats ont aussi fort opportunément développé les travaux de Béatrice Collignon (*Les Inuit : ce qu'ils savent du territoire*, 1996), auxquels il n'était fait qu'une brève allusion dans le document 1, qui a bien montré la structuration de ce territoire par un réseau de lieux-toponymes aux forts signifiants sociaux. Associant les notions d'habiter et de territorialité (documents 3 et 7), la géographie culturelle analyse les relations entre les



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

individus et les lieux, notamment par le biais d'objets culturels comme les cartes postales (documents 9 et 12), les œuvres artistiques (document 6) ou encore l'art vernaculaire (document 7). La géographie urbaine mobilise également ces notions, notamment celles de haut lieu, de non-lieu et d'hyperlieu, permettant de refléter les permanences et les mutations de l'urbanité et de la citoyenneté à l'heure de la métropolisation et de la mondialisation accélérées (documents 4, 5, 14) et de leurs dérives (document 8). La référence régulière à l'aéroport international, et plus généralement aux synapses de la mondialisation, entraîne un renouvellement de la géographie des transports : parallèlement aux effets de réseau, celle-ci considère à nouveau l'aéroport comme un lieu vécu, pratiqué, représenté, imaginé, et plus seulement comme un point dans le système aérien, ce qui a pu donner lieu chez quelques candidats à de belles tentatives de croquis, malheureusement sous-exploitées. Les inégalités lisibles dans les lieux et dans les hyper-lieux suscitent l'intérêt de la géographie sociale, que ce soit la jungle de Calais ou l'aéroport international. Enfin, l'instrumentalisation des lieux à des fins politiques peut intéresser la géographie politique : la symbolique des lieux émerge dans les rivalités de puissance (documents 13 et 15) et dans les mouvements de mobilisation (documents 3 et 5, ou encore l'investissement symbolique récent de certaines villes, rues ou places par le mouvement « *Black lives matter* »).

Ainsi, l'analyse spatiale et territoriale des lieux dans divers champs de la géographie peut permettre de mieux saisir les différents usages et acteurs qui les investissent, les construisent, les transforment, se les approprient ou les instrumentalisent.

Question 3 : Dans la pratique, quels usages socio-culturels, économiques, politiques, sont faits de ces lieux et quels acteurs engagent-ils ?

Le lieu et ses déclinaisons font l'objet d'une grande diversité d'usages reflétant de multiples spatialités et territorialités. Des usages socio-culturels, économiques et politiques apparaissent dans les études de cas proposées par le corpus documentaire s'appuyant sur un jeu multiscale d'acteurs.

Les usages socio-culturels des lieux présentés par le corpus documentaire relèvent principalement des individus et des groupes sociaux. Il s'agit du rassemblement, du recueillement, de l'adoption de « *codes de procédure spatiale* » (M. Lussault) et de la protection/patrimonialisation. La co-présence des individus au sein des lieux, hyperlieux, géosymboles et hauts lieux, favorise la rencontre et l'interaction sociale (document 1), que ce soit au pied du Vésuve (document 6), au cœur de *Times Square* (document 5) ou encore sur les pentes d'Uluru (document 16). Ces rassemblements s'organisent selon diverses temporalités : ils peuvent être continus (comme à *Times Square* où les touristes se succèdent sans discontinuer, avec le Nouvel An comme point d'orgue), saisonniers (à l'image de certains pèlerinages, comme celui de Lourdes) ou très ponctuels (à l'image des événements organisés, tels les fest-noz). Les « emblèmes territoriaux » deviennent les centres de rassemblement dont les prises de vue sont souvent médiatisées (document 8). Le recueillement s'observe dans les géosymboles qui permettent d'inscrire et de matérialiser la mémoire collective. Le monument aux morts est un lieu de condensation (document 8) qui reflète les valeurs et l'histoire d'une société et induit des pratiques de recueillement, comme les grands cimetières militaires. Plus largement, l'individu, souvent touriste, fréquentant un haut lieu ou un géosymbole est amené à respecter des « *codes de procédure spatiale* » (M. Lussault, *op. cité*), à l'image de l'itinéraire et des étapes composant un pèlerinage (Lourdes, document 13) ou la progression au sein des terminaux d'aéroports (J-B. Frégnier, L. Démètre Drevet), la photographie d'« emblèmes territoriaux » tels Big Ben ou le Tower Bridge à Londres ou encore de la pratique de l'égo-portrait à *Times Square* (document 5). Lorsque le lieu présente une forte charge culturelle, symbolique ou encore sacrée, à l'image du haut lieu ou du géosymbole, l'attractivité s'accroît : à l'individu habitant le lieu s'ajoute un nombre croissant de visiteurs et touristes aux intérêts divergents, induisant alors des conflits d'acteurs, un sentiment de dépossession voire de déterritorialisation des premiers face à l'afflux des seconds qui transforment la symbolique du lieu. Les pratiques sont encadrées comme pour le pèlerinage et ses « *codes de procédure spatiale* » (M. Lussault, *op. cité*), limitées (document 11) voire interdites (document 16). La question de la protection et de la patrimonialisation de certains hauts lieux et géosymboles apparaît à plusieurs reprises dans le corpus documentaire (documents 10 et 16), et fait débat partout dans le monde, des falaises d'Étretat au Christ du Corcovado, en passant par la lagune de Venise.

Les usages économiques participent principalement à la valorisation touristique du lieu. Les acteurs publics (État, collectivités territoriales) et privés (opérateurs et professionnels du tourisme) ainsi que les organisations internationales (UNESCO) s'associent pour assurer la promotion et développer l'attractivité



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

touristique du territoire, notamment à travers le marketing territorial, la labellisation / différenciation et l'aménagement touristique des lieux.

Les politiques de marketing territorial des acteurs locaux cherchent à promouvoir leur territoire à l'échelle nationale voire internationale. La mise en image/en scène des lieux et des « emblèmes territoriaux » est construite par les acteurs publics et relayée par les acteurs privés (la carte postale de Londres mise en vente sur le site internet de *Lambert souvenirs London*, la photographie de la colline d'Hollywood relayée par le site *Easyvoyage*). Les hauts lieux deviennent alors des outils du marketing territorial, qui parfois même les construisent *ex-nihilo* comme pouvait l'illustrer l'exemple hors-corpus de Rovaniemi, instituée « capitale du Père Noël » par les autorités, l'office de tourisme et les acteurs économiques finlandais, construction diffusée par les médias internationaux à chaque période de fête de fin d'année (C.M. Hall, *Teoros*, 2009).

Ils participent également à la logique de différenciation territoriale, en réaction à l'uniformisation et la standardisation des paysages et des pratiques initiées par la mondialisation. Celle-ci est au cœur des politiques urbaines et des stratégies métropolitaines pour valoriser leur territoire.

Elles se prolongent par une course à la labellisation, particulièrement sensible dans les pays occidentaux à travers le classement des sites au patrimoine mondial de l'UNESCO (document 10), garant d'une rente touristique durable. Enfin, la valorisation économique des hauts lieux ou géosymboles s'observe par des politiques d'aménagement territorial, à l'image du développement urbain et de l'aménagement touristique de Lourdes dont la fréquentation touristique ne cesse de croître.

Il est également possible de mentionner un autre usage économique, plus marginalement présenté dans le corpus documentaire : il s'agit de la projection publicitaire des grandes firmes transnationales au sein des hauts lieux. Le cas de *Times Square* évoqué par Michel Lussault dans le document 5 le mentionne. La marchandisation des lieux, la « ville franchisée » (D. Mangin, 2004) pouvaient être développées.

Certains lieux comportant une forte charge symbolique et médiatisés sont diversement instrumentalisés à des fins politiques. Tout d'abord, l'affirmation et la matérialisation du pouvoir de l'Etat-Nation dans l'espace passe par l'érection et la mise en scène de bâtiments symboliques, à l'image des *Houses of Parliament* occupant une place centrale sur la carte postale de Londres (document 9). Les monuments aux morts participent également à la construction du récit national et l'affirmation des valeurs de la République en France (document 11).

L'occupation constitue une deuxième forme d'usage politique du lieu, pratiquée par des individus, associations, groupes politiques de l'opposition souvent exogènes, non habitant et souvent exclus du jeu politique traditionnel. Le lieu symbolique comme décor permet la mise en scène et favorise le relais médiatique du mouvement de mobilisation. Michel Lussault met en exergue l'occupation de certains hauts lieux et hyperlieux : « *Occupy Wall Street* », la Place de la République et le mouvement Nuit Debout, la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes par des écologistes et altermondialistes, ou encore les mobilisations dans la « jungle » de Calais. Ces « *installations éminemment politiques, sont une expérience radicale de ce qui signifie créer un établissement humain* » (M. Lussault, document 5).

Certains lieux symboliques sont parfois au cœur de revendications par des acteurs locaux afin d'assurer leur protection comme le souligne Olivier Goré dans le cas breton (documents 3 et 16), ou pour réclamer la reconnaissance locale, nationale voire internationale de leur charge symbolique et historique (documents 15, 16).

Le pont de Mostar illustre la volonté de faire disparaître un géosymbole à des fins politiques. Détruit par les milices croates, cette rupture symbolique visait à faire disparaître le lien qui unissait les Croates avec la Bosnie Herzégovine, instrumentalisant ainsi la cause politique.

Ces derniers exemples introduisent bon nombre de limites et dérives dans les pratiques et usages faits des lieux.

Question 4 : Quelles limites et dérives ces usages impliquent-ils ?

Le lieu en tant que symbole et représentation fait l'objet de multiples usages et diverses formes d'instrumentalisation menées par plusieurs catégories d'acteurs aux intérêts divergents. Dès lors, des tensions, des frottements interrogent voire menacent les usages de ces lieux. Les limites et les dérives présentées par le corpus documentaire sont plurielles et certaines méritaient un développement approfondi.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tout d'abord, les conflits d'usages sont évoqués à plusieurs reprises et s'expriment particulièrement au sein des lieux concernés par une valorisation économique et touristique entrant en opposition avec la charge symbolique, historique, culturelle de certains hauts lieux ou géosymboles. Le mont Uluru (document 16) illustre parfaitement le conflit entre des pratiques touristiques jugées déviantes (l'ascension) et la sacralisation de la montagne par les Aborigènes Anangu d'Australie. Ces pratiques et représentations contraires conduisent à une reterritorialisation du lieu entraînant sa délimitation et son appropriation plus exclusive par les Aborigènes. Ces conflits d'usages peuvent également être illustrés par le processus de patrimonialisation et de labellisation UNESCO de la ville de Venise (évoqué par Michel Lussault dans le document 5) conduisant à une muséification de la ville historique. Cela complexifie les pratiques habitantes jusqu'à exclure les habitants de la ville, qui se mobilisent dans des associations de défense réclamant des mesures plus ou moins drastiques comme des quotas de visiteurs, voire l'interdiction des grands paquebots de croisière.

Par ailleurs, lieux, hyperlieux, géosymboles, hauts lieux et non-lieux étant au cœur de la mondialisation, les inégalités spatiales inhérentes à ce processus par essence discriminant s'y reproduisent voire s'amplifient. Elles s'observent à plusieurs échelles dans le corpus documentaire. A l'échelle de la ville, comme le démontre Michel Lussault à Venise (document 5), les territorialités touristiques coexistent avec les acteurs et logiques de l'« antimonde » (R. Brunet), menant parfois à des drames humains. Les hauts lieux catalysent les inégalités socio-spatiales générées par la mondialisation. L'analyse croisée des documents 10 et 12 permet de lire ces inégalités à l'échelle mondiale à travers le patrimoine mondial de l'UNESCO : celui-ci reflète la domination des espaces européens et américains (46 % des sites classés), témoignant peut-être d'une hiérarchisation implicite des cultures. A l'échelle des individus et du corps, l'analyse des cartes postales régionales érotiques par Stéphane Valognes (document 12) met en évidence l'existence d'« angles hétéropatriarcaux » dans la figuration symbolique des lieux. Ces images des lieux et les pratiques induites contribuent à une réification des femmes et à la reproduction des systèmes de domination de la société. Un candidat a très justement fait référence aux travaux de Marianne Blidon qui permettraient de qualifier la plage comme un « espace genrant », c'est-à-dire définissant des normes de genre. Un autre a fort justement rappelé le débat en France sur la place des femmes au Panthéon.

L'usage voire l'instrumentalisation politique des lieux peut conduire à une autre dérive spatiale : la production de marges, voire d'enclaves, à l'image des ZAD ou encore de la jungle de Calais (document 5). Ces espaces de revendication deviennent aussi des espaces de la transgression. La répression et la violence qui en découlent cristallisent les limites de ces pratiques considérées comme « déviantes ». Cette violence peut mener à la destruction du lieu comme l'illustre la disparition de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (et des autres sur le territoire français), de la « jungle » de Calais (document 5) ou encore celle du pont de Mostar (document 15).

Enfin, la marchandisation des lieux à forte connotation symbolique, culturelle voire religieuse interroge également le géographe. A Lourdes, la nature du lieu est remise en question, du géosymbole religieux et culturel au haut lieu touristique et monétarisé.

Valérie BATAL, Lucie DREVET-DEMETTRE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

Sujet : La haute mer

Réflexions générales

L'option « Milieux et environnement » de l'épreuve écrite sur dossier a rassemblé cette année 55 copies, en hausse significative par rapport à l'année dernière (41). Le sujet, « La haute mer », invitait à s'interroger sur les caractéristiques physiques et environnementales de ce milieu, mais laissait aussi une large part à l'appropriation de cet espace par les sociétés. Les candidats pouvaient ainsi mettre en avant plusieurs facettes de la discipline géographique et valoriser une large diversité d'acquis. Par conséquent, très peu de copies ont été vraiment indigentes ; à l'inverse cependant, et comme l'année dernière, rares ont été les copies qui ont montré à la fois une solide maîtrise des notions physiques (océanographie, géomorphologie) et une bonne lecture des enjeux sociaux ou géopolitiques du sujet. La moyenne de cette option se situe ainsi à 8,03.

Les méthodes d'analyse et de structuration de l'exercice de l'épreuve sur dossier ont été expliquées dans l'introduction du rapport de l'épreuve de 2018 : ces éléments généraux de cadrage méthodologique ne sont donc pas repris ici.

Éléments positifs

De la même manière que l'année dernière, la technique du commentaire de documents est globalement maîtrisée, et les copies évitent, pour la majorité d'entre elles, l'écueil de la paraphrase.

La seule réserve du jury porte sur l'introduction qui, sauf exception, n'apportait que peu au propos général et s'avérait souvent un exercice trop formel : lorsque les candidats proposent une introduction, il est essentiel de définir les termes du sujet et de proposer une problématique, en faisant ressortir les liens logiques entre questions (voir les éléments de cadrage méthodologique sur l'ESD).

Le jury avait dit avoir apprécié, l'an dernier, la capacité des candidats à analyser les documents iconographiques présentés dans le corpus documentaire. Les candidats en ont manifestement tenu compte, puisque nombre d'entre eux ont proposé une lecture pertinente des illustrations du dossier : certains documents étaient relativement abstraits, mais cela n'a pas empêché de lire des propositions d'interprétation convaincantes. La délimitation entre les questions ne posait pas de problèmes majeurs ; toutefois, le jury a relevé des développements parfois longs sur les ressources de la haute mer dans les questions 1 et 2, alors que c'était l'objet spécifique de la question 3. De même, les difficultés de régulation de la haute mer ont parfois été abordées en même temps que les ressources (en question 3), alors que cet aspect était attendu en question 4. Il est ici à nouveau essentiel de rappeler que les **qualités d'organisation du propos**, évitant à la fois les redites et le hors-sujet dans chaque question, sont un élément d'appréciation central des copies. Il faut pour cela bien cerner, dès le départ, quels champs disciplinaires sont présents dans chaque question et savoir ainsi éviter rigoureusement toute digression dans la construction argumentative.

Enfin, la majorité des candidats a prouvé sa capacité à exercer un regard critique sur les documents, en pointant le statut des auteurs, des acteurs concernés ou encore en prenant du recul sur le sujet et en le confrontant à d'autres types d'espaces (conquête spatiale par exemple).

Éléments négatifs

Comme toujours, quelques questions ouvraient plus que d'autres au **risque du catalogue**, en particulier la question 1 (définitions de la haute mer) et la question 3 (inventaire des ressources de la haute mer). Il faut impérativement se prémunir contre ce risque en s'efforçant de trouver le fil argumentatif qui permet d'organiser les différents éléments à citer.

L'orthographe a, une fois encore, été fortement sanctionnée dès lors qu'elle ne relevait pas de quelques coquilles isolées : ainsi la présence de 50, voire 80 fautes dans des copies d'une douzaine de pages donne évidemment lieu à une note quasi-éliminatoire, quelle que soit la qualité du propos par ailleurs. Rappelons que l'orthographe reste une exigence centrale des concours de l'enseignement, mais aussi de la construction d'un discours scientifique : ainsi, les erreurs portant sur les noms d'auteurs ou, plus encore, sur des **lieux** et des **concepts centraux de la géographie environnementale** ont été plus particulièrement pénalisantes, car elles révèlent alors la fragilité des savoirs dans ce domaine.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Quelques **contresens** étonnants ont été également relevés dans plusieurs copies : la carte du document 2.a ne traduisait pas des émissions de dioxyde de carbone atmosphérique, donc n'était aucunement la traduction d'un problème climatique et environnemental à mesure que l'on s'approchait des littoraux, mais bien celle de la richesse de la production de matière organique en mer, essentiellement concentrée sur les plateaux continentaux et en zones d'*upwelling*, visibles sur la carte du document suivant (2.b). Cela devait d'ailleurs alerter les candidats sur la relative faiblesse de l'activité biologique en haute mer. De même, dans le document 3.a, la réduction massive des stocks de thon rouge pêchés en Atlantique (*Thunnus thynnus*) ne devait pas faire trop hâtivement conclure à l'efficacité des mesures de régulation et d'instauration de quotas de pêche : il s'agit d'abord, et avant tout, des effets de la surpêche de cette espèce, laquelle entraîne d'ailleurs un report vers d'autres espèces moins prisées, telles la bonite ou le thon mignon, dont les quantités pêchées ont connu à leur tour un essor considérable en une à deux décennies.

Production graphique

L'impératif de réalisation d'une production graphique personnelle a été à nouveau bien respecté par la quasi-totalité des candidats, évitant ainsi toute sanction sur le barème final. À l'inverse, pourtant, peu de réalisations graphiques ont réellement permis une bonification, car il est primordial pour cela que le croquis présente une réelle valeur ajoutée par rapport aux documents du corpus. Ainsi, une bonne production graphique doit pouvoir souligner et expliciter un point argumentatif de la copie, et non se résumer à une simple carte de localisation ou à une description. On rappelle d'ailleurs qu'un titre problématisé et une légende organisée sont requis, ce qui permet souvent d'attester de cette valeur argumentative. La production graphique n'est pas non plus le recopiage d'un document existant – cela revient à de la paraphrase. Enfin, elle doit réussir à enrichir le propos, par exemple en croisant les informations issues de plusieurs documents à la fois.

Un bon exemple de production graphique a consisté à réaliser un planisphère à partir des nombreux exemples proposés par le corpus, dans la mesure où, cette année, l'essentiel du corpus portait sur l'échelle mondiale. Le jury a ainsi apprécié les réalisations qui étaient parvenues à figurer et à organiser, en légende, à la fois quelques éléments définitoires (limites des zones économiques exclusives (ZEE), fosses et dorsales, vellétés d'extension des ZEE vers le large), des enjeux économiques (principales zones de pêche hauturière, présence de nodules polymétalliques, bassins d'hydrocarbures en *offshore* profond, principales nations contractantes des fonds marins, pays non-signataires de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*) ainsi que des débats sur la protection de la haute mer (gyres de pollution, sites sélectionnés par l'Union internationale pour la conservation de la nature, UICN). D'autres bonnes réalisations ont tenté un bloc-diagramme capable d'intégrer les différentes dimensions définissant la haute mer, à la fois en extension depuis les côtes et en profondeur. Dans tous les cas, les meilleures réalisations sont celles qui démontrent la grande capacité de synthèse et d'organisation des idées de leurs auteurs, et qui permettent d'attester de réelles qualités pédagogiques, indispensables pour l'exercice futur du métier d'enseignant du secondaire.

Au contraire, de nombreux candidats dont les copies contenaient un croquis des conflits en mer de Chine orientale ont à l'évidence cédé à une facilité permise par le travail sur la question de « L'Asie du Sud-Est ». Outre le fait que ces croquis semblaient un peu plaqués, et pas toujours bien reliés aux questions, ils étaient largement centrés sur les littoraux, les mers épicontinentales et les zones économiques exclusives. Ceci s'est avéré contre-productif, puisque l'exemple renvoyait alors plus aux terres qu'à la haute mer.

Question 1 : Quelles sont les définitions possibles de la notion de « haute mer », et pourquoi la géographie s'est-elle tardivement intéressée à cet espace du globe ?

La première partie de cette question, relevant classiquement d'un exercice de cadrage des termes et des enjeux du dossier, prêtait facilement le flanc à la description, voire à l'énumération des différentes définitions présentes dans le corpus, selon que l'on suit une approche physique, écologique, juridique ou géopolitique de la haute mer. Il s'agissait donc de trouver une solution argumentative pour organiser le propos en fonction d'une intention démonstrative. Or, la diversité des approches spatiales des eaux océaniques permet justement de montrer la **complexité** de cet ensemble, **qui ne saurait se réduire à une délimitation nette et trop binaire** opposant la ZEE à la haute mer (4.c). Il était ainsi pertinent, une fois le constat posé de la délimitation officielle issue de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (4.a), de chercher à nuancer le propos en montrant les zonations intermédiaires possibles, les **transitions et espaces « flous »** (1.d), encore débattus : limite du talus continental, extension des stocks chevauchants (4.a), zonages exploratoires environnementaux européens (1.d), création de la Zone et de son Agence internationale des fonds marins, générant une appropriation des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

fonds mais non des eaux (2.f). Un tableau de synthèse, permettant de montrer les divergences entre les approches et les termes employés par chaque définition, pouvait être utile. Il était aussi important de montrer en quoi cette mer hauturière présentait plusieurs visages et des **variations internes** : plaine abyssale, dorsales, fosses océaniques, guyots, etc. Il était également judicieux d'exploiter la proposition des documents 1.a et 3.c en considérant la haute mer comme un espace tridimensionnel, à subdiviser en suivant la colonne d'eau selon la température, avec la thermocline, essentielle aux échanges convectifs verticaux et à la circulation thermohaline profonde ; la luminosité et la turbidité, avec l'importance de la photocline, limite critique pour la production photosynthétique des océans ; et selon les domaines biologiques qui en découlent, avec leurs espèces associées : espèces benthiques, démersales et pélagiques, certaines, telles les thonidés, étant plus océaniques que d'autres (2.c). Enfin, il n'était pas interdit – malgré le point traité en question 2 – de rappeler que la haute mer repose aussi, sinon plus encore, sur une définition culturelle selon laquelle elle débute dès lors qu'on perd de vue le rivage (1.d). Ceci renvoie donc au vide, à la distance et à l'incommensurable, ce qui rend dès lors toute délimitation contestable par nature.

Dès lors, la seconde partie de la question devait être reliée à la première en soulignant à quel point ce flou persistant provenait de la méconnaissance scientifique de l'espace marin (1.b), notamment de la part des sciences humaines et sociales. Pour autant, s'il était aisé de montrer que ce retard procédait en particulier des **limites techniques** qui ont longtemps empêché l'exploration des grands fonds, il ne fallait pas non plus tomber dans un déterminisme technologique criant : le retard de la géographie dans la prise en compte des « merritoires », selon le néologisme souvent cité de Camille Parrain, procède également d'un **biais représentationnel** des géographes eux-mêmes, fondamentalement centrés sur l'humain, et pour lesquels la mer en général, puis la haute mer en particulier, sont des espaces « en creux », définis par la négative. Certes, les difficultés techniques et les coûts d'exploration des mers ont favorisé les travaux issus de l'océanographie, puis de la géographie physique, et ont fait de la haute mer un objet d'expertise, « déconnecté de la société » (1.b) ; mais il était aussi essentiel de souligner, avec le document 1.a, que les géographes « reviennent toujours à la terre », faute de perception d'enjeux sociaux forts en haute mer et du fait de l'absence de peuplement permanent sur l'eau. Une autre limite est induite par la persistance d'**approches sectorielles**, qui cloisonnent chaque dimension de l'espace marin en fonction de son intérêt géophysique, économique ou social. Ce point offrait d'ailleurs l'occasion d'un examen méta-textuel de l'ensemble du corpus, par lequel quelques copies ont su montrer, par la classification à la fois des dates, des auteurs et des thèmes traités, les permanences des **cloisonnements** de la discipline géographique face à l'étude de la haute mer et le caractère encore embryonnaire des approches globales, à la fois systémiques et sociales, sur le sujet.

Question 2 : De quelles représentations sociales la notion de haute mer est-elle porteuse, et en quoi est-elle représentative d'une des dernières limites de l'œkoumène ?

Le premier constat pouvait porter sur l'**ambivalence** des approches de la haute mer, par les chercheurs comme par l'ensemble de la société. En effet, la méconnaissance, jusqu'à une période récente, de la haute mer entraîne une vision faite d'**attraction** et de **répulsion** (1.a, 1.b, 1.d). Cette dualité se traduit par des représentations multiples, offrant des similarités mais aussi des singularités. Une analyse critique du vocabulaire permettait de faire ressortir le caractère emphatique de certains textes, y compris émanant d'acteurs internationaux tels que l'UNESCO (3.c) : le champ lexical employé est celui de l'**exceptionnalisme** (« valeur universelle exceptionnelle », « valeurs uniques et exceptionnelles », « conditions uniques », « formes de vie singulières et extrêmes », usage de superlatifs). Si la haute mer exerce une telle fascination, cela s'explique par le caractère encore largement inconnu de cet espace : la notion d'**inconnu** est récurrente dans une grande partie des documents.

Le défaut de connaissances n'entraîne pas pour autant l'absence de **représentations** : les fonds marins sont en effet représentés dans des arts aussi divers que la littérature, le cinéma ou la peinture (1.c). Les candidats pouvaient interpréter ces images en fonction de leur sensibilité, mais plusieurs éléments semblaient néanmoins importants. On peut identifier en particulier deux réactions opposées : l'une consiste à apprivoiser symboliquement la peur de l'inconnu en conférant un caractère familier aux représentations encore imaginaires des paysages sous-marins : la gravure d'Alphonse de Neuville illustrant l'ouvrage de Jules Verne, *Vingt mille lieues sous les mers*, s'apparente aisément à un paysage rural. Le tableau de Miró, surréaliste, plus abstrait, pouvait également donner une impression apaisante et volontiers onirique. Les affiches de cinéma, dans *The Abyss* ou *Le monde de Nemo*, mettent au contraire l'accent sur l'aspect effrayant des fonds marins en exacerbant le danger. Les profondeurs et la verticalité écrasent le spectateur et le rendent vulnérable face à



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

l'immensité océanique. Quelques candidats ont relevé le manque de réalisme de ces documents, présentant des espèces animales et végétales dans un milieu où leur vie est en fait impossible. En revanche, rares sont ceux qui ont souligné l'omniprésence de la lumière sur ces documents, à des profondeurs où règne l'obscurité.

Ces différentes représentations convergent vers l'idée de **front pionnier** : c'est bien l'imaginaire qui existe autour de cette notion que l'on retrouve ici (1.a, 1.d). Plusieurs copies ont établi, avec pertinence, le parallèle avec la conquête de l'espace : la cartographie de la surface de la Lune est plus précise que celle du fond des océans. Comme pour tout front pionnier, les notions de risque et de solitude sont centrales : l'homme qui découvre se place en aventurier, fragile face à un monde inconnu et potentiellement hostile. Dans un front pionnier, comme au Far West en d'autres temps et d'autres lieux, **le droit n'est pas stabilisé** : piraterie (4.b), règle du premier servi, faible régulation internationale (4.c). La conquête de la haute mer par les sociétés entraîne également un questionnement sur la possibilité de la vie, mais aussi sur l'altérité (1.a, 1.b, 1.c), voire sur les origines de la vie, à l'image du tableau de Miró (1.c), évoquant pour certaines copies le bouillonnement originel de microorganismes marins.

Alors que l'humanité est en passe d'occuper tous les espaces terrestres continentaux, la haute mer, encore relativement vide, apparaît ainsi comme une marge, miroir des sociétés (1.d), et offre des possibilités d'appropriation croissante, rendues difficiles jusque-là par l'éloignement et la profondeur. C'est à ce titre que la haute mer apparaît comme une des dernières limites, sur terre, de l'œkoumène.

Cet ère est encore assez amplement à l'écart de l'appropriation par les sociétés, mais il fait l'objet d'attentions croissantes. En particulier, et afin de limiter une appropriation et une exploitation sauvages et prédatrices, la haute mer est devenue, dans son ensemble, un **espace à patrimonialiser**. Par l'idée de « patrimoine mondial » (3.c), la notion d'**universalité** (4.b) de cet espace domine les approches. Cette patrimonialisation reprend là aussi, à travers les dénominations, des éléments familiers pour les sociétés, et qui jouent sur le registre des émotions, comme le « Café des requins blancs » ou le « Champ hydrothermal de la Cité perdue » (3.c). C'est ainsi que la « Zone » apparaît comme un espace appartenant à tout le monde, à « l'humanité toute entière » (4.a), dont elle constitue un « patrimoine commun » (4.d) ; parallèlement – et ce n'est pas incompatible – cet espace est considéré comme inaliénable et ne peut être approprié par personne en particulier (4.b) : l'article 89 de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* évoque l'« *illégitimité des revendications de souveraineté sur la haute mer* ». La définition juridique, très récente (1982) et encore évolutive, montre bien l'intérêt récent des sociétés pour cet espace (4.c, 4.d) : juridiquement comme physiquement, la haute mer constitue une **zone floue**, fluide (1.d) ; cette frontière de l'œkoumène et du droit est encore en construction.

Question 3 : Quelles ressources sont présentes en haute mer, et en quoi ces espaces font-ils ainsi l'objet d'un intérêt géopolitique nouveau ?

À nouveau, cette question ne devait pas conduire à une simple démarche d'inventaire, mais bien à une présentation argumentée des points saillants propres aux ressources de la haute mer. Dans tous les cas, il convenait de ne pas céder à un discours emphatique sur l'extrême richesse des ressources de la haute mer : cet espace est, en effet, **moins riche que le littoral**, non pas en valeur absolue des stocks, mais bien en termes de densité, comme pour la ressource halieutique par exemple, concentrée au plus près des côtes, à l'exception des effets de retour des courants chauds en Atlantique nord et au large du Japon (2.a). La haute mer reste aussi moins accessible et sa valorisation nécessite des **techniques d'extraction** très coûteuses, réservées à des groupes industriels puissants, à l'image des bateaux-usines figurés dans le document 2.d, avec leurs filets dérivants, chaluts pélagiques et sennes (toujours plus grands), ou des techniques de forage profond évoquées par le document 2.e. Certaines mises en valeur des ressources n'en sont d'ailleurs qu'au stade exploratoire, tels les gisements éoliens, hydroliens ou miniers. Il était ensuite possible de distinguer les ressources prolongeant les stocks déjà présents sur terre ou dans les eaux côtières (pêche, hydrocarbures principalement, mais aussi énergies marines renouvelables, relativement proches des côtes) (2.c, 2.e), et d'autres ressources réellement spécifiques à la haute mer, notamment les ressources minières des grands fonds (nodules et sulfures polymétalliques, encroûtements cobaltifères) (2.f) ou les ressources immatérielles, encore largement nourries d'imaginaire, que constituent les sites à forte biodiversité des grands fonds, dont le potentiel génétique et patrimonial est encore discuté (1.b, 3.c, 4.d).

Cette « **maritimisation des économies continentales** » (2.e) en direction de la haute mer est la conséquence de plusieurs facteurs conjoints : essor des besoins alimentaires, donc des captures en mer (3.a), des besoins



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

énergétiques, donc de l'extraction d'hydrocarbures (2.e), voire adaptation au changement climatique et à la protection de la biodiversité (4.d) ; la haute mer devient, dans tous les cas, un espace de conquête (1.a).

Ces convoitises suscitent alors, dans un jeu de rivalités relevant de la géopolitique des ressources naturelles, l'émergence de **nombreux acteurs** dans l'espace hauturier. Cette question était ainsi l'occasion, pour les candidats, de prouver leur attention aux systèmes d'action qui s'approprient et transforment les territoires. De fait, la géopolitique de la haute mer dépasse, par nature, le seul jeu des rapports de force entre États, puisqu'on s'inscrit précisément dans un espace de liberté, situé hors de toute juridiction nationale (4.a, 4.b). La haute mer est donc investie surtout en fonction de la puissance d'acteurs de toutes sortes, au premier rang desquels des multinationales parapubliques ou privées (2.e, 2.f), issues des puissances maritimes traditionnelles (Japon, Russie, Norvège, France, Royaume-Uni) mais aussi émergentes (Chine, Brésil, Corée du Sud) (4.a). En guise de contre-pouvoirs, plusieurs institutions internationales tentent de renforcer les règles de non-aliénation de la haute mer, telles l'ONU et ses organisations associées (UICN, UNESCO), mais aussi des groupements d'intérêts régionaux d'États, à l'image de l'Union européenne (1.d), des petits États insulaires en développement du Pacifique (4.d), ou des Organisations non gouvernementales, qu'illustre l'action du navigateur Charles Moore contre les gyres de plastique (3.b). La « dilatation définitive de l'œkoumène » (2.e) jusqu'en haute mer, évoquée dans la question précédente, a donc pour conséquence majeure la politisation achevée de cet espace.

Question 4 : Quelles sont les limites de cette appropriation croissante de la haute mer par les sociétés, mais aussi les difficultés de régulation de ces espaces ?

Les ressources en termes de biomasse sont, en proportion, plutôt rares en haute mer ; elles sont de plus soumises à un faisceau de contraintes d'origine anthropique. La hausse parfois massive des prises dans ces eaux (3.a), plus rapide que dans les ZEE, entraîne une pression sur certaines espèces. En particulier, comme certains thons (thons rouges), pêchés près des côtes, font l'objet de quotas pour éviter l'extinction, la pêche se reporte massivement sur les poissons de haute mer, ce qui peut rapidement conduire à la réduction des stocks – pas toujours connus avec précision. En outre, la présence de **déchets plastiques** (3.b) est une menace pour la vie marine : ces « îles de déchets » se trouvent dans des zones où la biomasse est déjà peu importante (2.a) ; mais elles se situent aussi dans les eaux de surface, là où se trouve justement l'essentiel des espèces vivantes, ce qui contribue à leur raréfaction. La surpêche conjuguée à la pollution amplifie ainsi une pression anthropique forte sur la biodiversité en haute mer. La **ressource halieutique** en haute mer doit donc faire face à un **risque d'épuisement** non négligeable.

D'autre part, il apparaît qu'en haute mer, espace immense, front pionnier relativement préservé d'une occupation et d'une appropriation humaines, les rapports de forces sont néanmoins présents et reflètent assez largement ceux que l'on peut observer sur les espaces continentaux. Les grandes puissances, telles que « les pays développés et la Chine » imposent leur point de vue sur « les petits États insulaires » (4.d) dans la mise en place d'une juridiction internationale. Les inégalités que l'on observe sur les continents se retrouvent ainsi en haute mer, où elles peuvent même être creusées. Dans le domaine énergétique, l'exploitation des hydrocarbures ou de l'éolien *offshore* par les entreprises de pays riches (Royaume-Uni par exemple) se fait indépendamment de la localisation des ressources (Golfe du Bénin par exemple).

De plus, la haute mer souffre d'une juridiction encore floue, en construction, comprenant de nombreuses failles. Beaucoup de copies ont relevé ce point – encore fallait-il pouvoir l'expliquer, ce qui a été plus rare. En effet, le droit maritime insiste sur la « liberté de navigation » en haute mer ; dans ce cadre, chaque navire applique les lois du pays dont il porte le pavillon (4.a). Or, les deux tiers environ de la flotte mondiale circulent sous **pavillon de complaisance** : outre les avantages fiscaux que ce statut procure, ces pays offrent aux bateaux immatriculés sur leur territoire une juridiction globalement plus laxiste. En pratique, cela signifie que la majorité des bateaux n'obéit qu'à très peu de réglementations ; un droit international harmonisé est ainsi difficile à faire appliquer. En outre, la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* n'a pas été ratifiée par un certain nombre de pays, dont les États-Unis en particulier, pourtant détenteurs de la première ZEE mondiale, et amplement présents parmi les acteurs économiques contractants dans les fonds marins (2.f). En outre, dans la mesure où la haute mer n'appartient à personne (4.b), **aucun État n'assume les responsabilités** en cas de problème : typiquement, personne ne se sent responsable du « continent de déchets » de l'océan Pacifique (3.b), aucun État ne veut payer le coût de la réparation et aucune instance ne permet de limiter les causes du problème ou de forcer des acteurs à trouver des solutions. Les solutions reposent donc, pour l'instant, uniquement sur le bon vouloir d'ONG sensibilisées à cette question environnementale.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D'une façon plus globale, les **instances de régulation** sont récentes et peu nombreuses, donc pas encore suffisamment outillées pour réguler les dérives possibles dans l'exploitation de la haute mer. L'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) a été créée en 1994 (2.f) et passe des contrats de 15 ans avec des acteurs économiques sur des zones géographiquement limitées. Le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) a été créé en 1982, mais il n'est entré en vigueur qu'en 1996 (4.a) : cette instance a une capacité d'action réduite, et les situations conflictuelles pas encore réglées peuvent servir de jurisprudence pour la suite – le cas de l'Arctique montre bien les limites du droit international en la matière. En outre, la question environnementale n'est pas réglementée dans le cadre du droit international. Concrètement, la Convention de Montego Bay de 1982 réglemente essentiellement l'exploitation (4.b) et non la protection de la haute mer : il s'agit de donner un cadre juridique à l'exploitation des ressources, de limiter les conflits qui peuvent en découler, mais en aucun cas de protéger ces ressources d'une exploitation excessive. Au nom de la liberté de la haute mer, rien ne permet pour l'instant de réguler et réglementer son exploitation, ni de contrôler son usage afin d'en avoir une utilisation raisonnée : la haute mer paraît immense, ses ressources infinies, donc le droit de la mer ne s'est pas soucié, dans les années 1980, de la finitude des ressources. En somme, la préservation de la haute mer repose, pour l'heure, essentiellement sur du droit conventionnel, lequel ne peut s'imposer aux États souverains. On compte sur le fait que tous les acteurs, publics et privés, fassent preuve de bonne volonté, d'une approche raisonnée et d'un minimum de coopération et de coordination (4.a). Or, la difficulté à contrôler ou à prévenir les actes de piraterie montre bien que le droit conventionnel a ses limites, et que les instances de régulation internationales ne sont pas en mesure de mettre fin à ces actions illicites en haute mer. En tant que front pionnier, limite de l'œkoumène conquise progressivement, la haute mer est donc un espace géographique en construction, dont les appropriations intellectuelle, sociale, culturelle, économique et juridique sont encore largement inabouties.

Samuel DEPRAZ, Cécile MICHOUDET



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2.3.2 OPTION C : « Aménagement »

Sujet : L'accès à l'eau potable : quels enjeux d'aménagement ?

Cette année, 61 candidats ont choisi de traiter l'option C « Aménagement ». La moyenne des notes à cette épreuve s'élève à 8,19 avec écart-type de 4,28 et une médiane à 7,5. Les notes s'échelonnent de 02 (5 candidats) à 17 (2 candidats) ; onze candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 et 7 une note comprise entre 10 et 12. Globalement, le lot de copies était sensiblement meilleur que l'année précédente avec davantage de bonnes copies (11 pour cette session 2020 contre 7 à la session 2019 alors que l'option C avait été choisie par un nombre plus important de candidats). Il ne contenait aucune copie quasiment blanche et très peu de copies inachevées. Les candidats ayant choisi ce sujet qui pouvait paraître assez pointu semblent l'avoir fait en connaissance de cause et sont allés en général au bout du travail d'analyse.

L'exercice du commentaire semble maîtrisé dans la plupart des copies qui présentent une réponse à chaque question prenant appui sur les documents et structurée avec une petite introduction s'achevant sur une annonce de plan, un développement en deux ou trois parties – paragraphes et une conclusion faisant aussi office de transition vers la question suivante.

Toutefois, des points demeurent perfectibles. Le sens de certains termes a paru poser problème à certains candidats : « assainissement » a ainsi parfois été confondu avec « potabilisation » ou « l'eau douce » assimilée à « l'eau potable ». Enfin, certaines notions demeurent méconnues alors qu'elles sont centrales en aménagement, comme la procédure de DSP - Délégation de service public -, ignorée par un grand nombre de candidats, ou mal cernées comme celle « d'intercommunalité », en France, définie comme une « collectivité territoriale » alors qu'elle n'est encore qu'un regroupement de collectivités territoriales (en l'occurrence des communes). À ce propos, il est frappant de constater, une fois encore, la méconnaissance qu'ont certains candidats de l'organisation administrative française et du processus de décentralisation marqué par plusieurs grandes vagues, de 1982 à 2015. Le jury rappelle une fois de plus que le choix de l'option à l'ESD ne s'improvise pas le jour de l'épreuve.

Si la qualité de l'orthographe est, dans une large majorité des copies, correcte, le jury ne peut accepter des fautes sur l'orthographe de certains termes pourtant familiers des géographes comme : « services publics » orthographié « publiques » ou à l'inverse DUP traduite en « déclaration d'utilité public », « forage » écrit avec deux « r », etc.

Outre une orthographe défaillante et une maîtrise insuffisante des termes, certaines copies présentent également un déficit de connaissances patent. Quelques personnalités emblématiques étaient évoquées dans le corpus documentaire, comme Evo Morales (doc. 2c), président de la République de Bolivie de 2006 à 2019 et ancien syndicaliste, ou l'économiste français Michel Camdessus, auteur du rapport « Financer l'eau pour tous » (doc. 1h), en 2003, au préalable Directeur général du FMI (1987-2000) ayant, à ce titre, imposé, dans le cadre des Plans d'ajustement structurel, des mesures très strictes de réduction des dépenses publiques ayant eu un impact sur les services d'AEP (alimentation en eau potable). Faire référence au parcours de ces personnalités pour éclairer leurs positionnements respectifs aurait constitué une plus-value appréciable pour les copies et témoigné de la capacité du candidat à prendre un peu de recul critique pour situer les points de vue de certains auteurs. En effet, il convient de rappeler qu'un bon commentaire doit être capable de prendre appui sur les documents pour en produire une analyse éclairée par des connaissances personnelles. Il ne doit ni négliger les documents au profit de la multiplication de connaissances extérieures, ni tomber dans le piège de la paraphrase des documents, pris les uns après les autres, sans ordre ni recul critique. La spécificité de l'exercice tient précisément à cette difficulté à trouver un juste équilibre entre éléments tirés des documents et apports de connaissances personnelles. Il est important aussi de traiter tous les documents sans n'en exclure aucun, et d'être capable de varier les échelles. Or, trop de copies présentent encore des lacunes en ce domaine, opérant avec difficultés des changements d'échelle et ne se livrant guère à des analyses multiscalaires alors même que le sujet donné cette année amenait précisément à privilégier une lecture des conditions d'accès à l'eau potable reposant sur une différenciation Nord / Sud.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le sujet invitait en effet à réfléchir aux conditions inégales d'accès à l'eau potable, en différents points du globe et à la façon dont l'aménagement pouvait contribuer à réduire ces inégalités. Il comportait quatre questions, notées chacune sur 5 points. La question 1, très large, a souvent appelé des réponses plus longues tandis que les candidats ont parfois eu du mal à distinguer les questions 2 et 4, ce qui les a parfois conduits à des redites. Certains candidats ont rédigé une introduction générale, en préambule de leurs réponses. Celle-ci n'a été valorisée qu'à la condition qu'elle définisse les termes clés du sujet, au moins « eau potable » et « aménagement », et soit capable de dégager un questionnement général. *A contrario*, une introduction d'une page qui présente seulement les documents mais ne comporte pas de définition et problématise peu n'a guère d'intérêt. Or, même dans des copies de très bon niveau par ailleurs, on déplore encore souvent l'absence de définitions. Le jury rappelle que l'effort de définition doit être systématique et réfléchi. En effet, certains candidats proposent une définition, mais celle-ci est plaquée et mal articulée au sujet. C'est le cas par exemple d'une définition « d'aménagement » inspirée d'E. Claudius Petit (1950), considérant l'aménagement comme « l'art de disposer avec ordre sur un territoire, les infrastructures et les populations » sans évoquer son objectif principal : la réduction des disparités spatiales, en l'occurrence les inégalités d'accès à la ressource en eau. L'absence d'introduction générale peut être largement compensée par de très bonnes introductions de partie définissant les termes-clés de la question, problématisant la réponse à la question et annonçant le plan déroulé dans cette même réponse. Le jury apprécie grandement que lui soit explicitement indiquée la structuration de la réponse à la question ; il apprécie tout autant une petite phrase conclusive permettant de dégager le ou les éléments saillants de la réponse et proposant une transition vers la question suivante.

Enfin, tout bon commentaire se doit d'être assorti d'au moins une illustration, l'absence de production graphique étant sanctionnée. Une large majorité des copies a répondu à cette injonction.

Le jury rappelle l'importance du soin à apporter à sa réalisation et au respect des règles de sémiologie graphique. Une illustration prend tout son sens si elle est commentée dans la copie et vient donc en appui du texte. À certaines illustrations plaquées de façon artificielle ou rejetées en fin de copie comme pour s'acquitter d'une corvée vite oubliée, on préférera des productions personnelles élaborées à partir des documents du corpus (sans qu'il s'agisse de la simple reprise d'un croquis déjà proposé dans le corpus). On peut mentionner les efforts parfois couronnés de succès dans la réalisation d'organigrammes d'acteurs permettant de rendre compte de la complexité de la gouvernance de l'eau potable soit à l'échelle des villes mentionnées dans le dossier, soit à l'échelle des États. Les documents du dossier concernant la Bretagne ou Nairobi ont parfois été remobilisés à bon escient, en proposant une légende à la problématisation pertinente.

Question 1 : Quels sont les principaux problèmes et enjeux posés par l'accès à l'eau potable dans le monde, au regard du corpus documentaire ?

Répondre à cette question supposait de définir au préalable la notion « d'eau potable » - ce que peu de candidats ont fait – et de s'interroger ensuite sur « l'accès » à cette ressource. Si certains candidats se sont essayés à définir « eau potable » en soulignant le caractère vital de cette ressource, rares sont ceux qui se sont attachés à l'adjectif « potable » pour indiquer qu'il s'agissait là d'une eau consommable sans danger pour la santé humaine parce qu'elle avait fait l'objet d'un traitement. La plupart des candidats ont cru avoir évacué le problème en ne définissant pas l'eau potable, mais se sont fourvoyés, car la suite du devoir a souvent révélé qu'ils n'avaient pas compris de quoi il était question, en considérant l'eau d'irrigation agricole comme une eau potable. Cette dernière est jugée apte à la consommation humaine ; ce n'est pas une eau brute, c'est-à-dire une eau qui n'a subi aucun traitement comme l'eau douce disponible dans les cours d'eau, mares, lacs ou étangs. Pour devenir potable, une eau brute – qu'elle soit souterraine ou superficielle – fait l'objet d'un processus de potabilisation plus ou moins complexe. Les normes de potabilité font l'objet d'une réglementation très stricte. Elles intègrent de nombreux paramètres (qualités organoleptiques - couleur, turbidité, odeur, saveur -, qualités physico-chimiques - température, pH, éléments minéraux, etc. -, qualité bactériologique – absence de toute trace d'*Escherichia coli* et d'entérocoque -, etc.). Elles ne sont pas figées, mais évoluent dans le temps en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques sur les risques liés aux substances présentes dans l'eau. Elles sont variables aussi dans l'espace ; ce qui est admis comme une norme acceptable dans un pays peut ne pas l'être dans un autre, en dépit des recommandations de l'OMS. La question de l'accès à l'eau potable mettait en évidence cette relativité des normes et des pratiques : ainsi, le dossier traduisait de fortes disparités en ce



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

qui concerne la distance à la source (accès à domicile, accès dans l'immeuble ou la cour de l'immeuble, accès à l'échelle du quartier ou accès plus éloigné), la qualité et la quantité d'eau disponible (accès régulier et de qualité, accès discontinu, mais de qualité correcte, accès irrégulier et de qualité médiocre), le caractère pérenne ou pas de la source, les moyens techniques d'accès à l'eau et le coût de l'accès à l'eau, coût que tous les ménages notamment dans les pays du Sud ne peuvent pas assumer. La notion « d'accès à l'eau potable » devait donc être impérativement questionnée, car l'accès peut être distant et irrégulier, et la qualité de l'eau potable médiocre (doc. 1c, doc 3d), ce qui peut entraîner des maladies liées à la consommation d'une eau peu salubre. En amont de la consommation, la potabilisation de l'eau peut être médiocre tandis qu'en aval, les réseaux d'assainissement peuvent s'avérer défectueux voire inexistantes, ce qui entraîne des pollutions et de nouveaux risques sanitaires. Les conditions d'accès des ménages à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement performants (qu'ils soient collectifs ou individuels) sont par conséquent variées et inégales, cette inégalité constituant un problème majeur à l'échelle mondiale.

Pourtant, le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement a été reconnu par une Résolution des Nations-Unies de 2010 dans laquelle il est demandé aux États et aux organisations internationales « *d'intensifier les efforts (...) pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous* » (doc. 1g) : « accessibles », c'est-à-dire spatialement à portée de l'individu, et « abordables », c'est-à-dire dont le coût financier peut être assumé par le plus grand nombre, ce qui suppose la mise en place de mécanismes de soutien aux plus démunis. Les candidats devaient relever la contradiction entre les principes généraux sur lesquels se fonde la Résolution des Nations-Unies et la réalité d'une intégration de l'eau dans la sphère marchande excluant de fait les plus pauvres d'un accès à cette ressource indispensable à la vie. Ils pouvaient également souligner la faible portée juridique d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies qui, contrairement à une résolution de son Conseil de sécurité, est peu contraignante en droit international.

Le corpus documentaire relevait différents enjeux posés par l'accès à l'eau potable, à l'échelle mondiale : enjeux de justice sociale, de santé publique et de développement. La situation mondiale présente encore de profondes disparités en dépit de la fixation par les grands organismes internationaux d'une feuille de route pour réduire les inégalités d'accès à la ressource avec la reconnaissance du droit d'accès mentionné *supra* (doc. 1g et doc. 1h) ou la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (doc. 1f). Plusieurs documents permettaient de dresser un état des lieux de la situation. Certes, depuis les années 2000, la part de la population mondiale ayant accès à l'eau s'est accrue (doc. 1a) ; sur tous les continents, on observe une amélioration notable de l'accès à l'eau potable entre 2000 et 2015 : la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable est ainsi passée entre ces deux dates de 19 à 11 % (doc. 1b). Cependant, de fortes inégalités demeurent visibles, selon les régions du monde (doc. 1b et 1h), avec une part importante des populations africaines n'ayant pas encore accès à l'eau potable : 48 % de la population d'Afrique de l'Ouest et Australe n'a pas accès à l'eau potable contre 5 % de la population d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe et d'Asie centrale (doc. 1b). À l'échelle locale, des inégalités sont perceptibles entre quartiers d'une même ville (par exemple Nairobi, doc. 4a et 2c) ce qui renvoie à un déficit général de planification urbaine ou entre espaces ruraux et espaces urbains, les premiers étant souvent encore moins bien lotis que les seconds. Les Objectifs du Millénaire pour l'accès à l'eau potable sont donc loin d'être atteints partout dans le monde (doc. 1f et 1g). Les inégalités sont spatiales, économiques et sociales (entre quartiers aisés et quartiers plus défavorisés des villes en développement par exemple), mais aussi de genre (doc. 1h). La corvée d'eau constitue encore une réalité quotidienne dans de nombreux pays, tout particulièrement en Afrique (doc 1b) où l'approvisionnement en eau « potable » impose souvent aux femmes plusieurs kilomètres de marche quotidienne, ces dernières étant prioritairement en charge de ces tâches au sein des foyers.

Ces problèmes d'accès à l'eau potable devaient être mis en relation avec de multiples facteurs, parmi lesquels il convenait de nuancer le rôle des facteurs physiques. En effet, l'inégale répartition de la ressource en eau à l'échelle planétaire n'explique pas à elle seule les profondes inégalités observées. Les disponibilités en eau douce ne sont pas strictement corrélées à un bon accès à l'eau potable : elles sont faibles dans des espaces où l'accès à l'eau potable est pourtant correct (péninsule arabe) et inversement, elles peuvent être importantes dans des espaces mal dotés en eau potable (doc. 1d, 3e et 2d). L'inégal accès à l'eau est largement tributaire des facteurs politiques et organisationnels : faiblesse des États, manque de moyens financiers dénoncé dans le doc. 1h et dysfonctionnements des services publics, et des facteurs économiques (non-solvabilité des populations résidentes).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, les documents invitaient à se projeter dans l'avenir en envisageant le risque de péjoration de la situation dans les années à venir, dans un contexte de changement climatique (doc. 1e). La vulnérabilité de populations déjà définies comme vulnérables, car résidant dans des espaces en situation de stress hydrique - c'est-à-dire une situation où la demande excède la quantité d'eau disponible, l'OMS considérant que l'on peut parler de stress hydrique quand la disponibilité en eau par habitant et par an est inférieure à 1 700 m³ - (doc. 1d) ne risque-t-elle pas de s'accroître ?

Question 2 : Montrez que des acteurs multiples sont impliqués dans la fourniture d'eau potable aux populations. Quels sont les débats que peuvent engendrer les stratégies diverses de ces différents acteurs ?

La question 2 invitait les candidats à exposer la diversité des acteurs impliqués dans la fourniture d'eau potable aux populations. Nombre de copies auraient gagné à recourir à la notion de gouvernance pour structurer leur réponse, mettant d'emblée en évidence la diversité des statuts des acteurs de l'eau potable dans le monde, et évitant l'écueil d'une lecture trop strictement institutionnelle des acteurs en présence. En effet, la question invitait bien à saisir toute la diversité des acteurs et des stratégies quant à la fourniture d'eau potable, ainsi que la variété des interactions entre acteurs à cette occasion.

La plupart des copies ont à juste raison choisi une réflexion par échelle pour rendre compte des multiples acteurs impliqués dans la fourniture d'eau. Ceci permettait d'évoquer de manière claire à une échelle internationale des organisations institutionnelles comme l'ONU ou la Banque Mondiale (citées dans les documents 1f et 1h), mais aussi les ONG, les agences de coopération internationale présentes dans le dossier (telle l'agence coréenne *KOICA*, doc 4d), puis les acteurs présents à une échelle nationale, tout particulièrement les États, mais aussi certaines entreprises chargées de la distribution de cette eau potable comme *Suez* ou *Veolia* en France ou *Bechtel*, entreprise californienne un temps présente en Bolivie, et citées respectivement dans les docs 2b et 2d. S'y ajoutaient des acteurs locaux, comme les intercommunalités ou les communes, dont des exemples français (doc 2a, mais aussi 3a et 3b) ou boliviens (2c, 2d) étaient présents dans le dossier. Enfin, il était fondamental de faire apparaître dans la réponse le poids des opérateurs privés locaux, informels ou non, qu'il s'agisse de vendeurs d'eau conditionnée en bidons (4d) voire en sachets en plastique, de porteurs d'eau équipés de charrettes (doc 4d) ou de conducteurs de camions-citernes. Ces acteurs ont bien souvent été négligés dans les réponses proposées, alors même qu'ils constituent un maillon fondamental de la fourniture en eau potable de nombre de populations.

Pour autant, la réponse ne pouvait se limiter à un inventaire de ces acteurs, et devait souligner la labilité de leurs positions en ce qui concerne la fourniture en eau potable des populations. En effet, les documents rendaient visibles les redéfinitions successives du rôle de certains acteurs : de ce point de vue, le poids croissant des intercommunalités dans la gestion de l'eau potable en France, et, à l'inverse, l'affaiblissement du pouvoir décisionnaire des communes pouvaient constituer un exemple de ces variations (doc 2a). De même, les textes 2b et 2c mettaient en évidence une succession de politiques opposées dans le cas bolivien : si les édiles de Cochabamba choisissent de privatiser les services de fourniture d'eau en 1999 (2c), ce choix est contesté par le gouvernement, et en 2007, c'est une politique générale de remunicipalisation de l'eau en Bolivie qui est mise en place sous l'impulsion d'Evo Morales (2b). En outre, tous les acteurs n'apparaissent pas également présents suivant les lieux : ainsi, les exemples localisés au sud dans le dossier documentaire (Côte d'Ivoire, Bolivie) mettaient en évidence le rôle important des bailleurs internationaux, des agences bilatérales et des ONG, moins présentes dans les pays du Nord. À une échelle plus fine, la répartition des différents opérateurs de l'eau dans le cas français témoignait d'une diversité des approches locales du service de fourniture d'eau potable.

Enfin, la « diversité des stratégies » évoquée dans l'énoncé du sujet invitait les candidats à exposer les logiques multiples et parfois contradictoires portées par ces différents acteurs. On pouvait ainsi évoquer d'une part une logique de maximisation du profit de la part de certains acteurs économiques, qu'il s'agisse des grandes entreprises privées maîtrisant les réseaux d'adduction d'eau potable ou des revendeurs informels d'eau dans les zones non ou mal connectées à ces réseaux (par exemple dans les quartiers denses et pauvres de Nairobi, où l'eau est particulièrement chère, doc 4a et b), et d'autre part, des logiques sociales d'accès à l'eau pour tous à un prix modéré portées notamment par nombre d'acteurs publics et ONG. Le dossier documentaire invitait à cet égard à se garder de tout manichéisme, qui a pénalisé de nombreuses copies. Ainsi, les documents concernant la Bolivie témoignaient tout à la fois des limites de la gestion publique de l'eau potable menée par *Aguas del*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illimani à la fin des années 1990, mais aussi des conséquences très négatives des politiques tarifaires pratiquées par l'entreprise *Bechtel* bénéficiaire de la privatisation de l'accès à l'eau potable à Cochabamba au début des années 2000. Il convenait également de souligner que ces stratégies différenciées pouvaient s'avérer complémentaires, les limites aux capacités de gestion publique se traduisant parfois par un recours palliatif à des opérateurs privés (camions-citernes...) ou associatifs (gérant un puits, une borne, etc.), et inversement.

Question 3 : Comment les opérateurs de l'eau sécurisent-ils l'accès et l'approvisionnement à l'eau potable, et ce dans différents contextes ?

La question 3 a fait l'objet d'un traitement rapide dans beaucoup de copies. Elle soulevait des aspects opérationnels qui requéraient de maîtriser le vocabulaire de l'aménagement, bien que la question ne se limite pas à ceux-ci.

Les candidats qui ont fait l'effort de préciser ce qu'on entend par opérateur de l'eau et surtout de définir le terme de sécurisation ont ensuite beaucoup mieux cadré les éléments de réponse à apporter. On appelle opérateurs les acteurs qui concourent directement à la fourniture de l'eau potable, organismes publics comme entreprises privées. Le libellé de la question invitait les candidats à décomposer la sécurisation en plusieurs étapes, de la protection de l'accès à la ressource à sa distribution. L'objectif est de garantir une offre suffisante, de stocker l'eau, de la traiter et ensuite de l'acheminer vers le plus grand nombre de bénéficiaires.

Cela impliquait de prendre en compte à la fois les aspects quantitatifs (disponibilité en eau suffisante et en continu pour répondre aux besoins des populations) et qualitatifs (eau atteignant les normes définies de potabilité) de ce que l'on entend par sécurisation, mais aussi de renvoyer aux modèles de gestion, ce à quoi la grande majorité des copies n'a pas abouti.

La sécurisation suppose de mettre en œuvre un arsenal de mesures que les candidats pouvaient distinguer par zones géographiques et échelles. Il était nécessaire, comme l'ont fait certains, de distinguer et de croiser différents contextes où les enjeux se posent différemment, en simplifiant : pays du Nord / du Sud, espaces urbains / espaces ruraux, disponibilité importante d'eau / stress hydrique. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'importance de ne pas méconnaître les contextes des Suds. Les enjeux dans les pays en développement ont été parfois totalement éludés, certaines copies ne faisant rimer sécurisation qu'avec technicisation, ou ont révélé une vision caricaturale des villes du Sud, assimilant PED et stress hydrique, et laissant sous-entendre que c'est toute la population qui dépend d'un approvisionnement par puits ou camion-citerne.

Il convenait d'envisager dans un premier temps la préservation de la ressource en eau. Celle-ci passe à la fois par la garantie voire l'augmentation de l'offre et la diversification des sources. La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est l'un des principaux outils utilisés pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau, notamment en France depuis le Grenelle de l'Environnement (doc 3c). Ce document, à travers l'exemple de l'agglomération lilloise, permettait de montrer que lutter contre la détérioration de la ressource passe par la délimitation de zones de protection, l'identification des sources de pollution présentes et la définition d'un plan d'action pour la protection des champs captants, zones regroupant un ou plusieurs ouvrages de captages souterrains d'eau potable dans une nappe phréatique (et non dans les champs !). Sécuriser l'accès à l'eau potable peut amener également à considérer des sources alternatives pour fournir l'eau potable nécessaire. Il est fortement souhaitable d'organiser, au niveau local, des options de secours pour faire face à d'éventuels problèmes d'adduction d'eau. L'interconnexion avec un réseau voisin est l'une de ces options, largement mise en place en France pour éviter qu'un réseau isolé soit dépourvu en cas de difficulté. Une autre option considérée par certains pays est le dessalement, illustré par la carte 3e montrant la dizaine d'usines construites par l'Arabie Saoudite sur ses deux façades maritimes pour fournir en eau potable les villes de l'intérieur désertique grâce à un système d'aqueducs. Le dessalement fournit aujourd'hui presque un tiers de l'eau potable au pays, ce qui montre qu'il est devenu dépendant de ce processus, dont certains candidats ont à juste titre évoqué le coût financier, énergétique et environnemental.

Sécuriser la ressource consiste dans un second temps à assurer sa distribution. Il s'agit de surveiller, d'entretenir et de réguler les infrastructures des réseaux d'eau potable pour acheminer l'eau depuis des centres de production jusqu'aux populations. Le document 3a permettrait de se représenter clairement l'ensemble du réseau d'infrastructures et du cycle de distribution de l'eau d'une agglomération française (ici Montpellier), depuis le pompage à la source au traitement et rejet des eaux usées, en passant par les étapes de potabilisation, de stockage et de distribution. Dans le contexte des villes françaises, où les infrastructures sont existantes et fonctionnelles, la sécurisation se concentre sur la modernisation des réseaux et leur surveillance à



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

travers une technicisation croissante. Le document de la Commission française de régulation de l'énergie (doc 3f) exposait les projets d'innovations sur les réseaux « intelligents » du Syndicat des eaux d'Ile-de-France : suivi des consommations et information plus précise des consommateurs ; système de surveillance de l'état physique du réseau pour détecter les fuites ; mise en œuvre de capteurs pour mesurer la qualité de l'eau sur le réseau. Dans les contextes des Suds, la sécurisation s'entend davantage par l'extension des réseaux publics, comme le montrait le document 4d détaillant le programme de branchements sociaux de distribution d'eau potable à Abidjan, pour permettre un accès à l'eau plus généralisé bien que non continu. Très peu de copies ont en effet souligné l'absence de raccordement d'une partie plus ou moins importante de la population et relié ce problème au maintien de formes alternatives de distribution. Les photographies du document 3d illustraient différents modes alternatifs privés de fourniture d'eau qui permettent à certains quartiers - qui ne sont pas connectés au réseau - d'avoir de l'eau (borne fontaine, porteurs, camions-citernes, etc.). Le document 4c permettait de souligner que ces solutions palliatives sont souvent plus chères que le système public, en montrant les inégalités de prix dans les bidonvilles entre service public et vendeurs d'eau, jusqu'à 18 fois plus cher pour les camions-citernes de Katmandou (doc 4c).

Dans un dernier temps, il s'agissait de sortir du débat technique et de faire remarquer que les choix et solutions envisagés renvoient aussi aux modes et échelles de gestion et de gouvernance, comme le montre le cas de la Bolivie à travers les débats entre municipalisation et privatisation de la gestion de l'eau (docs 2c et 2d) ou le souci d'impliquer les bénéficiaires, avec l'exemple de l'organisation d'ateliers pour le cas de l'Ile-de-France (doc 3f). Il ne fallait pas oublier de souligner que la sécurisation demande d'énormes moyens financiers (doc 4b, 1h) et que les capacités différentes pèsent sur les contextes, les acteurs impliqués (*cf* question 2) et les différentes options considérées.

La question 3 a donné lieu à peu de réalisations graphiques, lesquelles n'ont pas été toujours pertinentes et en lien avec le texte. Comme l'a proposé un candidat, un croquis comparatif des systèmes d'eau dans les pays développés et les pays en développement (réalisé en généralisant celui de Montpellier et en concevant celui des Sud) pouvait constituer une bonne illustration.

Question 4 : Quels sont les principaux conflits, tensions et menaces suscités par l'allocation de l'eau potable à l'échelle locale ?

Les éléments attendus dans cette question découlaient logiquement des réponses apportées aux questions précédentes. Le jury encourage les candidats à bien appréhender l'ensemble des questions en amont de la rédaction, et à bien répartir les informations et les documents dans les réponses, pour éviter de se retrouver hors sujet dans certaines questions et, conséquemment, de ne plus avoir de matière pour traiter la dernière question. La question sur les conflits, tensions et menaces nécessitait en effet d'appréhender la conflictualité des enjeux territoriaux dans un premier temps, les rapports de force entre acteurs dans un deuxième temps, pour pouvoir élaborer une typologie des conflits dans un troisième temps. La question est suffisamment large pour pouvoir aborder ces conflits, tensions et menaces à différentes échelles, approche indispensable pour analyser le corpus proposé.

Les documents 2b (conflit de l'eau à Cochabamba) et 4e (assèchement des puits par l'usine Coca-Cola en Inde) permettaient d'introduire cette partie en présentant de manière explicite deux conflits liés à l'allocation de l'eau potable. Si ces documents sont importants, une simple paraphrase ou une description linéaire de ces deux conflits ne constituent pas un réel commentaire de documents, comme cela a été trop souvent le cas. Il était important de les mettre en perspective avec d'autres documents, notamment le 4d vis-à-vis du 2b (coopération internationale pour l'adduction d'eau potable en Côte d'Ivoire) pour relativiser la dimension conflictuelle de la gestion de l'eau potable entre opérateur privé et opérateur public, et le 3c vis-à-vis du 4e (périmètre de sécurité et de vulnérabilité de la nappe alimentant l'agglomération lilloise), ce qui permettait d'aborder la sécurisation et la protection des champs captants et de la ressource en eau à partir d'un autre contexte territorial.

A partir de ces conflits emblématiques, il était possible de reprendre la définition proposée par Amaël Cattaruzza et Pierre Sintès (*Géographie des conflits*, Bréal, 2011), devenue classique désormais : un conflit est une situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme, issu d'un rapport de force, de valeurs divergentes ou de rivalités. On peut distinguer les conflits latents (divergence sans affrontement), les conflits superficiels (hostilité avec affrontements légers ou différés) et les conflits déclarés (affrontements publics et officialisés). Sans recourir systématiquement à des définitions référencées, le jury rappelle une nouvelle fois qu'il est indispensable de définir les notions ou concepts clefs de chaque question, ce réflexe semblant se perdre au fur et à mesure du déroulé des copies. Dans cette perspective, la différence entre menace, tension et conflit réside



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dans la gradation de la divergence et l'actualisation de l'affrontement. Le dossier de documents présente de ce fait différents types de conflit, tension ou menace : 1) Menaces sur l'accès à la ressource en eau potable (docs 1d, 1e, 2c, 4a), 2) Tensions autour de la distribution de l'eau potable (docs 2a, 3b, 4c, 4d), 3) Conflits déclarés entre acteurs dans le partage de la ressource (docs 2b, 2d, 3d, 4e).

Les menaces sur l'accès à la ressource en eau potable sont d'autant plus fortes que les zones géographiques considérées sont exposées aux aléas affectant la ressource en eau. Le document 1d permet de localiser les zones où cette menace est la plus forte, notamment en Afrique du Nord et de l'Est, dans la péninsule arabique et le sous-continent indien. Ces espaces se recoupent avec les espaces où les eaux de surface vont connaître dans les prochaines décennies des changements majeurs sous les effets des changements climatiques, comme l'indique le document 1e. Ces menaces peuvent assez rapidement évoluer en tensions et en conflits dans le partage de cette ressource de plus en plus rare. Mais si ces deux cartes permettent de faire un lien direct entre aléa et menace, il ne faudrait pas pour autant conclure à un déterminisme trop simpliste, comme l'ont malheureusement fait certaines copies. Le document 4a montre explicitement que les menaces sur l'accès à l'eau potable dépendent avant tout des inégalités socio-spatiales à une échelle intra-urbaine. La superposition des trois cartes du document 4a indique que les zones qui sont les moins denses sont aussi celles qui enregistrent le coût le moins élevé, et par conséquent une forte consommation par habitant. Les menaces sur l'accès à l'eau potable découlent ici de la structuration urbaine et aboutissent à une concurrence entre secteurs au sein d'une même conurbation.

Quand ces menaces deviennent des enjeux d'aménagement, elles aboutissent à des tensions autour de la distribution de l'eau potable, tensions orchestrées ou instrumentalisées par les différents types d'acteurs. Ces tensions relèvent d'enjeux de pouvoir sur les territoires, qu'il s'agisse d'un pouvoir institutionnel, comme dans le cas du transfert des compétences communales aux intercommunalités dans le contexte français (doc 2a), d'un pouvoir économique, comme dans le cas de la dialectique privatisation/municipalisation dans le contexte bolivien (doc 2c). Il peut encore s'agir de la remise en cause de l'agriculture productiviste par la pollution de l'eau aux nitrates dans le Morbihan (doc 3b), d'un pouvoir politique de gestion des espaces urbains, comme dans les quartiers informels non couverts par des réseaux d'adduction d'eau (doc 4c). Dans ces trois cas, la distribution de l'eau est un moyen de pression pour contrôler un territoire et la population qui y habite, et les tensions peuvent être plus ou moins activées en fonction des volontés des acteurs de s'imposer dans la gouvernance territoriale. L'eau potable peut être soit l'enjeu central de cette gouvernance, comme lors de la guerre de l'eau à Cochabamba (doc 2c) ou la difficile potabilisation de l'eau polluée en Bretagne (doc 3b), soit un prétexte au cœur d'une gouvernance plus complexe. Dans ce cas, la souveraineté territoriale est remise en cause par l'attribution de marchés vitaux à des entreprises ou des agences de développement étrangère, comme lors de l'accord passé entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Coréenne de coopération internationale (doc 4d).

Enfin, ces tensions peuvent aboutir à des conflits ouverts. A l'échelle locale, il est rare que ces conflits prennent la forme de guerre, et l'appellation « guerre de l'eau » semble extrapolée dans le cas bolivien, qui n'entraîne pas de combats militaires entre deux acteurs souverains. Cependant, les affrontements entre acteurs et les nécessités vitales d'accès à l'eau potable peuvent conduire à des conflits violents, parfois armés, entre fournisseurs et utilisateurs. Dans le cas de Cochabamba, c'est bien l'augmentation du prix de l'eau qui a déclenché les manifestations violentes des usagers, mais le conflit était latent du fait des défaillances des acteurs urbains responsables des réseaux (doc 2d). L'existence de ces conflits pose de plus la question de leur régulation. Cette dernière peut être informelle, mais le plus souvent les acteurs institutionnalisés ont recours au droit pour régler leurs différends. Dans le cas de l'usine *Coca-Cola* de Bénarès, la justice fait valoir le principe d'universalité d'accès à la ressource en eau potable pour contraindre une entreprise multinationale à fermer une usine de production, et espérer ainsi limiter les prélèvements trop importants sur la nappe phréatique utilisée par toute une région (doc 4e). L'eau potable apparaît donc ici comme un bien commun à préserver.

Sylvie CLARIMONT, Véronique FOURAULT-CAUET, Lucile MEDINA, Benoît MONTABONE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

2.4. Composition d'histoire

Durée : 7 heures

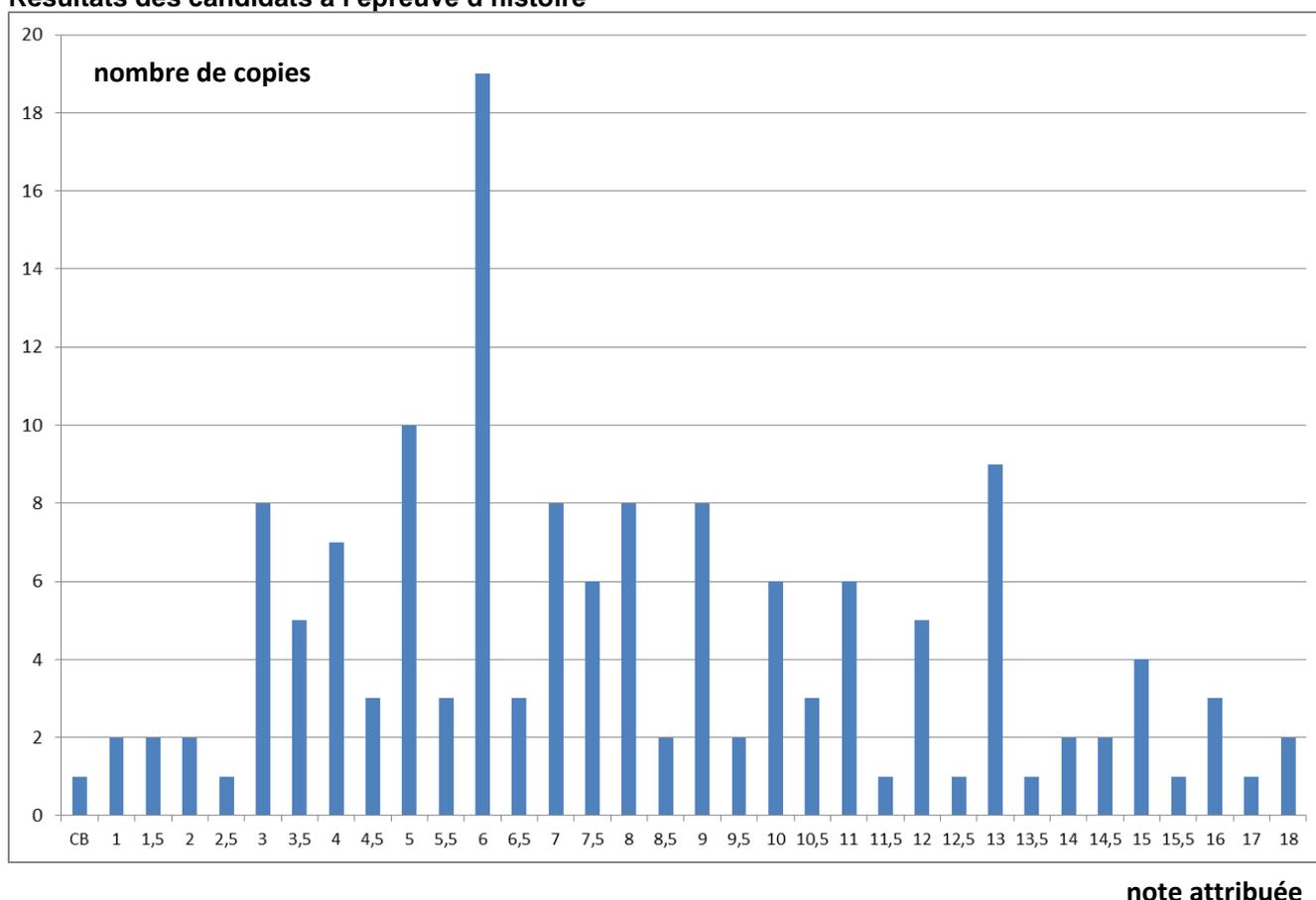
L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Contester le pouvoir dans la culture et les médias, aux États-Unis et en Europe occidentale de 1945 à 1991.

1. Les notes et leur distribution

La commission d'histoire a évalué **146 copies** (contre 164 copies en 2019 et 170 copies en 2018). Les notes s'échelonnent de 1 à 18 (même distribution qu'en 2018 et de 1 à 19 en 2019). La moyenne est de 8,03 (contre 7,59 en 2019 et 7,96 en 2018). L'écart type est de 3,97. 59 copies ont obtenu une note supérieure à la moyenne (contre 77 en 2019). 30 copies ont obtenu une note inférieure à 5 (contre 42 en 2019). 36 copies ont entre 10 et 15 (contre 41 en 2019) et 11 copies ont une note supérieure à 15 (contre 8 en 2019). Les candidats admis ont une moyenne de 13,13 à l'épreuve d'histoire.

Résultats des candidats à l'épreuve d'histoire



2. Aspects méthodologiques

Avant de revenir sur les principaux enjeux scientifiques du sujet, le jury, qui a eu le plaisir de lire de très bonnes copies, souhaite donner quelques indications et rappeler des conseils généraux afin d'aider les futurs candidats à se préparer au mieux. La commission constate avec satisfaction que de nombreux candidats ont



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

porté attention aux remarques formulées dans les rapports antérieurs mêlant conseils méthodologiques et maîtrise scientifique de la question au programme. Nous renouvelons nos encouragements aux candidats à mieux maîtriser la dimension scientifique de ces questions. Nous les invitons également à se reporter au rapport de la session 2019 qui complètera les éléments portés ci-dessous.

Les 11 candidats qui ont obtenu une note supérieure à 15 sont la preuve qu'il est possible de réussir l'épreuve d'histoire de l'agrégation de géographie.

- Les notes les plus faibles (inférieures à 4) correspondent à des copies limitées pour l'essentiel à une introduction ou à un très court développement comportant un inventaire non rédigé.

- Entre 4 et 8, on trouve des copies qui souffrent de défauts récurrents : la méthode de l'introduction n'est pas maîtrisée, l'analyse du sujet est très superficielle et rapide, sans interrogation sur le sens des termes et les relations entre eux, sans prise en compte de la chronologie ni de l'ensemble de l'espace considéré ; enfin, les connaissances sont imprécises ou erronées.

- Les bonnes copies (supérieures à 13) se caractérisent par la maîtrise méthodologique de l'exercice dans ses trois composantes – introduction, développement et conclusion – et par la maîtrise des connaissances scientifiques relatives au sujet. Notons que le sujet d'histoire proposé permettait de valoriser à la fois les connaissances acquises pendant la préparation et la culture générale des candidats à l'agrégation, essentielle pour de futurs professeurs. À cet égard, les copies étaient un peu plus étoffées que les années passées. Il y a donc là un vrai progrès que le jury espère durable. Les bonnes copies sont structurées, tentent d'embrasser le sujet dans sa totalité, en mobilisant des données historiques précises (datées), variées, développées et analysées, afin de leur donner sens. Ces copies introduisent des nuances et sont précises quant au vocabulaire historique utilisé : elles utilisent des concepts en prenant soin de les définir. Elles témoignent de la capacité du candidat à sélectionner, mobiliser et expliquer en nuances et profondeur des connaissances historiques et historiographiques. Quelques exemples pertinents bien choisis et articulés au raisonnement sont préférables à un catalogue de références bibliographiques ou à une liste d'événements.

Le jury constate d'incontestables progrès tout en regrettant des fragilités récurrentes.

- **La qualité des introductions a été renforcée.** L'introduction a été l'objet d'une attention redoublée et d'efforts louables pour proposer une « accroche », définir les termes du sujet, formuler une problématique et annoncer le plan. En général, les introductions sont mieux charpentées, même si certaines demeurent encore un peu longues. Les liens entre les termes du sujet sont en revanche moins souvent établis, et cet effort de réflexion consistant à les mettre en lumière distingue souvent d'emblée les bonnes copies. Le jury rappelle également la nécessité de définir les limites chronologiques et géographiques du sujet, même lorsque ce dernier reprend celles de la question au programme. Cet effort de définition est essentiel à la formulation d'une problématique qui soit la plus précise et la plus pertinente possible.

Pour poursuivre cette évolution positive, le jury conseille donc aux candidats de ne pas se contenter de définitions trop abstraites mais de proposer des définitions des termes du sujet davantage reliées entre elles et à la période du sujet considérée. La notion de « pouvoir » est restée souvent trop vague et elle n'est pas systématiquement associée au cadre politique propre au sujet, à savoir la démocratie libérale, dont un des fondements est la liberté d'expression. Ces deux notions étaient attendues et trop souvent négligées par les candidats. Il fallait également s'interroger sur qui détient et exerce le pouvoir dans les espaces considérés. Le contexte géographique et temporel a de fait été trop souvent expédié par un simple rappel des bornes chronologiques et de leur correspondance avec la période de la Guerre froide sans que les différences entre les contestations de l'immédiat après-guerre et de la fin des années 1980/début des années 1990 ne soient soulignées, ce qui aurait aidé à problématiser et à construire une véritable argumentation. La période et l'espace couverts par le sujet doivent donc être définis avec précision afin d'éclairer l'originalité du sujet : les contestations du pouvoir dans les médias et la culture dans la seconde moitié du XX^e siècle ont des particularités qu'il convient absolument de mettre en valeur. Elles ne s'effectuent pas selon les mêmes modalités et ne répondent pas aux mêmes enjeux de part et d'autre de l'Atlantique, ni dans les pays vaincus lors de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, la mise en relation et la confrontation des termes du sujet doivent être renforcées de même que la contextualisation spatiale et temporelle.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Les plans, structures de la démonstration, demeurent encore fragiles.** Le candidat doit porter un soin particulier au plan. En histoire, le plan peut être chronologique, thématique ou chrono-thématique. Dans tous les cas, l'intégralité de la période chronologique doit être couverte, et les oublis de décennies entières ou les allers-retours dans la chronologie, sont pénalisés. Les connaissances doivent être mises en relation avec le sujet et montrer de quelle façon elles éclairent un aspect de la problématique.

Trop souvent, les candidats ont fait le choix d'un plan chronologique stéréotypé (l'après-guerre et les années 1950, les années 1960-70, puis les années 1980) sans s'interroger sur la nature des mutations de la contestation d'une période à l'autre pour justifier leur découpage et structurer leur argumentation, ce qui a abouti souvent à des développements hors sujet. Sur une période aussi réduite et un espace aussi vaste, il était difficilement tenable de proposer des césures nettes et la compréhension des spécificités de l'histoire culturelle devait amener les candidats à proposer des réflexions sur la complexité des découpages chronologiques.

À l'inverse, le plan thématique a trop souvent caché une maîtrise très approximative de la chronologie. Or, dans un plan thématique, chaque partie doit couvrir l'ensemble de la période donnée, ce qui le rend particulièrement complexe à établir et suppose une excellente maîtrise de la question pour mettre en évidence des évolutions dans une période donnée. Néanmoins, il n'est pas impossible à réussir et c'est pourquoi le jury a fait le choix de donner l'exemple d'un plan thématique dans sa correction. Idéalement, un plan bien construit (et de fait « chrono-thématique ») peut être rédigé soit selon un ordre thématique (lecture en colonnes du tableau ci-dessous) soit selon un ordre chronologique (lecture en lignes de ce même tableau) :

Période I – Thème A	Période I – Thème B	Période I – Thème C
Période II – Thème A	Période II – Thème B	Période II – Thème C
Période III – Thème A	Période III – Thème B	Période III – Thème C

Enfin, soulignons l'importance des sauts de ligne et des alinéas qui rendent visibles au correcteur les étapes du raisonnement, et des transitions qui en mettent en lumière la cohérence et la progression de la démonstration, idéalement en rappelant les termes du sujet et/ou de la problématique.

- **Les conclusions demeurent décevantes et souvent pauvres en contenus.** La conclusion clôt le raisonnement en dressant une synthèse et en répondant clairement à la problématique posée en introduction. Elle doit être rédigée avec soin, ce qui suppose pour le candidat d'y consacrer un temps suffisant. Chaque étape du raisonnement doit être rappelée (au moins les grandes parties), mais ce n'est plus le moment d'ajouter des exemples supplémentaires. On conseillera aux candidats de mettre en relief l'originalité historique de la période étudiée (dans le sujet) par une mise en perspective avec les périodes qui l'encadrent. En revanche, de même que les exemples ou citations d'accroche ont souvent été soigneusement sélectionnées par les candidats, l'ouverture doit également être pensée à l'avance. Rappelons que le correcteur termine la lecture de la copie par la conclusion.

- **L'orthographe a été améliorée.** Le jury note avec satisfaction que les erreurs orthographiques sont moins nombreuses que les années passées. Toutefois, certaines règles de base demeurent étonnamment peu connues : on écrit « le peuple américain » avec une minuscule et « les Américains » avec une majuscule. Les erreurs dans l'orthographe des noms propres ou dans les accords sujet-verbe sont impardonnables dans un concours du niveau de l'agrégation. Enfin, certains candidats se pénalisent par une graphie qui rend la lecture de leur copie pénible sinon impossible.

Synthèse des attendus

Comme en 2019, les compétences attendues à l'écrit dans cette épreuve de dissertation historique sont les suivantes :

- Analyser un sujet et poser une problématique.
- Organiser une réponse dans une démonstration cohérente couvrant l'ensemble du cadre spatio-temporel du sujet. Le propos est organisé et montre une ou plusieurs évolutions.
- Étayer le propos d'exemples précis, datés et reliés à la problématique. Les concepts utilisés sont définis. Les références historiographiques sont précises et employées pour étayer ou nuancer la démonstration.
- Conclure en montrant le cheminement intellectuel parcouru.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Respecter les règles orthographiques, syntaxiques et soigner la calligraphie. Les correcteurs ont valorisé la clarté de l'expression, la correction de la langue et de l'orthographe, des qualités essentielles pour de futurs enseignants.

3. Aspects scientifiques du sujet

En croisant les trois notions au cœur de la question au programme sur l'intégralité de la période chronologique et des espaces à considérer, le sujet permettait aux candidats de mobiliser une part conséquente des connaissances acquises au cours de leur préparation. C'est pourquoi le jury a valorisé les copies dont les exemples et/ou les analyses semblaient relever d'une culture et d'une sensibilité personnelles et a été rapidement lassé par ceux tirés des manuels ou de cours, trop souvent invoqués « hors sol », c'est-à-dire en dehors de toute contextualisation d'ordre politique, technique ou légal.

La question au programme appelait en effet à connaître les grandes lignes de l'histoire politique de chaque pays considéré, les étapes et les événements majeurs de la Guerre froide ainsi que le cadre légal et technique entourant l'évolution des médias. L'abondance et la facilité d'accès à un très grand nombre de productions culturelles des années 1945 à 1991 aurait dû inciter les candidats à faire preuve de davantage de curiosité et/ou à mettre à profit leurs goûts et appétences pour tel ou tel genre ou artiste. La jeunesse hors *Baby-Boomers* a été très largement ignorée, de même que les mouvements et cultures ouvriers, et toutes les contestations des religions traditionnelles (Vatican II, mais aussi le développement des mouvances sectaires). Le jury souligne à l'inverse avoir lu des développements très convaincants sur le féminisme et les luttes LGBTQI+, même si leur dimension sociale et raciale n'a pas toujours été explorée. Le jury rappelle aux candidats que l'apprentissage approximatif du contenu des manuels de concours ne saurait constituer une préparation sérieuse à un concours aussi sélectif. La lecture d'ouvrages plus spécialisés est nécessaire.

Le choix des thèmes de chaque partie chez de nombreux candidats dénote une vision irénique des transformations politiques, sociales et économiques de la période et une perception téléologique de l'histoire.

Ainsi, des trois périodes considérées dans le plan chronologique adopté dans l'immense majorité des copies, c'est la première (de 1945 au début des années 1960) qui est souvent la moins pertinente, les candidats croyant utile d'exposer en détail les politiques culturelles institutionnelles, ce qui n'est pas le sujet. La place accordée aux communistes pendant ces années a été, dans la plupart des cas, soit surévaluée en en faisant les seuls contestataires, soit totalement négligée au profit de développements confus sur l'anticommunisme que l'on saurait difficilement rattacher à la contestation d'un pouvoir en place dans les démocraties occidentales de l'après-guerre (sauf dans le cas de l'instrumentalisation du maccarthysme par le parti Républicain contre le pouvoir démocrate aux États-Unis, nous y reviendrons dans le corrigé). Enfin, le jury regrette l'absence de développements convaincants sur les grandes grèves de 1947, et une présentation souvent naïve et édulcorée du mouvement des droits civiques aux États-Unis et de la violente répression qu'il a affrontée dans les anciens États confédérés.

La deuxième partie, relative aux *long sixties*, est généralement la mieux maîtrisée, même si rares sont les candidats qui cherchent à mettre en interrelation les phénomènes contestataires présentés, et tout particulièrement « mai 68 » et l'opposition à la guerre du Vietnam, qu'il ne s'agissait pas de présenter dans leur ensemble, mais dans leurs dimensions culturelle, médiatique et transnationale. Les circulations transatlantiques, voire l'influence du reste du monde (Tiers-Monde, bloc de l'Est) sur les motifs et les formes de contestation, ont été perçues dans les meilleures copies. Par ailleurs, nombre de candidats ont commis des approximations grossières, considérant cette période comme plus violente que la précédente, ce qui est un contre-sens majeur. De façon générale, la répression à laquelle s'exposaient – ou pas – les contestataires a été très largement négligée par les candidats. Le jury s'est étonné qu'à l'heure des Gilets Jaunes et de #MeToo, trop peu de candidats aient porté leur regard vers le comportement des forces de l'ordre ou aient vu dans le port de la mini-jupe une contestation qu'il convenait d'interroger ou de nuancer.

Les années 1970 et 1980 ont été appréhendées différemment, d'une copie à l'autre : certaines identifient plutôt une dilution des contestations dans des mouvements plus catégoriels et moins idéologiques, tandis que d'autres au contraire insistent sur le poids grandissant des médias et, ce faisant, sur l'écho plus important des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

contestations ainsi relayées. Les deux pistes ont été considérées comme recevables par le jury dès lors que l'argumentation était correctement étayée avec des exemples allant au-delà du tout début des années 1980 et de quelques généralités trop vagues sur le « tournant libéral ». Ainsi, les effets de l'apparition de chaînes de télévision privées en Europe et câblées aux États-Unis sur les formes de contestation étaient attendus. Les médias ont ainsi trop rarement été considérés comme un pouvoir à part entière, et la contestation écologique et environnementale a été largement passée sous silence.

4. Proposition de corrigé

Le 28 avril 1967, le champion du monde de boxe poids lourd Mohammed Ali refuse par quatre fois de s'avancer lorsqu'un officier l'appelle par son nom de naissance, Cassius Clay, pour l'incorporer à l'Armée de son pays, les États-Unis, risquant cinq ans d'emprisonnement et 10 000 dollars d'amende. Le refus du boxeur est motivé par des arguments religieux – il revendique le statut d'objecteur de conscience en tant que musulman mais cela lui est refusé – et politiques, résumés par la célèbre phrase « *No Vietnamese ever called me Nigger* » (« Aucun Vietnamien ne m'a jamais traité de nègre »). S'ensuit une bataille juridique de quatre ans contre le gouvernement des États-Unis, ainsi qu'une interdiction de boxer. Ce combat loin du ring a une résonance internationale en raison de la célébrité du champion qui, en refusant de faire son « devoir » de citoyen, met la lumière sur les injustices dont les Noirs américains continuent d'être victimes et sur l'injustice du combat mené au Vietnam au nom des États-Unis et du « monde libre ». Le pouvoir de « l'Homme blanc » est ainsi contesté par l'athlète noir et relayé par les médias, liant dans l'esprit de nombre d'Occidentaux la cause des minorités et l'opposition à la guerre du Vietnam.

Contester le pouvoir, c'est donc remettre en cause, voire nier son existence ou ses fondements, c'est-à-dire la légitimité de l'entité ou de la personne qui exerce une autorité, qui fixe les règles de la vie commune et les fait respecter. Dans la période et l'espace concernés par le sujet, le pouvoir est celui des démocraties libérales occidentales, qui se sont affirmées (États-Unis, Royaume-Uni), construites (R.F.A., Italie) ou reconstruites (France, Benelux) par la victoire contre le Troisième Reich, et rapidement dans la lutte économique et idéologique contre les pays communistes. Ces démocraties ont donc en commun des valeurs dites libérales, c'est-à-dire le respect des libertés individuelles et le régime juridique de l'État de droit, sur lesquels reposent leurs constitutions qui fixent les conditions d'exercice du pouvoir politique, dans le cadre de mandats électifs et du suffrage universel. Ces valeurs forment également le cœur de la culture dite « occidentale », dont l'expression connaît des formes et des supports extrêmement diversifiés dans la période 1945-1991, favorisés par les progrès techniques, la croissance économique et démographique, les circulations transnationales, les enjeux de Guerre froide et la « démocratisation culturelle ». Les médias (presse, radio, cinéma, télévision) qui se multiplient, se développent et se diversifient tout au long de la période participent de la diffusion et d'une certaine homogénéisation de cette « culture occidentale » qui favorise le sentiment d'appartenance des populations au « monde libre ». Mais à côté de ce processus d'homogénéisation existent aussi des contre-cultures organisées, avec leurs codes, leurs réseaux, leurs moyens d'expression propres, parfois en interaction avec les formes plus officielles de la culture (cf. les contre-cultures communistes en France et en Italie, la contre-culture afro-américaine). Par ailleurs, c'est aussi parce que la Guerre froide a tissé des liens idéologiques et culturels forts au sein du monde occidental, et précisément au sein de la *communauté* atlantique, que la contestation de ce modèle global prend dans les années 1960 une dimension transnationale, qui dépasse de plus en plus largement les limites de « l'Occident » ou de l'espace nord-atlantique.

De la fin de la Seconde Guerre mondiale à la chute de l'URSS, nombre de groupes et d'individus ont donc utilisé la liberté d'expression dont ils bénéficient pour contester le pouvoir en place, et pas seulement par les voies démocratiques lors des élections, à travers la position déjà ancienne de l'artiste engagé politiquement, de formes d'action connues comme la grève et les manifestations, mais aussi, de plus en plus, par des actes spécifiquement pensés pour leur retentissement médiatique : tribunes, éditos, *sit-ins*, *happenings*, concerts, actes terroristes, etc. En suivant le cadre d'analyse posé par Charles Tilly dans *La France conteste : de 1600 à nos jours* (Fayard, 1986), nous nous interrogerons sur l'intérêt (les motivations des contestations), l'occasion (les circonstances spécifiques à l'origine de ces contestations), l'organisation (encadrement ou pas par une organisation spécifique) et les formes prises par la contestation en Europe de l'Ouest et aux États-Unis entre 1945 et 1991, et comment celle-ci s'est attaquée aux piliers du « modèle occidental » : la démocratie libérale, la société de consommation et l'universalisme.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le sujet pose tout d'abord en creux la question de la démocratie et de la liberté d'expression en ce qu'il interroge la capacité même à contester le pouvoir dans l'espace médiatique des sociétés occidentales en pleine transformation après 1945, c'est-à-dire la question du contrôle des médias par les gouvernements ou les grands groupes d'intérêt privé (Patrick Champagne), et donc de la censure (particulièrement forte à la radio et à la télévision jusque dans les années 1970, beaucoup moins dans la presse écrite qui reste le lieu principal de la contestation sur toute la période, malgré un écho de plus en plus faible sur l'opinion publique). Les médias deviennent aussi une caisse de résonance pour les opinions minoritaires (extrême-droite et extrême-gauche). Si la culture est *a priori* plus autonome face aux institutions politiques, la mise en place de politiques culturelles et de subventions, ainsi que la question de l'accès aux médias, placent l'artiste au cœur de la société de consommation, et donc à l'intérieur d'un système qu'il peut devenir plus malaisé de contester.

Le sujet interroge donc aussi le capitalisme à travers le rôle économique et social de l'artiste dans le contexte de la société de consommation et l'exploitation marchande d'œuvres reproductibles à l'infini (livres de poche, affiches, disques, cinéma, fictions télévisées, cassettes audio et vidéocassettes). Les médias permettent aussi à certains d'endosser le rôle d'intellectuel, attesté depuis la fin XIX^e siècle (*cf.* Pascal Ory et Jean-François Sirinelli) mais amplifié après la Seconde Guerre mondiale par l'essor des médias, pour finalement être « dévoyé » à la fin des années 1970 et dans les années 1980 avec par exemple les « nouveaux philosophes », purs produits de la « société du spectacle » (Guy Debord). Avec la généralisation de la prospérité matérielle, l'objectif même de « développement » et de croissance économique est remis en cause, et de nouvelles formes de spiritualité accompagnent souvent ces modes de vie alternatifs.

Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, les contestations visent de plus en plus la notion d'universalisme, au fondement de l'idéologie libérale depuis les Lumières, à travers les mobilisations des minorités genrées (femmes, homosexuels) et ethniques (Noirs, Arabes, Asiatiques, Amérindiens) pour l'égalité des droits, l'accès à l'espace public et aux positions de pouvoir. Le sujet engage finalement les candidats à interroger les fondements des démocraties libérales occidentales telles qu'elles se sont construites entre 1945 et 1991, ainsi que leur capacité à résister et/ou à prendre en compte les différentes formes de contestations dont elles ont été l'objet.

Plan thématique

Ce corrigé n'est qu'une proposition et n'a pas la prétention d'être exhaustif ni d'être la seule proposition acceptable sur ce sujet. Il s'agit simplement de donner aux futurs candidats un exemple de plan thématique convenable et des exemples d'arguments appuyés sur des faits historiques précis.

I- Contester la démocratie libérale

A. Les Communistes, force d'opposition majeure et structurée jusque dans les années 1970

Au lendemain de l'armistice du 8 mai 1945, l'URSS et le communisme sont auréolés d'un très grand prestige du fait du combat héroïque de l'Armée rouge et des résistants communistes dans l'ensemble de l'Europe continentale. Le PCF, « le parti des 75 000 fusillés » et le PCI, qui réussit l'alliance des ouvriers du Nord et des paysans du Sud, deviennent les forces d'opposition majeures aux gouvernements en place à partir de 1947 et établissent de véritables bastions politiques et culturels dans certaines municipalités et circonscriptions (ex : banlieues rouges) jusqu'aux années 1970 et parfois au-delà, développant les associations locales, les clubs sportifs, les colonies de vacances et inscrivant les grands noms communistes dans l'espace public. Ce rayonnement culturel est d'autant plus important qu'un très grand nombre d'artistes, d'intellectuels et de stars de cinéma (Picasso, Sartre, Beauvoir, Aragon, Montand, Signoret, etc.) deviennent des « compagnons de route » du communisme et défendent les spécificités nationales contre « l'américanisation », comme par exemple en France avec la mobilisation du comité du cinéma français contre les accords Blum-Byrnes de 1946, ou bien en se mobilisant contre l'influence de l'Église catholique et les restes du fascisme en Italie (ex : Luigi Rosso, directeur de l'ENS de Pise, Elio Vittorini, Italo Calvino). La presse communiste est florissante en Europe (*Les Temps Modernes, La Nouvelle Critique, Les Lettres françaises, L'Écran français, Europe, Action, Il Politecnico, Il Contemporaneo, Società, Rinascita, New Left Review, New Statesman, Dissent*, etc.) et la « Fête de l'Huma » réunit plus d'un million de personnes à Paris en 1945. Grâce à ces médias et ces relais d'influence dans le monde des arts et de la culture, mais aussi grâce au *Kominform* (1947-1956), les communistes parviennent à mobiliser une partie de l'opinion au sein du *Mouvement pour la Paix* (Appel de Stockholm, colombe de Picasso)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

et contre la guerre de Corée. En revanche, la partition de l'Allemagne en deux États distincts à partir de 1949 et l'afflux massif de réfugiés est-allemands dans les années 1950 décrédibilisent pendant environ deux décennies les idées marxistes en R.F.A.

Si l'assise des partis communistes est beaucoup moins large dans les pays anglophones, la théorie marxiste séduit plusieurs universitaires britanniques de renom (E.P. Thomson, Eric Hobsbawm, Raymond Williams, Stuart Hall). Le pamphlet *Keep Left*, publié en 1947, critique la politique pro-américaine des Travailleurs et réclame la création d'un nouveau parti « véritablement de gauche ». Aux États-Unis également, le PCUS reste très minoritaire (quelques milliers de membres à peine), mais l'idéologie communiste a une influence certaine à Hollywood (milieu très syndiqué, avec une forte proportion d'immigrés européens récents) : en 1945, les décorateurs de plateau organisent une grève de six mois pour réclamer de meilleures conditions de travail, qui se termine au mois d'octobre par de sanglants affrontements avec la police. En 1947, les Dix d'Hollywood, soutenus par plusieurs stars hollywoodiennes (Humphrey Bogart et Lauren Bacall notamment) tiennent tête au gouvernement américain en refusant de se plier, au nom de la liberté de conscience, à la loi Taft-Hartley qui leur demande de jurer qu'ils n'appartiennent pas et n'ont jamais appartenu au parti communiste. Ce même refus coûte la vie à Julius et Ethel Rosenberg, accusés d'espionnage en pleine fièvre maccarthyste.

La contestation communiste prend donc de nombreuses formes au sein des démocraties occidentales au sortir de la Seconde Guerre mondiale : grèves, manifestations, festivals, articles et prises de position à dimension souvent transnationale. Elle permet aussi de pointer, dans le cas américain notamment, les errements d'un pouvoir qui va contre ses valeurs (loi Taft-Hartley puis maccarthysme) sous prétexte de les protéger.

B. Les gauchistes, un mouvement de contestation tous azimuts

À partir du milieu des années 1950, la mort de Staline puis la déstalinisation mettent fin à la discipline communiste, tandis que les mouvements de décolonisation et le succès de la Chine laissent entrevoir d'autres voies vers le communisme. Dans les démocraties occidentales, intellectuels, artistes et étudiants sont nombreux à se laisser séduire par les mouvances trotskystes, maoïstes, situationnistes ou guévaristes et à remettre en cause de plus en plus fondamentalement à partir du milieu des années 1960 toute forme d'autorité fondée sur une « tradition » (*Free Speech* à Berkeley, Mouvement du 22 mars à Nanterre) par des occupations de bâtiment (*sit-in*), des cours alternatifs (*teach-in*), des *happenings*, des affiches, des graffitis, puis de grandes manifestations, en particulier en 1968. Ces formes de contestations sont inspirées par le Mouvement pour les Droits Civiques et ses actions non-violentes destinées à frapper l'opinion via les médias dans les années 1950, et trouvent un mot d'ordre unitaire dans l'ensemble du monde occidental autour de l'opposition à la guerre du Vietnam, relayée par plusieurs chanteurs et groupes de rock.

Dans les années 1970, avec la diminution progressive de l'engagement militaire américain en Asie du Sud-Est, ainsi qu'une certaine « libération des mœurs » de plus en plus partagée par l'ensemble de la société, cette contestation s'essouffle et s'éparpille. Certains groupuscules gauchistes se radicalisent dans leurs formes de contestation et passent au terrorisme, dont le but est de frapper l'opinion par des actions spectaculaires qui seront relayées dans les médias : la *Rote Armee Fraktion* en Allemagne, les *Brigate rosse* en Italie, les *Weathermen* aux États-Unis ; d'autres entrent dans le jeu électoral. En France, certains accèdent à une certaine forme de respectabilité en présentant des candidats à l'élection présidentielle (Alain Krivine puis Arlette Laguiller pour *Lutte Ouvrière*). Néanmoins, le rapport à l'autorité, et en particulier à celle de l'État, a durablement changé. La déférence aux hommes politiques s'estompe à la radio comme à la télévision et la caricature et la satire ont de plus en plus de succès (*Le Canard Enchaîné* en France, *Spitting Image* au Royaume-Uni), tandis que le journalisme d'investigation fait trembler les puissants (*Pentagon Papers*, *Watergate*, révélations autour du passé nazi de plusieurs dirigeants dans la presse allemande, des malversations financières de Jacques Chaban-Delmas en France, affaire des diamants de Bokassa, etc.)

Le pouvoir et ceux qui l'exercent sont donc de plus en plus contestés dans les années 1970-1980 à travers des formes de mobilisation médiatiques et médiatisées, puis par les médias eux-mêmes qui relaient, puis entretiennent et encouragent une défiance certaine vis-à-vis de l'État et/ou du gouvernement.

C. L'extrême-droite, force de contestation épisodique qui se structure à partir des années 1970



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce climat de défiance tous azimuts a permis à l'extrême-droite de trouver un nouveau souffle dans les années 1970-1980. Largement discréditée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, cette idéologie reste discrète jusque dans les années 1970, à l'exception d'épisodes très circonscrits dans le temps où elle parvient à mobiliser une partie de l'opinion et à obtenir une résonance médiatique sur un sujet précis : poujadisme en France (1953-1958), attentats de l'OAS (1961-1962), suprémacisme blanc (*Ku Klux Klan*) dans les années 1950-1960 dans le Sud des États-Unis (lynchages, assassinats, attentats).

À partir de 1968, les idées d'extrême-droite profitent de la « libération de la parole », des excès des gauchistes, du « retour du refoulé » de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale puis de la crise économique. Le 12 décembre 1969, les néo-fascistes italiens commettent 5 attentats en l'espace d'une heure à Rome et à Milan, marquant le début des « années de plomb » en Italie. Les néo-nazis connaissent une audience de plus en plus large en R.F.A. dans les années 1970, de même que les propos négationnistes en France et aux États-Unis. Des partis politiques ouvertement racistes comme le *National Front* au Royaume-Uni et le Front National en France remportent des succès électoraux dans les années 1980 et occupent de plus en plus largement l'espace politique et médiatique libéré par le Parti communiste. Toutefois, la presse d'extrême-droite reste relativement confidentielle et ces idées peinent à séduire dans les milieux artistiques et culturels où elles servent de repoussoir, et souvent de nouveau motif d'unité (antiracisme) face à ce qui est désormais considéré comme le principal danger pour les valeurs démocratiques.

Entre 1945 et 1991, la démocratie libérale n'a donc cessé d'être contestée, sur sa gauche comme sur sa droite, et par des voies qui, de la non-violence au terrorisme, cherchent toujours un écho médiatique pour toucher l'opinion. Toutefois, si certaines mobilisations (mai 68) ou scandales (le *Watergate*), ont fait trembler le pouvoir jusqu'au sommet de l'État, aucun mouvement contestataire n'est parvenu à offrir une alternative crédible et viable à la démocratie libérale, qui paraît s'imposer comme le modèle universellement désirable avec la chute de l'URSS en 1991 (Francis Fukuyama).

II- Contester la société de consommation

A. Anti-consumérisme et anti-Américanisme dans les années 1950

Après la reconstruction d'après-guerre et avec l'établissement d'une prospérité durable dans le monde occidental à partir des années 1950 se développe dans les milieux artistiques et culturels un discours anticonsumériste, le plus souvent teinté d'un profond anti-américanisme. Cette contestation arrive d'abord des États-Unis-mêmes, avec une nouvelle génération d'artistes qui, après 1945, comme leurs prédécesseurs de l'entre-deux-guerres, fuient la patrie de l'abondance et du conformisme pour vivre la vie de bohème à Paris (cf. Elisa Capdevila, *Des Américains à Paris : artistes et bohèmes dans la France de l'après-guerre*, 2017). Les peintres du *Pop Art* (Warhol, Lichtenstein, Rauschenberg, Jasper Johns, Eduardo Paolozzi) et de la figuration narrative (Monory, Erró) critiquent la société de consommation, tout en devenant des figures médiatiques à la tête de fortunes colossales (Warhol). À l'autre bout du spectre social, les blousons noirs ou *teddy boys* font trembler les ménagères en s'adonnant à des larcins et agressions plus ou moins graves et en refusant d'entrer dans le « monde du travail » traditionnel. Sur le plan intellectuel, l'École de Francfort (Althusser, Adorno, Horkheimer) et Herbert Marcuse (*L'homme unidimensionnel*, 1964) critiquent les méfaits de la société de consommation et du matérialisme, que l'on retrouve sous des formes plus populaires dans le magazine satirique *MAD* créé dès 1955 ou de façon métaphorique dans les films de zombies de George Romero ou certains ouvrages de science-fiction (Richard Matheson). À droite et à l'extrême-droite, le matérialisme américain est parfois perçu comme un danger pour l'identité nationale et la « civilisation » européenne héritée du XIX^e siècle.

Toutefois, ces contestations restent individuelles et/ou théoriques et n'offrent pas véritablement de modèle alternatif à la société de consommation, d'autant plus que nombre d'artistes, rencontrant le succès grâce à leur discours contestataire, se retrouvent en position de bénéficiaire de l'abondance matérielle qu'ils critiquent...

B. Le sens du partage dans les années 1960-1970

Il faut attendre les années 1960 pour que la critique du capitalisme économique comme « système d'oppression » rencontre un écho plus large, avec la multiplication de petits groupes refusant le concept même



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

de propriété ou de marchandisation, et vivant en communautés plus ou moins coupées du reste du monde (*Kommune 1* à Berlin-Ouest, *Summer of Love* à San Francisco, *Manson Family* en Californie).

Dans le monde du cinéma, où le système des studios est de plus en plus contesté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la revendication de la singularité de l'auteur (le réalisateur-scénariste) s'impose, d'abord sous le coup de la nécessité en Italie avec le néo-réalisme, puis de façon théorique et politique en France avec la Nouvelle Vague (*Cahiers du Cinéma*, soutien à Langlois vs. Malraux, annulation du festival de Cannes en 1968) puis générationnelle aux États-Unis (Nouvel Hollywood) et en R.F.A. (Nouveau Cinéma allemand) dans les années 1970. Les codes et les genres hollywoodiens sont remis en cause ou détournés (ex : « western spaghetti ») pour diffuser à un large public un discours contestataire (ex : *Bonnie & Clyde*, *Easy Rider*). Du côté du journalisme, l'intérêt pour les marginaux s'affirme à travers le gonzo-journalisme (journalisme infiltré) dans le sillage d'Hunter Thompson, où les reportages flirtent avec la littérature et la sociologie.

Dans les années 1970, une grande partie des éléments de ces contre-cultures, et notamment les modes vestimentaires et la musique deviennent « cool » puis « mainstream » (Thomas Frank, *The conquest of cool*, 1997). Les *Baby-Boomers* deviennent un « marché » économique récupéré par l'industrie et le marketing : le portrait de Che Guevara par A. Korda orne T-shirts et posters produits en masse, la comédie musicale *Hair* connaît un succès mondial, la publicité « Hilltop » pour *Coca-Cola* récupère à son profit les looks et les slogans des *flower children*.

C. Repli sur soi et désillusion des années 1970-1980

Pour beaucoup de ces derniers, le passage à la trentaine dans les années 1970 est un moment de désillusion, de repli sur soi et la sphère privée (*riflusso* en Italie, *Me Generation* aux États-Unis), qui s'accompagne parfois d'un basculement à droite (cf. travaux de Justin Vaïsse sur les néo-conservateurs américains) ou dans le libertarisme (cf. les nouveaux philosophes en France). D'autres se tournent vers de nouvelles formes de spiritualité, avec parfois des dérives sectaires (*Moon*, *Wacko*, *Temple du Peuple*, etc.) ou bien, déçus par les réformes de Vatican II, vers le fondamentalisme religieux.

La pensée écologiste (Leo Marx, Rachel Carson, René Dubos, René Dumont, Alain Lipietz) se structure avec la création de *Greenpeace* en 1971, et du parti allemand *Die Grünen* en 1980 qui envoie rapidement des députés au Parlement européen, mais aussi avec le Club de Rome et le résonnement médiatique du rapport Meadows de 1972 (*The Limits to Growth*), qui dénonce les conséquences écologiques de la croissance et alerte sur la limitation des ressources dans un monde dont la population ne cesse d'augmenter. Les médias relaient de plus en plus les catastrophes écologiques (ex : accident chimique à Seveso, en Italie, en 1976, naufrage de l'*Amoco Cadiz* au large du Finistère en 1978, accident nucléaire à Three Mile Island, États-Unis, en 1979 et bien sûr Tchernobyl en 1986) dont les images choc provoquent des mobilisations, souvent sous forme associative ou bien à travers le retour à la terre et l'occupation de territoires ruraux perçus comme menacés comme le plateau du Larzac ou Plogoff. Toutefois, le mouvement peine à se structurer, à durer et à trouver des formes de contestation efficaces en dehors des grands chocs médiatiques. Du côté des jeunes, la rébellion prend des formes culturelles radicales (*punks* et *skinheads* au Royaume-Uni, *Movida* en Espagne) qui critiquent le « système » sans toujours offrir d'autre alternative que *No Future*.

Le modèle de la société de consommation capitaliste ne cesse donc d'être contesté et critiqué entre 1945 et 1991, mais ceux qui parviennent à s'en extraire réellement sont une infime minorité, souvent menacée de dérives sectaires, et ceux qui la dénoncent avec talent dans le domaine culturel se retrouvent le plus souvent au cœur du système grâce à leur succès. La force de l'économie capitaliste est donc de pouvoir absorber les différentes voix de la contestation pour les transformer en « parts de marché », et c'est finalement l'attraction des biens de consommation de l'Ouest qui a raison du Rideau de fer en 1989...

III- Contester l'universalisme

A. Luites anticoloniales et anti-impérialistes

Le dernier pilier du modèle occidental à être fortement contesté entre 1945 et 1991 est celui de la vision universaliste de l'humanité, accusée d'être le cache-sexe de la domination de l'Homme Blanc. Les mouvements de décolonisation, avec le succès médiatique et culturel de figures comme Gandhi, apôtre de la non-violence, ou les non-alignés Nasser et Nehru, face aux excès des réponses armées occidentales (guerres d'Indochine, de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Corée, d'Algérie, du Vietnam), poussent de nombreux intellectuels, des chrétiens de gauche ou des jeunes gens à s'engager contre leur propre pays, en étant par exemple porteurs de valise pour le FLN pendant la guerre d'Algérie, ou en refusant de faire leur service militaire.

La contestation universitaire de la guerre au Vietnam, puis la publication des *Pentagon Papers* font apparaître les idéaux universalistes américains (la démocratie, la liberté, les droits de l'homme) comme une simple rhétorique légitimant des ambitions impériales et hégémoniques. C'est tout le camp occidental qui en vient à douter de ses idéaux. L'accent est mis notamment sur le soutien des États-Unis aux dictatures militaires (cf. le rôle joué par les exilés chiliens après 1973). C'est aussi le moment (milieu des années 1960) où se développe une lecture révisionniste des origines de la Guerre froide, où les États-Unis apparaissent comme les responsables de la rupture avec l'URSS (Hiroshima analysé comme le premier acte de la Guerre froide).

Ces contestations adoptent des formes nouvelles (*sit-in*, *teach-in*, occupations, etc.) pensées pour l'âge audiovisuel et médiatique, en s'inspirant, rejoignant puis régénérant la lutte pour l'égalité des droits à l'intérieur même des sociétés occidentales.

B. Luites pour l'égalité des droits

Le Mouvement pour les droits civiques aux États-Unis est le premier à s'inspirer des méthodes de contestation non-violente de Gandhi, dans l'espoir de frapper l'opinion face à l'injustice et aux violences policières subies par les Noirs américains, particulièrement dans les États du Sud anciennement sécessionnistes. Les *sit-ins* se multiplient dans les lieux ségrégués, de même que les marches non violentes sur Selma ou Washington. Le vote du *Civil Rights Act* en 1964, s'il met fin à la ségrégation légale, ne met pas un terme aux discriminations et aux inégalités économiques, comme le rappellent nombre de musiciens noirs à partir des années 1970 (Marvin Gaye, Gil Scott-Heron, Aretha Franklin, les rappeurs) et les films de la *Blaxploitation*.

Les revendications féministes connaissent aussi un nouvel essor dans les années 1960-1970, inspirées par Simone de Beauvoir, Betty Friedan, Kate Millett, Alice Schwartz, Angela Davis, les associations *NOW* et *WITCH* aux États-Unis, le MLF en France, organisent des actions spectaculaires pour attirer l'attention des médias comme un désenvoûtement à Wall Street ou un bûcher de soutien-gorge devant l'élection de *Miss America*. Les féministes créent leurs propres magazines (*Emma* en R.F.A., *Ms.* aux États-Unis, *Spare Rib* au Royaume-Uni), leurs propres maisons d'édition (*The Feminist Press* -États-Unis, *Virago Press* -Royaume-Uni-, les éditions des femmes -France) et leurs propres départements d'études universitaires (développement des *Women Studies*, histoire des femmes). En 1971, le *manifeste des 343 salopes* en France puis la Une du *Stern* en Allemagne mettent l'avortement au cœur du débat public (procès de Bobigny, rôle de Gisèle Halimi).

D'autres minorités reprennent les mêmes modes de contestation pour revendiquer leurs droits : émeutes de Stonewall en 1969 contre le harcèlement policier de la communauté homosexuelle et transgenre et organisations dans les pays européens pour la dépénalisation de l'homosexualité, occupation d'Alcatraz par des Amérindiens de novembre 1969 à juin 1971, organisation politique des Latinos aux États-Unis (César Chavez, Corky Gonzales, Jose Angel Gutierrez), *Marche des Beurs* en France en 1983, etc.

Ces contestations, du fait de leur résonance médiatique, arrivent généralement à de grandes avancées en matière juridique (fin de la ségrégation aux États-Unis, autorisation de la contraception puis de l'avortement aux États-Unis et en Europe du Nord-Ouest, interdiction des discriminations diverses).

C. Engagement humanitaire, médiatisation et *star system*

Ces grandes avancées juridiques des années 1960 et 1970 aboutissent dans les années 1980 à l'opinion commune que « tout est résolu », qui se traduit à la fois par une tolérance devenue politiquement correcte et un agacement de plus en plus marqué face aux militants féministes ou antiracistes qui continuent de pointer les discriminations et les inégalités économiques et sociales. Le succès de certaines stars noires et/ou féminines dans les domaines du sport, de la musique ou du cinéma cache une situation qui empire parfois sous l'effet de la crise économique et des politiques d'austérité néo-libérale dans l'ensemble des démocraties occidentales.

Les grandes causes qui mobilisent les médias sont de plus en plus tournées vers l'international, avec le succès croissant de « l'humanitaire », de *Médecins sans Frontières* et ses opérations « sacs de riz » aux tubes *We are the World* et *Éthiopie*, en passant par les concerts de charité (*Farm Aid*, *Live Aid*, *Les Enfoirés*, etc.). La contestation et la rébellion ont laissé place au rassemblement et à l'unanimité bienveillant.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'engagement des artistes et des intellectuels passe de contestataire à consensuel, comme en témoignent la joie unanime lors de la chute du Mur de Berlin et les Allemands de l'Est accueillis comme des « réfugiés humanitaires » avec des Deutsche Marks pour accéder à la société de consommation, ou bien la difficulté à faire entendre le discours pacifiste et antimilitariste dans les médias au moment de la guerre du Golfe.

En conclusion, si les diverses formes et motifs de contestation entre 1945 et 1991 pointent les défauts du modèle occidental, elles en soulignent aussi, paradoxalement la force : c'est en laissant les voix discordantes s'exprimer, en écoutant souvent, en réprimant parfois ou bien encore en les laissant s'épuiser, que les démocraties libérales ont à la fois « remporté » la Guerre froide et permis des progrès juridiques, économiques et sociaux indéniables. C'est aussi souvent grâce à des artistes « contestataires » que la culture occidentale a su se renouveler et se diversifier, traduisant les doutes et les espoirs de sa population (et des jeunes en particulier). Les médias ont joué un rôle fondamental d'accompagnement de ces bouleversements, en donnant aux contestations une visibilité qui en a accéléré la diffusion. En retour, les contestations ont contribué à renouveler et à étendre l'espace médiatique en inventant de nouveaux moyens d'expression. Toutefois, la disparition du modèle alternatif soviétique et la conversion de l'ensemble de l'économie mondiale au libéralisme n'ont pas pour autant fait disparaître ces voix discordantes, car la capacité à contester est une forme d'expression de la liberté qui semble constitutive du modèle occidental.

Plan chronologique

Le développement correspondrait peu ou prou à reprendre chaque première sous-partie du plan thématique, puis chaque deuxième sous-partie, et enfin chaque troisième sous-partie.

I- La cristallisation des contestations (1945 - milieu des années 1960)

- A. Un espace de contestation limité
- B. Les contre-cultures communistes, bastions de la contestation
- C. De nouveaux espaces de contestation : luttes anticoloniales, tiers-mondistes et pour les droits civiques

II- L'explosion des contestations (milieu des années 1960- milieu des années 1970)

- A. Les gauchistes et les nouveaux usages médiatiques de la contestation
- B. Lutter pour une société plus juste
- C. L'opposition à la guerre du Vietnam : une révolution médiatique et culturelle

III- L'éparpillement des contestations (milieu des années 1970 - 1991)

- A. La libéralisation du paysage médiatico-culturel
- B. Le reflux des idéologies
- C. Engagement humanitaire, médiatisation et *star system*.

**Marjolaine BOUTET, Arnaud CHOMETTE, Françoise JANIER-DUBRY (responsable d'épreuve),
Stanislas JEANNESSON, Yannick LE GRUIEC, Laurent ROUSSEL**

3. Épreuves orales d'admission

En l'absence d'épreuves orales lors de la session 2020, le jury invite les candidats de la session 2021 à se reporter aux rapports des sessions antérieures, notamment de celle de 2019.